



Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

- + *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.
- + *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.
- + *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.
- + *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter <http://books.google.com> durchsuchen.



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

WIDENER



HN N766 \$

Neth 395.13

Harvard College
Library

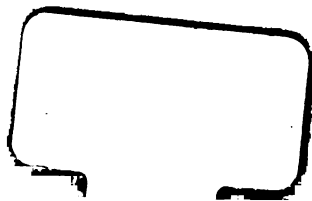


FROM THE FUND BEQUEATHED BY
Archibald Cary Coolidge

Class of 1887

PROFESSOR OF HISTORY
1908-1928

DIRECTOR OF THE UNIVERSITY LIBRARY
1910-1928



Comte Adolphe du Chastel

1830

Les Hollandais avant, pendant et après

LA RÉVOLUTION

**D'après des souvenirs
de famille**

**BRUXELLES
Librairie Albert DEWIT
55, Rue Royale**

1908

1830

Les Hollandais avant, pendant et après

LA RÉVOLUTION

**D'après des souvenirs
de famille**

BRUXELLES
Librairie Albert DEWIT
55, Rue Royale

1908

11. 395.13

v

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
FUND

Dec 19, 1930

11.

◆ 1830 ◆

Château de Wez, janvier 1908.

La Révolution de 1830 est assez loin de nous et les bons rapports actuels entre la Belgique et les Pays-Bas sont rétablis sur des bases assez solides pour que les mémoires relatifs à cette époque puissent être publiés sans inconvénient.

De 1815 à 1830, plusieurs membres de ma famille ont occupé des situations en vue à l'armée et à la Cour du roi Guillaume I. Tous étaient des Orangistes convaincus et ne se sont ralliés à la dynastie des Cobourg que fort tard. Fidèles à leurs souverains légitimes, ils n'en ont pas moins jugé sévèrement la conduite des Hollandais avant, pendant et après la Révolution de 1830.

C'est dans la correspondance du comte Fortuné du Chastel, capitaine de la Garde communale de Bruxelles, puis officier d'ordonnance du prince Frédéric des Pays-Bas, que sont puisés les principaux détails de ce récit. D'autres sont extraits des souvenirs du comte Albéric du Chastel et de M. Falck, ancien ministre des Pays-Bas et conseiller du roi Guillaume.

Si quelqu'erreur s'est glissée dans ces pages, je prie

le lecteur, de m'excuser en se rappelant, qu'il s'agit de mémoires que je n'ai que copiés ou traduits et dont je n'ai pas cherché à vérifier l'exactitude afin de ne pas leur faire perdre leur saveur.

Le seul mérite de cette publication, qui n'apprendra rien de bien neuf aux érudits, sera de faire comprendre l'état d'âme des Belges qui ont cru devoir rester fidèles à la maison de Nassau.

Ces souvenirs lointains peuvent être évoqués sans qu'en souffre l'estime que doivent avoir les uns pour les autres ceux qui, en 1830, ont combattu pour des buts politiques différents, mais des deux côtés fort honorables.

Comte ADOLPHE DU CHASTEL.

I.

C'était un beau royaume que le royaume des Pays-Bas! Renfermant dans son sein tous les éléments de prospérité, il avait acquis avant 1830 un prodigieux développement. Tout présageait alors un magnifique avenir. Sans la Révolution, il se serait peut-être élevé au rang de puissance de premier ordre.

En effet, lorsqu'on jetait un regard attentif sur les grandes ressources de ce pays, sur les capitaux abondants dont il disposait, sur l'avenir de son commerce et de son industrie, sur les colonies de la Hollande et le sol si fécond de la Belgique, il y avait beaucoup à attendre de cette nation douée d'un caractère calme, aimant l'ordre et respectant l'autorité, nation travailleuse, industrielle et possédant, à un très haut degré, l'intelligence des affaires.

La population des Pays-Bas en Europe était, en 1830, de plus de six millions d'habitants; celle des colonies de vingt millions. L'union de la Belgique et de la Hollande offrait donc des forces

suffisantes pour parer à bien des éventualités. Les deux parties du royaume pouvaient mettre 300,000 hommes sous les armes. La Hollande possédait deux flottes militaires, une dans la mère-patrie et l'autre spécialement destinée à la défense des colonies. Les budgets, y compris ceux des Indes, s'élevaient à au delà de 400 millions de francs, somme importante alors.

Ce royaume, qui promettait d'atteindre une si haute et si brillante destinée, est tombé au premier choc pour la raison toute simple que les bases de l'édifice avaient, de prime abord, été mal posées. On n'avait pas fondé un royaume dont tous les habitants jouissaient de droits égaux. La partie septentrionale s'arrogea dès le début la domination sur la partie méridionale. La Hollande, avec son esprit exclusif, protestant et marchand, donna un libre cours à son antipathie contre tout ce qui était catholique et raviva des haines assoupies depuis la Révolution religieuse du XVI^e siècle.

Le roi Guillaume I^{er}, par son éducation première et les anciens souvenirs historiques de sa famille, éprouvait un grand éloignement pour tout ce qui était catholique. Il en avait déjà donné des preuves dans sa principauté de Fulda, où ses sujets catholiques, poussés à bout, avaient porté plainte contre lui à la Confédération germanique. C'était, du

reste, un singulier prince que Guillaume I^{er}. Il y avait en lui deux hommes, dont l'un savait prendre les allures de la plus grande bonhomie et l'autre ne manquait pas de duplicité. Il était égoïste et chicaneur. Celui qui se fiait à sa parole était bien mal avisé ! Il discutait même les écrits signés de sa main, selon les idées du moment, parce qu'il ne faisait rien sans arrière-pensée. Les hommes dont il croyait avoir besoin n'avaient pas toujours à se plaindre de lui ; mais d'autres, particulièrement les Belges, avaient peu à attendre de sa bienveillance. Cette manière d'agir lui attirait un nombre considérable d'ennemis. L'esprit positif et calculateur du Roi rendait impossible de lui faire comprendre les questions d'honneur ou de sentiment. « Cela n'était pas coté à la Bourse d'Amsterdam ! » disait-il. D'ailleurs, ses vues politiques étaient peu profondes et s'étaient d'autant plus rétrécies qu'il entraît dans les plus petits détails des affaires. Il lisait, annotait et ordonnait tout lui-même. Patient et infatigable travailleur, temporisateur par système, il avait l'habitude de remettre les affaires politiques au lendemain, même lorsqu'elles demandaient une prompt solution. « Je dormirai là-dessus, » disait-il. Il a tant dormi sur celles de Belgique, qu'un beau jour, à son réveil, il s'est trouvé dépossédé de son royaume !

On doit reconnaître que le Roi avait à lutter contre de grandes difficultés : d'abord contre l'esprit protestant en Hollande, ensuite contre Amsterdam, qui rêvait la clôture de l'Escaut parce qu'elle craignait la concurrence d'Anvers. Guillaume I^{er} se trouvait donc placé dès l'abord entre ces prétentions et les justes plaintes des Belges. La situation financière augmentait ces difficultés; il y avait annuellement des déficits et il fallait contracter des emprunts pour les couvrir. Les capitaux se trouvant à Amsterdam, le Roi devait recourir aux négociants et aux banquiers de cette ville; parfois il se voyait obligé de leur concéder quelque chose, et c'était le plus souvent au détriment des Belges. Les déficits venaient en partie d'une charge imposée au royaume des Pays-Bas : en vertu du traité secret de Londres, la Néerlande devait payer les intérêts de l'emprunt russe du 1^{er} septembre 1815. Après la Révolution de 1830, cette dette retomba à la charge de la Russie.

Guillaume I^{er} n'était pas un homme d'Etat assez habile pour dominer cette situation compliquée. Il ne s'entourait que de ministres qui le flattaient et qui lui donnaient de mauvais conseils.

Cependant, il est un point sur lequel il faut lui rendre justice et la Belgique en doit conserver un souvenir reconnaissant. Malgré les prétentions

d'Amsterdam, il a ouvertement et énergiquement protégé les intérêts agricoles et manufacturiers de la Belgique; il a procuré à ses sujets belges une prospérité, un bien-être matériel qu'ils n'avaient plus connu depuis des siècles. Aussi une révolution n'a-t-elle pas été facile à faire en Belgique. Le Gouvernement néerlandais a dû dépasser toutes les bornes, commettre toutes les fautes pour en faire naître une (1).

Les Français ayant évacué Bruxelles le 1^{er} février 1814, le même jour les cosaques y faisaient leur entrée et y étaient reçus à bras ouverts. La France ne laissait pas de vrais partisans en Belgique; l'Autriche seule y comptait encore un certain nombre de fidèles. A peine les Français avaient-ils quitté les principales villes du pays qu'on se hâtait de lever des troupes nationales. Dès le mois de mars, quatre régiments étaient en voie de formation sous le commandement du comte de Murray. C'était un résultat satisfaisant, étant donné l'état d'épuisement dans lequel se trouvait le pays. A défaut d'hommes, les femmes labouraient les champs. La jeunesse

(1) Notes du comte Albéric du Chastel.

avait été mise en coupe réglée depuis 1795 et les ossements des Belges étaient éparpillés dans tous les pays où la République et l'Empire avaient porté la guerre.

Le 11 février, le baron Wolzogen, général russe, et le baron de Boyen, au nom de la Prusse, avaient organisé un gouvernement provisoire pour la Belgique. Une commission avait été nommée au nom des puissances alliées. Les commissaires généraux étaient le comte de Lottum et M. Délius. Le duc de Beaufort avait été appelé aux fonctions de gouverneur général civil.

Une députation, composée de Belges appartenant à des familles distinguées, avait été porter à Vienne une pétition adressée à l'Empereur d'Autriche, dans laquelle on priait ce souverain de régner de nouveau sur la Belgique. Cette démarche demeurait sans effet, car il avait déjà été décidé que l'Autriche renoncerait à ce pays et obtiendrait une compensation territoriale en Italie. Cette détermination était heureuse pour la Belgique, car, malgré le respect que l'on éprouvait pour la maison d'Autriche, on devait reconnaître qu'elle n'avait pas compris que la liberté bien ordonnée était une des sources de la richesse publique. La Belgique sous sa domination, par suite de sa position isolée et éloignée du centre de l'empire, eût repris le triste joug de 1795 et

son existence en dehors de tous les grands mouvements de commerce et d'industrie.

Le bruit se répandit bientôt que le Prince d'Orange, prince-souverain en Hollande depuis quelques mois, allait être nommé Gouverneur général des provinces belges en attendant leur réunion à la Hollande. La première impression ne fut pas favorable à cette combinaison! La Belgique catholique être gouvernée par un prince protestant appartenant à une famille à laquelle on avait donné le nom de « colonne du protestantisme! » la nouvelle paraissait grave. Pour ceux qui connaissaient l'histoire renaissait le souvenir des luttes religieuses et politiques d'autrefois. Le prince d'Orange ne venait-il pas à l'instant même de détruire la liberté religieuse en Hollande en proclamant la religion protestante religion d'Etat? Les inquiétudes de la population belge étaient ravivées encore par la présence en Belgique d'un grand nombre de familles catholiques hollandaises qui, dans le dernier siècle, étaient venues chercher un refuge contre les persécutions auxquelles elles avaient été en butte dans leur patrie.

Pour calmer ces craintes, la Commission gouvernementale fit publier le document qui suit :

« *A Sa Grandeur l'Evêque de Namur et à
» Messieurs les Vicaires généraux des différents
» diocèses de Belgique.* »

« Les victoires éclatantes que nous avons rem-
» portées ayant affranchi le clergé de la Belgique
» de toutes les entraves mises à l'exercice de la
» religion catholique, apostolique et romaine, le
» gouvernement, d'accord avec les sentiments des
» souverains alliés, maintiendra inviolablement les
» puissances civile et religieuse dans leurs bar-
» rières respectives, ainsi qu'elles étaient fixées
» par les lois canoniques de l'Eglise et par les
» anciennes lois constitutionnelles du pays. En
» conséquence, toutes les affaires de l'Eglise
» demeurent entre les mains des autorités ecclé-
» siastiques, qui veilleront aux intérêts de l'Eglise.
» Ce sera donc aux autorités ecclésiastiques qu'il
» faudra s'adresser pour tout ce qui concerne la
» religion. »

« Quand vous enverrez, Monseigneur et
» Messieurs, cet arrêté à vos ecclésiastiques, vous
» pouvez les assurer de la protection du gouver-
» nement.

» Bruxelles, 7 mars 1814.

» Pendant l'absence du duc de Beaufort,

» Comte E. DE ROBIANO. »

« Approuvé, d'accord avec les intentions bien-
» veillantes des Souverains alliés :

« Comte DE LOTTUM ; DÉLIUS. »

Peu après, le duc de Saxe-Weimar fut nominale-ment investi des fonctions du gouverneur général. Le baron de Vincent lui succéda avec ordre de préparer le pays à l'arrivée du prince d'Orange. Il fit part à Son Altesse de la décision du Congrès de Vienne et lui annonça qu'elle était appelée à la haute mission de fonder le royaume des Pays-Bas.

Le rêve de la maison d'Orange depuis le Taciturne allait donc se réaliser : la réunion des dix-sept provinces érigées en royaume en faveur d'un prince de cette famille ! Chose curieuse, le jour où cette communication lui fut faite, le prince ressentit une profonde tristesse et, malgré tous les efforts de M. Falck, son secrétaire général, pour le tirer de cet état, il ne put l'en arracher. M. Falck finit par lui dire : « Mais, » Altesse, il me semble qu'il n'y a pas de quoi » s'affliger d'être appelé à régner sur un si beau » royaume ? — Oui, répondit le prince, c'est » un beau royaume ; mes désirs ont été comblés. » Cependant je suis profondément triste ! Tenez, » vous appartenez à un parti vraiment libéral, » vous ne connaissez pas comme moi nos pro- » testants ; vous ignorez jusqu'où va leur intolé- » rance. Ces gens sont incorrigibles, et je crains » bien qu'ils ne me permettent jamais d'être » juste envers la population catholique. Je crains

» que leurs prétentions ne soient la cause de la
» destruction de ce royaume et n'entraînent
» peut-être la perte de ma dynastie. » Paroles
prophétiques, qui laissaient entrevoir des évé-
nements qui devaient s'accomplir quinze ans après!

Mais comment concevoir que le Roi, pénétré
d'une si profonde conviction, n'ait pu s'affranchir
de cette fatale influence? Il faut qu'elle ait été
bien puissante pour qu'un prince aussi opiniâtre
que Guillaume I^{er} ait été obligé de la subir!

Le baron de Vincent remit, le 31 juillet, au
prince d'Orange, le gouvernement de la Belgique.
En prenant possession de ses fonctions de gou-
verneur général, le prince adressa (1^{er} août 1814)
la proclamation suivante aux habitants :

« L'Europe doit sa délivrance à la magnani-
» mité des souverains alliés; bientôt elle devra
» à leur sagesse un système politique qui assu-
» rera aux nations agitées de longues années de
» calme et de prospérité. Les nouvelles destinées
» de vos belles provinces sont un élément néces-
» saire de ce système et les négociations qui vont
» s'ouvrir à Vienne auront pour but de le faire
» reconnaître et de consolider l'agrandissement
» de la Belgique dans votre intérêt, dans l'in-
» térêt de vos voisins, dans celui de l'Europe
» entière!

» Appelé au gouvernement de votre pays

» pendant le court intervalle qui nous sépare
» encore d'un avenir *si longtemps désiré*, j'apporte
» au milieu de vous la volonté de vous être utile
» et tous les sentiments d'un ami et d'un père.

» C'est des plus éclairés et des plus considérés
» d'entre vous que je veux être environné dans
» l'honorable tâche que m'impose la confiance
» des monarques alliés et dont je m'empresse
» de venir m'acquitter en personne, pour faire
» cesser les maux qui pèsent encore sur les
» Belges.

» *Honorer et protéger leur religion*, entourer
» la noblesse de l'éclat dû à son ancienneté et
» à son mérite, encourager l'agriculture sont
» mes désirs les plus doux, et les soins qui
» m'occuperont sans cesse. Heureux si, en mul-
» tipliant mes titres à votre estime, je parviens
» à préparer et à faciliter l'union qui doit fixer
» notre sort et qui me permettra de vous con-
» fondre dans un même amour avec ces peuples
» que la nature elle-même semble avoir destinés
» à former avec ceux de la Belgique un Etat
» puissant et prospère! »

Cette proclamation était d'une incontestable habileté. Toutefois, elle n'obtint pas tout le succès que le gouvernement eût été en droit d'espérer : on demeura froid et attentif !

Après avoir subi le despotisme de la France

impériale, la Belgique eût été paisible et heureuse si on eût suivi l'esprit et rempli les promesses de la proclamation du 1^{er} août. Mais c'était avec répugnance que le clergé (cette puissance avec laquelle les gouvernements de la Belgique ont toujours dû compter) voyait les grandes puissances pousser à la réunion de la Belgique et de la Hollande sous le sceptre d'un prince protestant. Tout de suite, il chercha à se procurer des garanties.

Au mois d'octobre 1814, le prince Maurice de Broglie, évêque de Gand, prélat énergique et capable, qui avait eu le courage de résister au despotisme de Napoléon I^{er} et que celui-ci avait fait mettre en prison, était momentanément absent de son siège. Il enjoignit à ses vicaires généraux d'adresser un mémoire aux hautes puissances assemblées à Vienne pour réclamer des « sûretés » en faveur de la religion catholique et « tous les privilèges et droits dont elle avait constamment joui avant l'invasion des Français ». Ce mémoire fut envoyé à Vienne; mais les puissances, ayant à cœur de voir s'accomplir la réunion de la Belgique et de la Hollande, considérèrent cette démarche comme non avenue. L'évêque eût agi plus sagement s'il se fût contenté de demander au Congrès des « garanties » pour la religion professée par la plus grande partie des

habitants de la Belgique au moment où ceux-ci allaient être réunis à « un pays protestant d'intolérance religieuse bien connue ».

La proclamation du prince d'Orange en 1813, qui décrétait que la religion protestante serait désormais la religion d'Etat en Hollande, abolissait en fait la liberté des cultes. Cet acte inqualifiable ne devait-il pas donner des appréhensions à tous les dissidents ? De plus, un fait grave venait de se passer en Hollande et avait mis le clergé en émoi : un arrêté du 28 septembre 1814 accordait des traitements à tous les curés catholiques à condition que leurs supérieurs s'adressassent au prince-souverain en cas de vacature de siège et se soumissent à ses nominations. Le clergé catholique néerlandais ne donna pas dans ce piège : il fut répondu au gouvernement « qu'on n'acceptait pas ces conditions, contraires à la liberté et à l'indépendance de l'Eglise ». Le gouvernement se montra fort irrité d'avoir échoué dans cette entreprise ; son plan avait été de provoquer une sorte de schisme parmi les catholiques de Hollande et de les séparer de Rome. Il n'aurait plus manqué que de faire les mêmes propositions au clergé belge, chez lequel on espérait faire prévaloir les opinions et les institutions hollandaises !

Cependant le prince-souverain, après un court

séjour à Bruxelles dans les premiers jours du mois d'octobre, se rendit à La Haye. En partant, il nomma le baron van der Cappellen commissaire général en Belgique. C'était un homme d'Etat d'un grand et beau caractère. Les libéraux reçurent de sa part les assurances les plus positives que l'ère d'un gouvernement sage et éclairé allait se lever pour la Belgique. L'évêque de Gand se rendit aussi chez lui pour lui communiquer les appréhensions de la population catholique; il lui représenta que le clergé devait se trouver dans une entière indépendance du gouvernement. Le baron van der Cappellen tenta de calmer ses craintes; il appuya ses raisonnements sur le caractère du prince, qu'il croyait avoir appris à connaître. Quelques années plus tard, il déclara s'être complètement trompé à cet égard.

Peu après, une grave nouvelle se répandait en Europe et apportait la consternation en Belgique. Napoléon I^{er} avait reparu sur les côtes de France. Accueilli avec un enthousiasme inouï par les populations, il marchait sur Paris. Cet événement, qui pouvait amener de nouveaux bouleversements en Europe, précipita la formation du royaume des Pays-Bas. Le prince d'Orange, sans attendre les dernières résolutions du Congrès de Vienne, s'empara du pouvoir royal et

adressa une proclamation aux habitants des Pays-Bas :

« Les vœux unanimes des puissances assemblées au Congrès de Vienne s'étaient à peine prononcés pour la réunion de tous les Pays-Bas sous une autorité commune, que les habitants des provinces belges nous témoignèrent à l'envi leur joie sur cette importante mesure et le désir de voir étendu sur eux le pouvoir suprême que l'amour des Hollandais nous avait précédemment confié. Profondément touché de ces témoignages, nous avons cependant résolu de différer tout changement dans les relations existantes jusqu'à l'époque où les délibérations du Congrès eussent pu être exécutées dans leur ensemble. Mais les événements inattendus qui ont lieu dans un Etat voisin nous engagent à nous départir de cette résolution. Ils nous prescrivent de répondre au zèle de nos sujets par un empressement analogue et de ne laisser aucun d'eux dans l'incertitude sur ses devoirs et sur nos intentions. C'est lorsque de nouvelles difficultés semblent se présenter dans le lointain, c'est au moment où renaît pour tous les peuples le triste souvenir d'une domination étrangère, qu'il devient plus urgent de constituer l'Etat dont la politique de l'Europe entière a considéré l'existence comme

» nécessaire à la tranquillité et à la sûreté générale. Animé par les suffrages des plus puissants souverains; nous confiant en cette noble passion pour la liberté civile et l'indépendance qui, de tout temps, a caractérisé les Belges; plus fort encore des preuves multiples d'attachement que nous recevons de toutes parts, nous prenons aujourd'hui le sceptre en main dans l'unique but de faire servir notre gouvernement au bien-être de tous ceux qui y sont soumis et de leur assurer la jouissance tranquille de tous les biens *de la concorde et de la paix*. Et comme nous voulons que le nom même du nouvel Etat offre un premier gage de *l'union intime et fraternelle* qui doit régner entre tous nos sujets, nous avons jugé à propos de déclarer, comme nous déclarons par les présentes, que tous les pays y appartenant forment, dès à présent, le royaume des Pays-Bas, pour être ainsi possédés par nous et nos légitimes successeurs d'après le droit de primogéniture, et que nous prenons pour nous-même et pour les princes qui monteront après nous sur ce trône la dignité royale et le titre de roi en ajoutant cependant à ce dernier celui de duc de Luxembourg à cause des relations particulières que cette province est destinée à avoir avec l'Allemagne.

» Mais, quelque convenables que puissent paraître ces déterminations eu égard à l'étendue territoriale des Pays-Bas et à la civilisation de leurs nombreux habitants, nous ne nous croyons pas moins obligé de prendre soin du nom que, dans toutes les vicissitudes de la fortune, nous avons toujours porté avec honneur et sous lequel nos ancêtres ont rendu tant de services à la cause de la liberté, en empêchant qu'il ne vienne à s'éteindre et à disparaître. A ces causes, nous voulons et ordonnons que, désormais, l'héritier présomptif du royaume des Pays-Bas prenne, porte et conserve le nom et le titre de prince d'Orange... Vous tous, compatriotes, qui habitez ce territoire, ouvrez vos cœurs à l'espoir et à la confiance ! Les éléments du bonheur public se trouvent en vos propres mains. Dévoués à la patrie, unanimes et exempts de tout *esprit de rivalité*, vous serez assez forts pour écarter les dangers qui pourraient nous menacer. L'Europe contemple votre réunion avec intérêt et bienveillance. La loi fondamentale, déjà obligatoire pour un grand nombre d'entre vous (en Hollande), subira bientôt les modifications qui devront la mettre en harmonie avec les intérêts et les vœux de tous. C'est là que vous trouverez cette garantie de la religion à laquelle nous atta-

» chons tous le plus haut prix. Des institutions
» bienfaisantes favoriseront, sous la bénédiction
» divine, le développement de tous les genres
» d'industrie et la renaissance de vos arts jadis
» si célèbres. Et si vos sentiments et vos efforts
» répondent à ceux que votre roi vous consacre
» aujourd'hui de la manière la plus solennelle
» et la plus irrévocable, la splendeur qui vous
» attend sera pendant plusieurs siècles l'héritage
» d'une reconnaissante postérité. » (16 mars 1815).

Cette proclamation contient des hardiesses de langage qui déjà donnaient la mesure de la bonne foi du gouvernement. On y parle avec complaisance de *la joie* que les Belges éprouvent de la réunion, de *leur désir* de voir étendre sur eux le pouvoir suprême, etc. Or, tout le monde savait que la majorité des Belges se méfiait de cette union et, jusqu'à nouvel ordre, le contraire était seul vrai. M. Falck écrivait au prince à ce moment: « Les
» Belges ont d'autres désirs; ils sortent seulement
» d'un rêve et il faut bien leur laisser quelques
» semaines pour se consoler de leur déception. »

Quoi qu'il en fût, le Roi appela les Belges aux armes. Ils répondirent à cet appel parce que la haine contre la domination française fut plus forte que leur répulsion pour une réunion à la Hollande. Le Roi demanda le concours des évêques. Malgré toutes les raisons qu'ils eussent

déjà pour n'être pas satisfaits, ils s'empressèrent de donner suite au désir exprimé par Sa Majesté. Ils publièrent des lettres pastorales dans lesquelles ils engagèrent leurs diocésains à adresser des prières à Dieu pour le succès des armes des alliés et les stimulèrent à s'unir pour la défense de la patrie. Parmi ces lettres pastorales, celle de l'évêque de Gand est curieuse par son style. Elle finissait avec toute l'emphase de l'époque : « Et vous, jeunes soldats qui êtes appelés par » notre *bien-aimé* Souverain à la défense de la » patrie, conduisez-vous en sorte que vous attiriez la bénédiction de Dieu sur vos armes et » que, parmi vous, la crainte de Dieu s'allie au » courage. » (14 avril).

Il y a peut-être quelque intérêt à citer ici l'opinion de M. Falck (1), qui se trouvait à Bruxelles dans ce moment critique : « Les Belges sont édifians à voir. N'ayez aucune inquiétude à cet » égard, *non plus de la part du clergé*. Le témoignage des Belges de La Haye vous paraîtra » suspect. Mais demandez à Van der Stoep, à » Apostol, ce qu'ils ont vu au tirage au sort pour » la milice et quel esprit régnait dans les campagnes et partout ailleurs. Je désirerais qu'il

(1) M. Falck, était allié aux familles de Roisin, du Chastel, Rodoan, etc.

» y eût de semblables dispositions dans les classes
» inférieures en Gueldre, Overysse, Groningue,
» peut-être aussi autre part dans les provinces du
» nord et qu'on ne fût pas resté plus en retard
» pour s'inscrire dans la milice nationale à
» Amsterdam qu'on ne l'a été à Bruxelles et à
» Gand. » On voit par cette lettre qu'il n'y avait
pas d'inquiétude à concevoir relativement à la
conduite de la Belgique. L'esprit public, en pré-
sence du danger, était excellent. On s'armait avec
plus d'enthousiasme qu'en Hollande; M. Falck le
constatait avec une certaine amertume.

En présence d'une situation aussi inespérée, on
était en droit de supposer que le gouverne-
ment, dans sa satisfaction, donnerait des marques
publiques de bienveillance à la Belgique et qu'il
saisirait avec habileté cette occasion pour s'assurer
son attachement. Mais, au lieu de prendre ces
sages mesures, on publiait l'arrêté-loi du 20 avril
« contre ceux qui auraient débité des bruits,
» annonces ou nouvelles propres à troubler ou à
» alarmer le public, à susciter la défiance, la dés-
» union ou les querelles entre les habitants ». Les
coupables devaient être jugés dans les provinces
belges par une cour spéciale extraordinaire (une
cour prévôtale)! Les peines appliquées étaient, outre
l'amende, les travaux forcés à temps et la marque,
sans préjudice de la peine capitale, le cas échéant!

La publication de ce monstrueux arrêté-loi occasionna un mécontentement général. On se demanda ce qui pouvait justifier un acte aussi grave. Les conseillers du Roi avaient saisi une circonstance extraordinaire pour lui faire signer un décret impopulaire. Après la conclusion de la paix, le bon sens et la justice réclamaient l'abrogation de cette loi. On n'en fit rien. Le gouvernement en usa et en abusa jusqu'en 1818 et, à cette époque, l'arrêté-loi fut changé en loi définitive, avec une variante : celle que les crimes prévus par la dite loi devaient être, à l'avenir, poursuivis d'après les formes accoutumées et par le juge ordinaire. On n'était guère plus rassuré : les juges étaient amovibles !

Deux jours après la publication de l'arrêté-loi, c'est-à-dire le 22 avril, le Roi nomma une commission chargée de reviser la loi fondamentale, qui existait déjà en Hollande, pour la rendre commune à toutes les parties du royaume des Pays-Bas.

Cependant les événements marchaient. Napoléon, après avoir réorganisé ses armées, se jetait sur la Belgique. Le 16 juin, à Ligny, il repoussait l'armée prussienne commandée par le maréchal Blücher ; le 18, il était vaincu à Waterloo.

Le prince d'Orange (fils aîné du Roi) à l'affaire des « Quatre-Bras » et à Waterloo montra de grandes qualités militaires. Il se couvrit d'une

gloire digne de son nom et paya de son sang le succès de la journée. Les troupes du nouveau royaume des Pays-Bas, quoique levées à la hâte et à peine organisées, se conduisirent vaillamment, malgré les dires des Anglais, et surent s'attirer l'estime des alliés. On avait jeté un doute dans l'esprit du roi Guillaume sur la fidélité des troupes belges. On disait qu'elles passeraient à l'ennemi. Leur brillante conduite dans cette campagne prouva qu'on les avait indignement calomniées. C'était le commencement d'un système de dénigrement qui fut suivi avec persévérance par la coterie protestante de La Haye. Il fallait faire croire au Roi et à tous les membres de la famille royale que la Belgique désirait sa réunion à la France. On en profita pour engager Sa Majesté à amener en Belgique un schisme religieux et surtout à y imposer la langue hollandaise, « ce qui » placerait, disait-on, entre la Belgique et la » France une infranchissable barrière ».

L'invasion de Napoléon I^{er} avait eu cet avantage qu'elle avait groupé la noblesse belge autour du trône de Guillaume I^{er}. La brillante conduite du prince d'Orange à Waterloo, sa blessure, qui le rendait intéressant, ses manières affables avaient également entraîné un grand nombre de personnes demeurées jusqu'à ce jour sinon hostiles, du moins très indifférentes à la réunion. Son

Altesse Royale avait acquis aussi de la popularité dans les classes inférieures. C'étaient là d'heureuses circonstances, dont on pouvait habilement profiter. Mais malheureusement le gouvernement avait un plan arrêté, dont il ne voulait pas se départir.

Le 28 juillet, les chefs des diocèses avaient adressé une réclamation respectueuse au Roi. Dans ce document perçait la crainte que la religion protestante, sous l'égide de la loi fondamentale, ne fût protégée dans les provinces belges au détriment du catholicisme. Un gouvernement bien avisé eût répondu aux évêques dans des termes convenables et leur eût donné quelques apaisements. Au lieu de ces prudentes mesures, on poussa le mépris des convenances jusqu'à ne pas répondre.

Les conseillers du Roi avaient résolu d'établir immédiatement la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir spirituel, de s'emparer exclusivement de l'instruction publique, qu'ils considéraient comme la pierre angulaire de cette suprématie, et d'en écarter l'enseignement des dogmes. M. van Alphen, dans un discours prononcé à la seconde Chambre à la fin de septembre 1830, avouait franchement que le gouvernement suivait cette politique ce qui faisait dire à des Hollandais raisonnables : « Comment s'étonner » de l'opposition des Belges ? On ne cesse

» d'attaquer leur croyance religieuse. Nous autres,
» protestants, nous n'aurions probablement pas
» été si patients. » On était déjà loin des promesses faites dans la proclamation du 1^{er} août 1814
« d'honorer et de protéger la religion » !

Pendant qu'en Belgique les notables délibéraient sur la constitution soumise à leur approbation, le Roi convoquait à La Haye les Etats-Généraux hollandais en nombre double pour soumettre ce même acte à leur acceptation. Le 8 août 1815, il ouvrait la séance par le discours suivant :

« HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS,

» Il y a quelques mois que j'ai fait part aux Etats-
» Généraux de la réunion de toutes les provinces
» des Pays-Bas sous l'autorité royale. Mais, pour
» rendre cette réunion durable, il ne suffit pas que
» tous les habitants obéissent au même souverain,
» il faut encore qu'ils soient étroitement liés par
» les mêmes lois et les mêmes institutions. Il
» faut qu'au moment où s'écroulent les barrières
» élevées entre eux dans d'autres temps, ils
» apprennent à se reconnaître comme enfants de
» la même famille. Vous savez que telles sont les
» vues dans lesquelles toutes les puissances de
» l'Europe ont favorisé la création de la nouvelle
» monarchie. Aujourd'hui que les Belges et les
» Bataves réunis sous les bannières de l'indépen-
» dance et marchant à côté de nos généreux

» alliés ont, à l'heure du péril, confirmé leurs
» promesses par des actions, la nation et l'Europe
» entière partagent, je l'espère, ma confiance et
» ma sécurité. Un jour l'histoire présentera les
» batailles de Quatre-Bras et de Waterloo comme
» deux colonnes éclatantes du nouveau royaume
» des Pays-Bas, et heureux le père dont les fils
» auront eu la gloire d'affermir ces colonnes et de
» les arroser de leur sang! On a pris tout le
» soin nécessaire pour étendre des droits chers à
» la nation, pour les déterminer de la manière la
» plus précise, pour donner à la nouvelle con-
» stitution l'empreinte d'un siècle éclairé et du
» caractère national. *L'inviolabilité du pouvoir
» judiciaire reste irrévocable. La liberté de cons-
» cience est garantie dans le sens le plus étendu.
» Toute pensée, toute opinion peut se manifester
» librement.* Il est laissé généralement à la puis-
» sance royale toute l'étendue nécessaire pour
» assurer le bonheur social, sans que toutefois
» elle ait la faculté d'opprimer ou d'outrager un
» seul individu. » Belles promesses : on verra
comment elles furent tenues!

M. le baron van der Cappellen avait été chargé de former la liste des notables de toute la Belgique auxquels la loi fondamentale allait être présentée. Mais il s'était aperçu que la grande majorité des notables voterait contre la constitution. Il se

rendit à La Haye et en instruisit le Roi. Sa Majesté, assembla un conseil. Il fut décidé, après de longues discussions, contrairement aux avis de M. van der Cappellen, qu'on était trop avancé pour reculer, qu'on devait passer outre et continuer comme on avait commencé (1). D'ailleurs, les notables belges n'étaient pas appelés à se prononcer sur le fond de la constitution réputée de droit obligatoire, mais seulement sur les amendements jugés nécessaires par suite de l'adjonction des nouvelles provinces. Les députations des notables belges se réunirent à Bruxelles le 18 août 1815. Le résultat du vote donna : 796 voix contre, 527 pour, soit une majorité de 269 contre la loi fondamentale. Parmi les 796 notables qui votèrent contre, 126 déclarèrent que leurs votes étaient motivés par les articles relatifs au culte. Un sixième environ des notables ne se rendit pas à la convocation.

Le Roi, en apprenant ce résultat, en conçut une violente colère contre le clergé, auquel il attribua ce grave échec, et il l'exhala par d'imprudentes paroles qui ne furent point perdues pour ses ministres. Que faire dans cette occurrence? On se tira d'affaire par un coup d'audace. On consi-

(1) Notes sur le comte van der Duyn et le baron van der Cappellen, par GROVENSTEIN.

déra les 126 votes motivés comme affirmatifs et l'absence d'un sixième des notables comme une preuve d'adhésion, et le Roi, dans une proclamation du 24 août 1815, déclara la Constitution acceptée. Cette action illégale fut, à juste titre, sévèrement jugée en Belgique. On n'augurait rien de bon d'un gouvernement dont les premiers pas étaient empreints d'astuce et de violence. Dans sa proclamation, Guillaume I^{er} essaya de donner un air de légalité à un coup d'autorité. Il ne put s'empêcher d'y faire une leçon aux évêques en y disant : « Si cette vérité n'eût été obscurcie par » quelques hommes de qui le corps social devait, » au contraire, attendre l'exemple de la charité et » de la tolérance évangéliques, etc. » Ainsi, dès la fondation du royaume, les fautes succèdent aux fautes et rendent le rôle des bons citoyens difficile et ingrat.

Le 2 août, l'évêque de Gand avait adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse une instruction pastorale dans laquelle il avait protesté contre plusieurs articles de la constitution et défendu aux notables de son diocèse d'y adhérer. Les évêques de Tournai et de Namur avaient décidé d'agir de même. On y mit bon ordre ! A Namur, M. Walker, directeur de la police de Sambre et Meuse, accompagné de ses agents, envahit l'imprimerie Lafontaine, saisit l'instruction

pastorale et la déchira. Les lettres de M. Falck expliquent cette affaire. Après avoir reconnu que l'évêque de Namur est « un brave homme, très libéral », le ministre ajoute : « Ce que je crains, » c'est que les évêques de Namur et de Tournai » attendent le dernier jour pour lancer leur man- » dement et alors, au moment décisif, on ne » pourra plus parer le coup ». On lit un peu plus loin, dans ces mêmes lettres : « Comment » cela ira-t-il avec l'introduction de lois qui occa- » sionnent déjà un tel déchirement justement dans » ces Flandres ayant la même langue et les mêmes » mœurs que nous et sur lesquelles nous avons » le plus compté pour transmettre et propager » les opinions et les institutions hollandaises? »

La loi fondamentale ayant été imposée par le Roi, on ne put empêcher les évêques de publier un jugement doctrinal dont voici le principal passage : « C'est pour remplir un des devoirs » les plus essentiels de l'épiscopat, pour nous » acquitter envers les peuples de l'obligation qui » nous a été strictement imposée par l'Eglise, » que nous avons jugé nécessaire de déclarer » qu'aucun de nos diocésains ne peut, sans trahir » les plus chers intérêts de sa religion, sans se » rendre coupable d'un grand crime, prêter les » différents serments prescrits par la Constitu- » tion, par lesquels on s'engage à observer et à

» maintenir la nouvelle loi fondamentale ou à
» concourir au maintien et à l'observation de la
» dite loi. » L'évêque de Gand, dans son jugement doctrinal, se montra si violent qu'il fut cause que la lutte s'engagea plus vivement entre le gouvernement et le clergé. Le premier, au lieu de manœuvrer avec habileté, se renferma dans le silence du mépris et se livra à des actes arbitraires. Le second, repoussé dans toutes ses démarches, poursuivi devant les tribunaux, s'opposa à tout ce qu'il crut être préjudiciable aux intérêts religieux. Dans cette lutte, le clergé fut écrasé : il devait l'être ; mais, dans sa chute, il devait entraîner toute la monarchie !

Le Roi avait été « inauguré » le 27 septembre 1815. La régence de Bruxelles avait mis si peu de zèle à l'achèvement de l'amphithéâtre érigé sur la Place Royale, qu'au moment où Sa Majesté en montait les degrés les planches apparaissaient encore dans toute leur nudité. On les couvrit à la hâte de quelques tentures. Cette cérémonie, qu'on eût voulu rendre pompeuse, manqua d'effet : peu de monde, accueil très froid. Il n'en pouvait être autrement : l'élément belge n'y figurait guère. Le Roi était venu entouré de Hollandais. Cela avait l'air d'une prise de possession de la Belgique par la Hollande et non d'une fête pour célébrer la réunion des deux pays.

Parmi les huit ministres à portefeuille, on comptait un seul Belge, le duc d'Ursel, auquel on reprochait de s'accommoder trop vite de n'importe quel gouvernement. Encore n'avait-il que le portefeuille du Waterstaat. Les autres ministres étaient MM. van Maanen, van Nagel d'Ampsen, van der Hoop, Roel, Six van Osterleek, de Goltz et Repelaer van Driel. Il y avait quatre directeurs généraux, parmi lesquels on ne comptait qu'un seul belge, M. Goubau. Cette choquante inégalité dans la distribution des emplois supérieurs mécontentait tout le monde. On se sentait humilié de voir la Belgique représentée pour la forme seulement. Les libéraux belges, en particulier, se montraient très irrités; ils se récriaient contre l'insuffisance de certaines garanties légales; ils se plaignaient hautement qu'on eût conféré de prime abord tous les hauts emplois aux Hollandais.

A ces griefs les écrivains ministériels répondaient par des raisons spécieuses. Ces hommes exclusifs ne semblaient pas prévoir que c'était tenter l'impossible et qu'un tiers de la population ne pouvait imposer sa loi aux deux autres tiers. M. van Maanen était l'exécuteur de cette mesquine politique; il était despote et versatile. Ancien sans-culotte, il avait dansé la Carmagnole autour de l'arbre de la liberté. Puis, ennemi déclaré de la maison d'Orange, il l'avait pour-

suivie avec acharnement. Plus tard, il se fit l'humble serviteur de tous les gouvernements qui se succédèrent en Hollande. Détestant la Belgique il avait la franchise de ne point s'en cacher. Près de lui se trouvait M. Goubau, directeur général des cultes. Vieux viveur, il se prêtait avec désinvolture à toutes les combinaisons de son chef calviniste. Ayant fait un long apprentissage du Joséphisme en Autriche, il y avait acquis des connaissances assez étendues en droit canonique et on l'avait choisi tout exprès pour continuer cette politique de petites chicanes. A La Haye, M. Goubau habitait au Kalvermarkt, près d'une maison de tolérance de bas étage où il passait ses soirées.

Le Roi, dans sa proclamation de juillet 1815, avait garanti les libertés de l'Eglise catholique. Or, le 16 septembre de la même année paraissait un arrêté dont voici deux articles : « I. Toute » proposition se rattachant aux affaires de la » religion catholique ou du clergé sera envoyée » à l'avis d'une commission, composée de trois » ou quatre membres catholiques. — VI. Les lois » de la Néerlande décidant que pas une or- » donnance dans les affaires ecclésiastiques » venant d'une puissance étrangère ne peut être » publiée sans le consentement du gouverne- » ment, les recherches nécessaires à cet égard » seront faites par la commission conjointe-

» ment avec le directeur général des cultes. » Ces lois de la Néerlande étaient simplement les anciennes lois de l'empire français abolies par un décret au nom des puissances alliées. L'arrêté du 15 septembre détruisait la proclamation de juillet!

Le système de la suprématie de l'Etat dans les affaires religieuses, devint grâce à l'influence des conseillers du Roi, de plus en plus visible. On l'étendit à l'Eglise protestante, si bien qu'il se forma un parti parmi les protestants, à la tête duquel se plaça l'illustre Bilderdyk, qui réclama plus de liberté pour son culte. Cédant à cette pression, on fit signer au Roi (1816) un arrêté secret qui violait l'article 2 du traité de Londres et les articles 19 et 192 de la loi fondamentale, qui garantissaient « protection et faveur égale à tous les cultes ». Par cet arrêté, les calvinistes étaient autorisés à posséder une église et un pasteur dans les communes catholiques où cinquante d'entre eux étaient réunis. C'était un encouragement à la propagande protestante. Il s'ensuivit la formation de la société secrète *de Welstand*, qui fut érigée en 1822 par le ministre calviniste de Hilvarenbeek. Cette association acheta des fermes et des terres dans les communes catholiques et y plaça des calvinistes.

MM. van Maanen et Goubau continuaient le

cours de leurs taquineries administratives. Il y avait à Bruges un couvent de sœurs clarisses qui avait été respecté dans les plus mauvais jours de la tourmente révolutionnaire. Les Sans-Culottes avaient laissé ces religieuses en paix; l'empire leur avait permis de suivre paisiblement leur règle. M. Goubau ordonna leur dispersion. Des protestations furent adressées au gouverneur de la province. Ce fonctionnaire conseilla au gouvernement d'abandonner un projet qui surprenait tout le monde. Le Roi, plus sage que ses conseillers, étouffa l'affaire; mais un premier pas avait été fait!

Le gouvernement avait envoyé comme ministre plénipotentiaire à Rome un protestant allemand, M. de Reinhold. C'était un homme violent, ayant des goûts littéraires, mais tout à fait impropre à la carrière diplomatique. Voici, d'après ses propres dépêches, le résumé d'une de ses négociations : le gouvernement, voulant donner un certain vernis de légalité à l'arrêté du 16 septembre, envoya des instructions à M. de Reinhold pour expliquer au Pape les raisons des mesures prises vis-à-vis du pouvoir spirituel. Le cardinal Consalvi, au nom de Pie VII, adressa quand même une note pour protester contre cet arrêté. M. de Reinhold, furieux de ce que l'on n'avait pas goûté sa prose, remit au cardinal une note conçue dans de tels termes

que celui-ci (16 mars 1816) lui répondit : « Votre » note n'a pas même les formes en usage dans les communications officielles. » Le pape avait envoyé aux évêques un bref, en date du 1^{er} mai 1816, par lequel il leur mandait qu'il était en négociations avec le gouvernement pour aplanir les difficultés existantes, qu'à cet effet il allait envoyer un légat aux Pays-Bas, qu'en attendant ils eussent à s'adresser au Roi afin de rendre la conciliation plus facile. Les évêques adressèrent en conséquence à Sa Majesté une lettre dans laquelle se remarquait l'intention d'arriver à une entente. On ne leur répondit pas. L'évêque de Gand écrivit à la Reine pour l'engager à employer son influence afin d'amener la conciliation. Il s'ensuivit une entrevue entre le Roi et l'évêque. Celui-ci tenta d'ouvrir les yeux au souverain sur la gravité de la situation. Ses efforts furent vains. Un arrêté du 10 mai confirma l'omnipotence de l'Etat en matière religieuse et l'arrivée du légat fut indéfiniment retardée.

M. Goubau, que les mauvais plaisants venaient d'affubler du nom du vicaire général du Roi, eut bientôt maille à partir avec l'Evêque de Gand. Le directeur général des cultes avait *ordonné* qu'on chantât un *Te Deum* à l'occasion de la délivrance de S. A. R. la princesse d'Orange. En prévision de cette éventualité, l'évêque de Gand

s'était adressé au Saint-Père pour demander la ligne de conduite à suivre vis-à-vis de princes protestants. Le Pape avait répondu d'une manière très satisfaisante. L'évêque, en conséquence, chanta lui-même, le 9 mars, un *Te Deum* d'actions de grâces. M. Goubau, furieux de ce que l'Evêque eût consulté son chef spirituel et n'eût pas soumis sa réponse au gouvernement, fit grand bruit de l'incident.

Au mois de juillet 1816, le ministère avait décidé que l'on formerait en Belgique des cours, un parquet et des tribunaux *provisaires*, pour mettre la justice sous l'influence directe du gouvernement. M. Falck plaisantait sur des choses aussi sérieuses : « On établit alors, dit-il, une » apparence d'organisation judiciaire : een schema » van judicieele organisatie. » On somma d'abord l'évêque de paraître devant la commission présidée par le directeur général des cultes ; mais on discuta en même temps à La Haye s'il n'y aurait pas lieu de le poursuivre devant les tribunaux. Ce prélat trop remuant devait être écarté.

Pour donner une idée de la situation politique à cette époque, voici la traduction d'une lettre adressée de Bruxelles, le 29 novembre 1816, par M. Falck à M. van Lennep : « A vous parler des » choses d'ici et de l'état des esprits, je ne puis » que vous donner de bonnes nouvelles. Pour

» moi, et j'ose le dire pour nous tous, cela a
» grandement dépassé notre attente. Aux Etats-
» Généraux tout marche avec calme et, même
» dans cette critiqueuse ville de Bruxelles, le
» public rend de jour en jour plus de justice
» au Roi pour son impartialité. Des provinces
» entières, telles que le Limbourg, Liège, Namur,
» le Luxembourg et le Hainaut, ne laissent rien à
» désirer sous le rapport religieux. Dans celles
» qui sont placées sous l'autorité spirituelle de
» l'évêque de Gand, il y a bien un peu plus
» d'agitation et de mécontentement. Néanmoins,
» les lois y sont régulièrement mises à exécution,
» les contributions y sont perçues avec facilité, etc.
» Tout cela a une plus grande valeur dans une
» arrière-saison qui pèse si lourdement sur le
» peuple. » N'était-ce pas l'occasion d'éviter
toute nouvelle querelle et de ne pas heurter les
opinions des exaltés, toujours si nombreux en
Belgique? On fit le contraire. Par un arrêté du
19 décembre 1816, le gouvernement, autorisa des
poursuites contre l'évêque de Gand. La chambre
des mises en accusation de Bruxelles, sous la pres-
sion de M. van Maanen, décréta, le 15 février 1817,
« qu'il y avait lieu à poursuite ». Pour ôter à
l'évêque un habile défenseur dans la presse, le
ministre, dès le 3 février, fit poursuivre M. l'abbé
de Foere, rédacteur du *Spectateur*. Acquitté par la

cour de Bruges, on le fit comparaître devant une cour extraordinaire, qui le condamna à deux ans de prison (1). M. Goubau, frère du directeur des cultes présidait cette cour. Sa partialité et son ton arrogant excitèrent l'indignation générale. Inquiet, M. van Maanen obtint du Roi un arrêté en date du 25 février par lequel il fut enjoint aux présidents, Conseillers, juges et procureurs, etc., de prêter serment de fidélité à Sa Majesté. L'importance de cet arrêté se comprendra lorsqu'on se rappellera que les autorités religieuses avaient interdit ce serment. L'ordre judiciaire fut ému de cette mesure, car ses membres restaient amovibles. Des magistrats et des légistes, dans la crainte de perdre leur place, prêtèrent le serment. Quelques-uns préférèrent donner leur démission.

M. van Maanen, convaincu qu'il pourrait compter sur ceux qui avaient obéi, pressa le parquet de poursuivre l'évêque de Gand. Mais le procureur général, M. Daniels, jurisconsulte éminent, d'un grand et honorable caractère et généralement estimé, écrivit au ministre « que, pour » juger une personne de ce rang, il fallait une » haute cour formée de juges inamovibles; que,

(1) Il est curieux de constater que l'abbé de Foere eut le courage de voter au Congrès national, contre l'exclusion des Nassau.

» cela n'existant pas, il était impossible de juger
» l'évêque ». M. van Maanen répondit aussitôt
« que l'on formerait une haute cour provisoire. »
M. Daniels répliqua « qu'il préférerait donner
» sa démission plutôt que de prêter les mains
» à des choses qui ne s'alliaient pas avec la
» dignité de la magistrature ». Le Ministre se
hâta de se débarrasser de cet homme consciencieux et intègre et nomma procureur général M. Vanderfosse, parent de M. Goubau. La haute cour provisoire formée, M. van Maanen donna l'ordre d'arrêter l'évêque, qui se trouvait en ce moment dans un château des environs de Gand. Le vicomte de Quabeek, capitaine de la maréchaussée, chargé d'exécuter cet ordre, en donna avis au prélat qui se retira en France. Mgr de Broglie se laissa juger par contumace. Comme on l'avait prévu, il fut condamné à la peine la plus sévère : la déportation. Non content de cette condamnation, les conseillers du Roi voulurent encore lui infliger une flétrissure (1). Le procureur du roi à Gand s'en chargea. Il s'agissait de faire afficher le jugement. Or, il y avait dans les prisons de Gand deux criminels condamnés aux travaux forcés et à l'exposition publique pour vol avec effraction. Ces misérables se nommaient l'un Joseph Vervaet et l'autre Joseph Schietecat, tous deux

forçats libérés. On retarda l'exposition publique du premier; on avança celle du second. On choisit un jour de marché et on fit dresser un échafaud sur la place publique. On y plaça trois poteaux : celui du milieu beaucoup plus élevé. Le bourreau, après avoir mis au carcan les deux misérables, attacha au haut du grand poteau une affiche portant en grandes lettres le nom de Mgr de Broglie. Le spectacle fit dire agréablement au procureur du roi : « C'est son calvaire! Nous le » plaçons, comme son maître, entre deux larrons. » Qu'on se figure la stupéfaction de la population. Ce fut un acte de démence politique, quels qu'aient pu être les torts de l'évêque. Et ce qui fut plus déplorable encore, à La Haye, non seulement la conduite du procureur du roi ne fut pas blâmée, mais on s'en amusa considérablement.

La condamnation de M. de Foere, la formation de la cour extraordinaire, l'arrêt prononcé contre l'évêque de Gand suivi de la scène décrite plus haut eurent pour résultat que beaucoup de familles de l'aristocratie et de la bourgeoisie considérèrent le pays comme placé sous un joug étranger que la force seule pouvait imposer. On entendait des bourgeois exaspérés dire : « Nous

(1) Mgr de Méan, évêque de Liège, avait correspondu avec Rome sur la question du serment. On ne le poursuivit pas.

- » avons encore chez nous pendu à un crochet
- » le fusil qui chassa les Autrichiens lorsqu'ils
- » attentèrent à nos libertés. Viendra un jour où
- » nous le décrocherons de nouveau pour nous
- » en servir contre le gouvernement hollandais ! »

Le gouvernement du roi Guillaume ne tarda pas à commettre de nouvelles fautes. MM. van Maanen et Goubau sommèrent les vicaires généraux de Gand de prendre en mains l'administration du diocèse, attendu que Mgr de Broglie devait être considéré « comme s'il était mort naturellement ». Ils répondirent « que le Code civil n'atteignait les contumaces que cinq ans après la sentence portée contre eux, que cet ordre était donc inapplicable dans le cas même où l'arrêt de la Cour de Bruxelles ne frapperait pas Mgr de Broglie en sa qualité d'évêque; mais qu'ils ne sauraient admettre que jamais la puissance civile pût priver un évêque de son caractère spirituel, qu'il ne pouvait en être effectivement dépouillé que par sa mort naturelle ou par une décision régulière et canonique. » M. Goubau, ne tenant aucun compte de ces raisons fondées en justice et en droit, envoya au chapitre une lettre qui mérite de passer à la postérité : « Messieurs, vous ne devez pas être étonnés si je me vois obligé de mettre un embargo sur votre traitement jusqu'à ce que vous vous

» soyez rendus à mon invitation. Je suis, je pense, » en droit de refuser payement à qui refuse » service. » Aux termes de la loi fondamentale, les traitements, pensions et autres avantages dont jouissaient les différents cultes et leurs ministres leur étaient garantis. M. Goubau ne s'inquiétait pas de si peu ! Les vicaires généraux étaient en droit de continuer à correspondre avec leur évêque et à publier ses lettres pastorales ; ils le firent. Des poursuites furent dirigées contre eux. En conséquence, MM. Martens, Bousson et Goethals, membres du Chapitre épiscopal, furent arrêtés. Ils furent conduits à Bruxelles avec grand fracas et traduits devant une cour spéciale. Mais, cette fois, la cour pliant, sous l'influence de l'opinion publique, recula devant ses propres principes et renvoya les trois accusés absous.

Il serait fastidieux de suivre MM. van Maanen et Goubau dans toutes les vexations qu'ils suscitèrent au clergé, dans toutes les mesures qu'ils prirent à l'égard des églises : confiscations de biens, suppressions de couvents, suppression des vœux. M. Goubau, dans le zèle qui l'animait, fit arracher et déchirer les mandements annuels de Carême ; dans les Flandres, la maréchaussée fut chargée de cette exécution. Il régla les jours de procession. Enfin il fit tout pour justifier son surnom de sacristain méchant et taquinier. Cet

état de choses dura jusqu'en 1826, époque de la chute de M. Goubau.

Les procès de presse, parfois maladroits et souvent impolitiques, abondent pendant toute cette période. Pour divers articles attaquant l'administration, MM. Jouan et Stockhove sont condamnés; le rédacteur et l'éditeur du *Mercure d'Anvers* de même; MM. Dubar et Doucin du *Journal de la Flandre Orientale* également; M. Michel Brialmont aussi. M. Vanderstraeten est poursuivi pour avoir publié en 1819 un ouvrage intitulé *De l'état actuel du royaume des Pays-Bas*. Ce livre ne contenait rien, au point de vue constitutionnel, qui justifîât des poursuites. Il est plus que probable que M. Vanderstraeten n'eût rien eu à démêler avec la justice s'il n'eût pas annoncé, dans un résumé, les matières qu'il allait traiter dans un deuxième volume. Il avait l'intention de parler des questions suivantes : de la responsabilité ministérielle, de l'organisation définitive et complète de l'ordre judiciaire, de l'inamovibilité des juges, de la conservation du Code civil français sauf quelques modifications, de la suppression du *placetum regium*, de la liberté de la presse dans la latitude constitutionnelle, etc. Il y avait là de quoi épouvanter tout le ministère ! M. van Maanen ordonna de poursuivre et d'appréhender cet audacieux. Il fut

emprisonné et mis au secret le plus rigoureux. Il réclama le secours des avocats : sept de ceux-ci signèrent une consultation en sa faveur ; ils furent suspendus et emprisonnés. C'étaient : MM. Beyens aîné et cadet, Tarte cadet, Stevens, Barthélémy, Donker et Defrenne. La chambre des mises en accusation les déchargea de la plainte, mais ils n'en restèrent pas moins suspendus. M. Vanderstraeten fut renvoyé devant les assises du Brabant méridional. Son fils fut arrêté et emprisonné pour s'être refusé à déposer contre son père. Quelques jours après, M. van Maanen, il est vrai, fit relâcher M. Vanderstraeten ; mais, par arrêt du 10 avril 1820, il fut condamné à une amende de 3,000 florins, qui fut d'ailleurs payée instantanément au moyen d'une souscription. Peu après, comme rédacteur du journal *L'Ami du Roi et de la Patrie*, il fut condamné de nouveau à une année de prison. Dangereusement malade, on lui permit d'aller mourir chez lui, ce qui arriva trois jours après sa dernière arrestation. Cette mort fit sensation en Belgique. Mais cela n'empêcha pas M. van Maanen de combattre tout ce qui s'opposait au malheureux système gouvernemental mis en pratique. Les rédacteurs, imprimeur et éditeur de l'*Utopiansche Courant* sont condamnés ; le *Journaliste de Gand* et le *Flambeau* aussi ; M. le comte de la Ferté et M. Orts

de même. Enfin, en 1823, la presse avait cessé, pour ainsi dire, d'exister de sa vie indépendante. M. van Maanen était resté maître du champ de bataille; mais l'ordre judiciaire, qui aurait dû être entouré de respect, n'inspirait plus aucune confiance.

M. Falck accusait les Belges « de s'être soustraits » à un gouvernement paternel ». Il faut inférer de là qu'on leur appliquait le système connu : « Qui aime bien châtie bien ! » Il eût été plus exact de dire : « Les deux peuples, qui se sont » développés historiquement sur des pentes diffé- » rentes depuis la révolution du xvi^e siècle, ne » se comprennent plus. » De part et d'autre, même lorsque les intentions n'étaient pas mauvaises, on se heurtait, on s'excitait, et le gouvernement n'avait pas plus de sang-froid que les particuliers.

La presse baillonnée, l'opposition se réfugia dans la seconde Chambre des Etats-Généraux, où elle devint puissante. Dans ce sanctuaire, il n'était pas facile de l'atteindre. On l'essaya cependant. Pour en avoir raison, on employa la corruption et l'intimidation. Malgré ces moyens, une phalange nombreuse, composée d'hommes capables et énergiques, aussi fidèles qu'intelligents, ne cessèrent d'appeler l'attention du gouvernement sur les dangers de la situation. Elle était appuyée par

tous les Belges qui occupaient, en dehors de la politique, des fonctions à la cour ou à l'armée. — L'opposition de la seconde Chambre ne fut cependant pas ce qu'elle eût dû être, eu égard à tous les actes arbitraires commis en Belgique. Elle attaqua systématiquement les postes plus ou moins élevés du budget de l'Etat. Ce fut une faute ! Le budget du royaume des Pays-Bas n'était pas assez élevé pour les besoins de l'Etat et les ressources du pays. Il résultait de cette opposition, qui n'était que tracassière, de continuel embarras financiers qui fâchaient et contrariaient le Roi et donnaient de l'importance au groupe financier d'Amsterdam, peu bienveillant pour les Belges. Il eût mieux valu, dès 1818 et 1819, déclarer ouvertement qu'on ne voterait plus le budget en bloc si le gouvernement n'abandonnait pas l'inconcevable ligne de conduite dans laquelle il persistait, au grand préjudice de l'avenir du pays. Cette opposition bien entendue et énergique eût peut-être sauvé le royaume. On n'en comprit l'importance qu'en 1828 et 1829, mais bien tard, trop tard alors !

A la Chambre, les députés hollandais, à l'exception de trois ou quatre, soutenaient opiniâtrement le gouvernement non seulement par esprit d'opposition aux Belges et à raison de l'intolérance religieuse qui régnait alors en Hollande,

mais encore parce que les principaux d'entre eux approuvaient la conduite des ministres. Ces députés, peu soucieux de suivre les traces de leurs ancêtres qui avaient si énergiquement combattu pour la liberté de leur pays, s'étaient inféodés corps et âme au nouveau système gouvernemental. Ils plaidaient en faveur de l'oppression, permettaient qu'on violât les libertés inscrites dans la loi fondamentale : liberté de conscience et liberté de la presse, et laissaient avilir la justice. Quelques Belges frappés d'aveuglement trahissaient les vrais intérêts de l'union et joignaient leurs voix à celles de la majorité.

Il a déjà été dit qu'une des idées arrêtées du gouvernement était la fusion administrative des deux parties du royaume comme moyen de séparer à jamais la Belgique de la France. Or, pour arriver à ce résultat, excellent en théorie, le système de bascule entre le midi et le nord, dont le gouvernement se servait pour faire passer ses projets aux Chambres, n'était-il pas une contradiction? N'était-ce pas exciter et maintenir l'antagonisme entre les deux parties du royaume? Mais ce système était commode et plaisait à des hommes d'Etat médiocres : les conseillers du Roi lui faisaient croire que, pour parvenir à la fusion, il fallait effacer insensiblement toute empreinte du caractère belge. La croyance reli-

gieuse des Belges était un obstacle puissant : on frappa donc sans cesse sur l'Eglise et sur le clergé. On supprima peu à peu toutes les fêtes populaires, les processions, les réunions. On s'empara de l'instruction publique. Des arrêtés-lois furent publiés dès 1816 contre ceux qui étudieraient à l'étranger. Malgré l'article de la constitution qui disait : « Tous les Néerlandais sont » aptes à remplir les fonctions publiques, » on décréta qu'ils ne seraient pas reçus dans les universités ni aptes à remplir les fonctions publiques. D'autre part, on décréta que les places et les emplois ne seraient donnés qu'à des personnes connaissant la langue hollandaise ou flamande. Or, cette mesure — qui après vingt-cinq ou trente ans de fusion des deux royaumes eût été admise tout naturellement, car déjà toute la jeune génération belge étudiait le hollandais — était alors une de ces décisions puérides et vexatoires qui aliènent à un gouvernement tous les esprits raisonnables.

Malgré ces vexations, en 1825 la Belgique prospérait. A la tête des entreprises industrielles et commerciales de l'Europe entière, elle éprouvait un grand bien-être matériel. Le clergé lui-même, malgré tant de sujets de mécontentement, prêtait son concours dans la mesure du possible au gouvernement, et l'on pouvait espérer une accalmie,

quand tout à coup le ministère ralluma le flambeau de la discorde par la fondation du « collège philosophique ». D'après des personnes en situation de le savoir, ce fut M. Falck, alors ambassadeur à Londres, qui engagea le Roi à reprendre en sous-œuvre l'idée de l'empereur Joseph II d'édifier un Collège où l'on donnerait à la jeunesse ecclésiastique une « éducation nationale » ! M. Falck était un esprit fin et caustique. Dans la vie privée, il se montrait taquin et railleur ; dans la vie politique, il était souvent insaisissable. Il débitait, en parlant affaires, des plaisanteries de l'air le plus sérieux du monde, et, en riant, disait des choses très graves. Des personnes qui croyaient l'avoir pénétré, prétendaient qu'au fond il penchait vers l'ancien parti républicain hollandais. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a fort mal fait les affaires de la dynastie auprès de la Conférence de Londres (1).

En fait, M. van Gobbelschroy, ministre de l'Intérieur et auteur du projet officiel, sut, par de fallacieuses promesses, gagner la confiance des libéraux belges ralliés au gouvernement. Le 14 juin 1825 parut l'arrêté en 16 articles portant organisa-

(1) Etant ministre du Roi en Belgique, M. Falck, en 1842, traita si mal une affaire relative aux intérêts, privés de Sa Majesté que, sans l'intervention du comte Albéric du Chastel, le Roi eût éprouvé une perte d'au moins deux millions.

tion du « collège philosophique ». Les chefs des diocèses réclamèrent unanimement auprès du Roi, qui, au lieu de leur donner des apaisements, répondit évasivement. L'archevêque de Malines, prélat âgé, infirme, d'un esprit conciliant, finit par se montrer favorable à cet établissement à de certaines conditions, dont quelques-unes furent acceptées. Mais, sans attendre son adhésion publique, on publia l'arrêté d'organisation. Le prélat, justement mécontent, protesta avec énergie. Cette protestation attira de la part de M. Goubau à ce vieillard infirme et souffrant une lettre de la dernière véhémence écrite au nom du Roi. Devant une telle attitude, les têtes se montèrent; les indifférents même s'indignèrent. Le gouvernement dut finir par concéder que le collège philosophique, d'exclusif qu'il était, serait *facultatif*. Plus tard, lorsque les libéraux belges se furent aperçus qu'ils avaient été mystifiés par le gouvernement, ils se séparèrent de lui et lui firent de nouveau une vive opposition. On supprima alors ce malencontreux collège; mais la faute avait été commise, l'effet produit, et l'on s'était cru revenu aux mauvais jours de Joseph II.

Sur ces entrefaites, l'évêque de Namur était décédé. Par cette mort, tous les diocèses se trouvaient sans chefs, sauf celui de Malines, occupé, comme on l'a vu, par un archevêque

moribond. MM. van Maanen et Goubau jugèrent le moment opportun pour établir en Belgique un de leurs rêves, « une Eglise nationale ». Ils avaient depuis quelque temps fort recherché et choyé l'archevêque janséniste d'Utrecht. On entrevoyait déjà par leurs démonstrations ce qu'ils méditaient. Ils formulèrent un projet d'organisation de l'Eglise catholique romaine dans lequel ils revêtirent presque le Roi, non catholique, de l'autorité papale. M. Goubau soumit ce projet à Sa Majesté, qui lui demanda si le secrétaire général, M. van Ghert, en avait connaissance. Sur sa réponse négative, le Roi lui dit : « Je désire avoir son » opinion. Vous me rapporterez mot pour mot » ses paroles. » M. van Ghert, secrétaire général à la direction du culte catholique, était un homme de beaucoup d'esprit. Il avait, il est vrai, écrit dans sa jeunesse un poème érotique contre le clergé que, dans un âge avancé, il regretta beaucoup. Mais que dire d'un gouvernement qui nomme l'auteur d'un tel ouvrage secrétaire du culte catholique ? Peu de jours après, le Roi exigea la réponse exacte de M. van Ghert : « Sire, » balbutia M. Goubau, M. le secrétaire général » s'en est montré effrayé et a prétendu que cela » allait bouleverser le pays de fond en comble. » Je pense comme lui, reprit le Roi, n'en par- » lons plus. » Cet échec ne sembla pas décou-

rager les tenaces conseillers de la Couronne, car plus tard ils conçurent un autre projet, qui fut lithographié et tiré au nombre de 12 exemplaires seulement. C'était une organisation complète d'évêchés pour la Belgique. Le projet contenait 38 articles et les circonscriptions des évêchés; il faisait du Roi le chef religieux suprême. Sa Majesté, après en avoir délibéré avec quelques personnes placées en dehors de son conseil, le rejeta.

M. van Maanen, dans l'intention d'introduire les institutions hollandaises en Belgique, présenta bientôt après, à la seconde Chambre, un projet de Code pénal, ramassis de vieilles lois bataves accolées à des lois françaises. Il y avait introduit des pénalités usitées en Hollande, telles que la potence, le garrot pour les femmes, le glaive par-dessus la tête, la flagellation publique et autres châtimens d'antan. Ce code fut accueilli avec stupéfaction. On se demanda si les conseillers du Roi étaient frappés de démence. Le projet tomba piteusement d'ailleurs à la seconde Chambre.

Ce fut vers cette époque que le comte de Celles, membre des Etats-Généraux, esprit fin et retors, fut chargé secrètement par le Roi de se rendre en Italie. Il devait, sous la forme d'un voyage d'agrément, visiter Rome et sonder le terrain chez quelques cardinaux pour voir si Léon XII était disposé à conclure un concordat. Le comte de

Celles rapporta au Roi que le Pape était très disposé à traiter si Sa Majesté consentait à envoyer à Rome un autre diplomate que M. de Reinhold. Sa Sainteté avait, écrivait-il aussi, fait de sérieuses représentations relativement à M. Goubau, qu'on savait n'être que le servile instrument de M. van Maanen (1). Le Roi rappela M. de Reinhold et saisit cette occasion pour sacrifier M. Goubau, déjà perdu dans son esprit. Cela lui donnait l'air de faire une concession à la cour de Rome et à la population catholique. Il supprima, en même temps, la fameuse commission présidée par M. Goubau et il joignit la direction du culte catholique au ministère de l'intérieur. Le comte de Celles fut nommé ministre à la cour de Rome. Il était chargé de négocier le concordat. Il avait pour instructions de faire agréer la constitution du collège philosophique avec le moins de changements possible. Le comte de Celles sut inspirer tant de confiance aux négociateurs italiens que bientôt toutes les principales difficultés furent aplanies. La cour de Rome avait fortement insisté sur des modifications qu'elle jugeait nécessaires dans les programmes du collège philoso-

(1) M. Goubau, malgré ses défauts, se plaignait souvent qu'on n'écoutât pas ses conseils et qu'on le poussât dans les voies extrêmes. « On va trop loin ! » disait-il.

phique. Le ministre proposa de faire déclarer le collège *facultatif*. Ce fut une des raisons de cette mesure, rappelée plus haut. Le Pape, voyant qu'il ne pouvait obtenir d'autres concessions, accepta cette offre. Le 18 juin 1827, on tomba d'accord et, le 2 octobre suivant, le journal officiel publia le concordat conclu entre les deux cours.

Le ministère et la camarilla protestante de La Haye furent très mécontents de la conclusion de cette affaire. Le ministère ne cherchait qu'à amuser l'opinion publique et entendait traîner les négociations en longueur. Tous s'étaient confiés dans les principes bien connus du comte de Celles ; il leur semblait impossible qu'un homme aussi sceptique pût se résoudre à pousser réellement à la conclusion d'un concordat ; ils lui surent fort mauvais gré de son habileté inattendue. D'aucuns prétendaient qu'il avait suivi les instructions secrètes du Roi. La chose n'est pas impossible, car, après la révolution de 1830, le comte de Celles racontait avec satisfaction et en faisant des gorges chaudes qu'il s'était plû à tromper le ministère et l'attente des protestants. Mais, le concordat à peine signé, on entendait dire de toutes parts qu'on le laisserait dormir dans les cartons.

Le 2 octobre, le concordat n'en fut pas moins publié ; le 29 du même mois, 25 jeunes gens,

élèves du collège philosophique, furent menés secrètement à Trèves sous la conduite d'un prêtre allemand, nommé Eischen, enfin d'y suivre un cours de théologie. Ils y étaient entretenus aux frais de l'Etat. M. van Ghert avait été envoyé en mission près de l'évêque, Mgr Hommer, pour aplanir les difficultés, car celui-ci s'était d'abord refusé à les accepter. Le fait en lui-même n'avait rien de grave, mais c'était violer certain arrêté, d'ailleurs inconstitutionnel, qui décrétait que « les Néerlandais qui étudieraient à l'étranger » ne seraient plus aptes à remplir des fonctions » quelconques ». Le but était simplement de se jouer des évêques belges. Dès le 5 octobre 1827, trois jours après la publication du concordat, M. van Gobbelschroy envoya une circulaire secrète aux gouverneurs. « La convention avec » le Pape, disait le ministre dans un passage de » cette circulaire, fixe, dans son troisième article, » le mode de nomination des évêques. Mais » l'intervention royale dans cette nomination ne se » bornera pas à la part que cet article détermine. » La circulaire, écrite dans cet esprit, finissait comme « suit : Toutes les dispositions existantes relatives » à l'enseignement dans les séminaires et au col- » lège philosophique sont *maintenues*. Les gou- » verneurs auront à tenir la main à leur exécution » de la même manière qu'ils l'ont fait jusqu'alors. »

Telle était la manière d'exécuter le concordat! Par suite d'une indiscretion, les membres belges de la Chambre eurent connaissance de cette circulaire. On peut se figurer leur mécontentement. Ils prirent dès lors une attitude plus énergique et, en 1828, ils déclarèrent enfin qu'ils ne voteraient plus les budgets aussi longtemps que le gouvernement persisterait dans son malencontreux système.

Les libéraux, à l'avènement du ministère de M. van Gobbelschroy, qu'ils considéraient comme leur chef, s'étaient flattés que le gouvernement allait suivre une voie plus libérale et se montrer plus disposé à être juste dans la répartition des emplois publics. Mais, quand ils virent que la même politique était suivie et qu'on continuait à glisser sur la même pente fatale, ils firent volte-face et se jetèrent de nouveau dans l'opposition avec les catholiques. Dans le parti libéral, se trouvait une pléiade de jeunes gens pleins de talent et d'énergie, dont les aspirations politiques étaient entravées par le système gouvernemental. L'avenir leur apparaissait sous un jour malheureux et ils se jetaient, avec l'ardeur de la jeunesse, dans la mêlée. Ainsi, après quatorze années d'existence, le gouvernement par sa regrettable maladresse n'avait pas su se faire un parti en Belgique. Ses partisans étaient isolés, perdus

dans la masse des mécontents. Il exaspérait ceux qui tenaient à la religion; il tracassait les honnêtes gens qui avaient simplement à cœur la prospérité du royaume.

Le 31 janvier 1830, plusieurs journaux publièrent simultanément un projet de « souscription nationale » dont le produit devait servir à indemniser les membres de la deuxième Chambre des Etats-Généraux qui viendraient à perdre leurs fonctions ou pensions par suite de leur opposition au gouvernement. Ce projet était l'œuvre de M. de Potter, un journaliste qui allait bientôt acquérir de la célébrité. Le 1^{er} février M. de Potter lançait dans *Le Courrier des Pays-Bas* un projet de *Confédération nationale* ainsi conçu :

- » Tout fonctionnaire faisant partie de la confé-
- » dération qui viendrait à être destitué pour cause
- » honorable jouira, sur la caisse nationale, de la
- » moitié ou des deux tiers de son traitement.
- » Tout confédéré qui opposera au gouvernement
- » une résistance légale et qui succombera dans
- » son opposition sera indemnisé. La caisse
- » nationale décernera des récompenses d'hon-
- » neur aux citoyens qui auront bien mérité de
- » la patrie. » C'était la guerre civile menaçante, et le Ministère avait certainement toutes les raisons du monde pour poursuivre les auteurs de cette proclamation. Mais, avec sa maladresse

habituelle et son manque de connaissance de l'instinct frondeur des Belges, il parvint à intéresser l'opinion publique en faveur de de Potter, malgré qu'il fût coupable. Les débats furent fort animés; le public s'y passionna. La magistrature s'y fit le servile instrument du gouvernement. M. l'avocat van Meenen fut le principal défenseur des accusés. Né Wallon, il ne parlait pas la langue néerlandaise; malgré son âge, il s'efforça de lutter contre les difficultés de cette langue; il parvint à classer dans son puissant cerveau quelques mots, quelques phrases. Mis en demeure de plaider dans une langue qui n'était pas la sienne, il finissait toujours par revenir à sa langue maternelle. Il fut rappelé chaque fois à l'ordre avec une telle persistance que l'on put dire que la défense en fut entravée. Cette violence, suite d'un système mis en pratique depuis longtemps, n'expliquait-elle pas, sans l'excuser, la résistance des accusés? Une foule compacte saluait M. de Potter au sortir et à la rentrée dans sa prison; le peuple, un jour, exaspéré, voulut même l'arracher aux mains des gendarmes. Il s'y opposa et prêcha le calme à tous. M. de Potter montra un grand calme et une vraie dignité. Il fut condamné à huit années d'exil; De Neve, Tielemans et Barthels, ses complices, à sept et à cinq années de la même peine. Il est étonnant qu'un homme

aussi intelligent que M. de Potter se soit passionné au point de pousser à une révolution. Cet esprit lucide et pratique aurait dû ne pas perdre de vue qu'une séparation violente ne pouvait s'opérer qu'au détriment de la Belgique, qui devait perdre les plus belles colonies du monde. Plus tard, M. de Potter, mieux éclairé, regretta le déchirement de ce beau royaume (1).

Cependant, après le rejet des budgets par la seconde Chambre, le gouvernement crut devoir faire quelques concessions. Le droit de mouture, qui était odieux aux populations belges, fut supprimé et, le 4 juin, on déclara l'usage des langues française et hollandaise facultatif en Belgique. Cette dernière concession aux Wallons n'était plus de saison et, de plus, des instructions secrètes en paralysaient les effets.

Peu de temps après, on jeta un nouveau motif d'irritation dans les esprits en établissant la haute cour à La Haye, malgré les vives réclamations des Belges. C'était la continuation du système de

(1) D'autres hommes encore regrettèrent d'avoir travaillé à la dislocation du royaume des Pays-Bas. M. Gendebien, dans une séance de la Chambre des représentants, s'écria « qu'il en demandait pardon à Dieu et aux hommes ». M. Rogier lui-même en témoigna ses regrets à M. Baïmhauer, à l'occasion d'un congrès tenu à Bruxelles. (Lettres du comte Albéric du Chastel).

centraliser toutes les administrations publiques en Hollande.

Pendant que la situation était très tendue en Belgique parurent en France les ordonnances du roi Charles X. Ce souverain se trouvait en face d'une petite majorité doctrinaire à la Chambre des députés (221 contre 219). Elle faisait une opposition systématique à son gouvernement. La Chambre fut dissoute et, à la suite d'un nouvel appel fait aux électeurs, le Roi se trouva dans la même situation. Alors il se crut en droit de recourir à l'article 14 de la charte. Le Roi eût été plus sage et fût demeuré dans le véritable esprit constitutionnel s'il eût formé un ministère choisi dans les 221. Des hommes tels que MM. Royer-Collard, Guizot et Casimir Périer eussent-ils été dangereux pour l'avenir de la dynastie régnante? On ne peut le supposer. Quoiqu'il en fût, la révolution éclata à Paris. Deux vieillards, deux femmes et deux enfants durent se réfugier dans l'exil.... Charles X avait régné!

Ce grave événement eut un prodigieux retentissement hors de France. L'agitation qui fomentait déjà à Bruxelles s'accrut singulièrement; les esprits s'exaltèrent. On comprit enfin à La Haye qu'il pouvait y avoir quelque danger dans cette situation tendue. Le Roi se rendit en Belgique

dans les premiers jours du mois d'août. Aussitôt des représentations très sérieuses lui furent faites. Le comte de Mercy-Argenteau tenta de lui ouvrir les yeux ; mais ce fut en vain. Sa Majesté répondit à toutes les observations : « Il est » impossible que les Belges songent à se révolter ; » ils jouissent d'un bien-être immense, tout le » monde le reconnaît. Eh bien, ils le doivent » à mon gouvernement. Le commerce, l'indus- » trie et l'agriculture, puissamment soutenus et » encouragés, ne marchent-ils pas à souhait ? » Certes le Roi montrait le beau côté de la médaille et il pouvait, avec raison, rappeler ce qu'il avait fait pour favoriser le bien-être matériel de la Belgique. Une exposition récente avait montré aux Anglais émerveillés et jaloux de quoi étaient capables les provinces du midi. Mais une nation ne vit pas seulement de bien-être matériel et le gouvernement l'avait trop oublié !

Une lettre de M. Falck à M. Van Lennep, datée de Rome le 25 février 1830, contient des passages dignes de remarque. Il l'entretient d'une longue audience confidentielle qu'il a obtenue du Saint-Père pendant l'absence du comte de Liedekerke, ministre des Pays-Bas à Rome. « Cette entrevue, » écrit-il, n'aura pas fait de mal aux affaires du » royaume. Le Pape est fatigué de ces folles » agitations et apprendra avec satisfaction la

» soumission du clergé à un gouvernement
» auquel, en justice, il n'y a plus rien à demander.»
Puis il ajoute : « Ici donc on a obtenu tout ce qu'il
» est possible et il faudra voir maintenant quel
» est le nombre et l'influence des curés écervelés
» qui veulent aller plus loin que Rome même.
» J'espère, quand je reviendrai en Hollande à
» la mi-mai, que je trouverai l'état des choses
» amélioré et l'union des ultra-catholiques et des
» libéraux brisée. » Hélas ! quand M. Falck,
conseiller intime et ami de la cour, revint en
Hollande, la situation n'avait fait que s'aggraver
et le gouvernement se livrait à de nouveaux
actes de violence. MM. de la Vieilleuse, Luyben,
Ingenbourg, della Faille d'Huyse et de Bousies,
tous membres de la seconde Chambre, étaient
démissionnés de certaines fonctions qu'ils occu-
paient. M. de Stassart, également membre de la
seconde Chambre, était privé de la pension dont il
jouissait depuis plusieurs années. Le gouver-
nement démissionnait les fonctionnaires ou
employés qui avaient signé des pétitions.
La presse était encore poursuivie dans la
personne de MM. E. Vanderstraeten, Coché-
Mommens et de Nève. Le gouvernement persistait
à marcher résolument à l'accomplissement de la
centralisation générale des établissements de
l'Etat et des administrations publiques en Hol-

lande. Il n'y avait donc malheureusement aucun motif pour que « l'union des ultra-catholiques et des libéraux fût brisée ». Cette union, que les ministres appelaient avec raison « une chose monstrueuse », se fit sous les auspices de la mauvaise politique pratiquée par le gouvernement. Des hommes de différentes opinions se rapprochèrent et finirent par s'unir dans un but commun, celui de forcer le gouvernement à se montrer équitable et tolérant. De ce rapprochement naquit bientôt une révolution que personne, en dehors de quelques brouillons, ne désirait ni n'aurait voulu faire. Comment des protestations en vint-on aux menaces et aux émeutes ce fut là une surprise à laquelle l'état révolutionnaire de la France eut évidemment la plus grande part.

La Belgique de 1830 aurait pu se maintenir dans la légalité et attendre les prochaines élections. Elle aurait eu vraisemblablement la majorité à la Chambre et, dès lors, elle pouvait espérer un changement de ministère. La Hollande aurait peut-être admis la séparation administrative. Déjà, en 1820, un parti à Amsterdam se prononçait dans ce sens. Il fallait laisser à cette idée le temps de faire son chemin. Si cette séparation eût pu s'effectuer, quelle belle situation la Belgique n'eût-elle pas pu obtenir, quand ce n'eût été que l'égalité des droits commerciaux dans les

colonies ! La Belgique exaspérée manqua de patience. Quoi qu'on en ait dit depuis, cette révolution trop hâtive fut une faute aussi grande à elle seule que les fautes réunies des hommes d'Etat hollandais. Elle réduisit la Belgique au rang de petit Etat neutre de troisième ordre, tandis que les Pays-Bas seraient devenus le premier Etat de second ordre de l'Europe.

II.

Les hommes influents de la coalition catholico-libérale, qui en 1830 jouissaient de la confiance des partis, avaient arrêté un plan de campagne pour obtenir le redressement des griefs. Mais aucune pensée contre la dynastie n'avait prévalu. Ils s'étaient simplement ligués contre l'arbitraire et aspiraient à la liberté sous la loi ; ils avaient obtenu que l'on suivît les voies légales ; ils avaient préparé un pétitionnement monstre et se croyaient certains de recueillir au moins trois millions de signatures. La cour, cette année, allait se rendre à Bruxelles. On devait attendre la réunion des Etats-Généraux et leur présenter cette pétition afin de renverser le ministère. Ce mouvement légal, qui eût été imposant, aurait eu pour effet, espérait-on, d'ouvrir les yeux au Roi (1). La révo-

(1) Détails fournis par M. le président van Meenen. La révolution a été tout à fait fortuite. Des hommes marquants de l'aristocratie qui ont figuré dans le mouvement ont également donné l'assurance qu'il n'avait pas été question de révolution. « Elle s'est faite d'elle-même, disaient-ils, par suite des fautes du gouvernement. »

lution en France avait seule apporté de la perturbation dans les esprits. Elle vint faire avorter cette combinaison. On voulut imiter ce qui s'était fait à Paris, précipiter les choses et, en excitant une émeute à Bruxelles, faire peur au Roi.

On avait annoncé à l'Opéra une représentation de *La Muette de Portici* pour le 25 août. M. de Knyf, directeur de la police, craignant un mouvement populaire, en conféra avec les généraux hollandais qui commandaient à Bruxelles. Ceux-ci lui donnèrent l'assurance qu'ils étaient en mesure de réprimer toute tentative de désordre. C'était inexact, car il a été prouvé, depuis, que la généralité des officiers n'avaient reçu ni ordres, ni instructions; deux ou trois compagnies d'infanterie seulement avaient été consignées dans leur caserne. Cependant le 25, vers quatre ou cinq heures de l'après-midi, les magasins et les boutiques étaient fermés; Bruxelles prenait un aspect sinistre; les rues étaient désertes, des bandes de jeunes gens appartenant à la petite bourgeoisie, tous armés de gourdins, se dirigeaient vers la place de la Monnaie. Un certain nombre entraient au théâtre; d'autres attendaient la fin du spectacle dans les cabarets voisins; une foule compacte stationnait sur la place. Tout à coup, quelques jeunes garçons imprimeurs sortis des ateliers du journal *Le Courrier des Pays-Bas* se mirent

à crier : « A bas van Maanen ! Vive la liberté ! » Ces cris furent répétés par une partie de la foule. Le public qui occupait le théâtre fit chorus. Le directeur de la police voulut agir, mais il ne trouva aucun écho : à sa voix les agents de police et les pompiers répondirent par une immobilité absolue. Un agent dévoué à son chef lui jeta vivement ces paroles : « Il y a trahison, votre vie est en danger, retirez vous ! » Force fut à M. de Knyf de s'éclipser. Un groupe se forma autour des garçons-imprimeurs. Au milieu de vociférations à l'adresse de M. van Maanen, une voix s'éleva : « Allons chez Libry-Bagnano. » Ils coururent à la librairie de ce corse et ils se précipitèrent sur sa demeure rue de la Madeleine. On força la porte, la maison fut mise au pillage, les livres furent déchirés et les feuillets jetés à tous les vents. Ces excès se passèrent en présence d'un peloton de grenadiers, commandés par un officier hollandais. L'officier, interpellé par les passants, déclara : « J'ai reçu l'ordre de ne pas agir. » De là on s'en fut saccager et brûler la maison de M. van Maanen, piller celles de MM. de Knyf et Schurmans. Pendant ces scènes de désordre, les généraux de Bylandt, Aberson et Wauthier se promenaient à la tête de quelques soldats par les rues et les places publiques, essuyant les huées et les insultes de la populace avec un flegme imper-

turbable; ils n'essayaient pas même d'en arrêter le débordement par quelques mesures vigoureuses.

L'audace du peuple s'accrut devant cette inconcevable conduite. On se jeta sur le général Abersson et on lui arracha son épée. Le général se troubla et ne fit pas mine de se défendre. Une foule clama : « Rendez l'épée à cette vieille femme ! » Sur la Place Royale, le général Wauthier se laissa souffleter par un homme du peuple; on lui arracha ses épauettes. Il demeura impassible. La nuit se passa au milieu d'excès de tous genres, sans que, nulle part, la force armée y mit obstacle. M. de Knyf, le directeur de la police, chaque fois qu'on l'entretenait de ces événements, disait avec amertume : « L'émeute, le gouvernement l'a voulue ! » Il a gardé cette opinion jusqu'à sa mort, répétant : « A Bruxelles » quelques faiseurs excitaient à une émeute pour » effrayer le Roi; mais *personne* ne croyait alors » à la portée de cette révolte. » Le matin, le major Evers, placé avec un bataillon de chasseurs au Grand-Sablon, poussé à bout par d'incessantes insultes et se voyant serré de trop près, prit sur lui d'ordonner une décharge de quelques coups de fusil. Un homme fût tué et, en un clin d'œil, la place fut déblayée. Pendant ce temps, quelques officiers de l'armée étaient attablés au Treurenberg à l'estaminet *La Porte Neuve*. On courut

leur faire part de ce qui se passait ; on les engagea à se rendre à leurs casernes. Parmi eux se trouvait M. Chazal, lieutenant de dragons, qui répondit qu'il n'avait reçu aucun ordre.... ce que les autres officiers confirmèrent. Ceci ne laissa pas que d'étonner.

Le colonel Germain, qui venait de rentrer à la caserne de la garde communale, rue de Louvain, fut on ne peut plus surpris de ces propos. Il avait reçu du gouverneur l'assurance la plus positive que toutes les troupes de la garnison seraient consignées et prêtes à agir au besoin. C'était ce qui avait été aussi affirmé à M. de Knyf. Le colonel et le directeur de la police étaient deux hommes pleins de loyauté et dévoués corps et âme au Roi. On les trompait donc (1) ? Vers 9 heures du matin, arriva à la caserne de la rue de Louvain le major de la garde comte de Ficquelmont. Il apprit à ses camarades que la troupe n'opposait de résistance nulle part. Les officiers présents tinrent conseil. Il fut décidé

(1) On a appris, dans la suite, par un homme occupant une position élevée en Hollande, qu'il existe des preuves *écrites*, qu'on voulait laisser faire pour tirer mieux parti, plus tard, de la situation. Cela paraît invraisemblable à première vue. Mais le ministère se faisait de telles illusions et méconnaissait à tel point le caractère belge qu'il faut bien y croire !

qu'on resterait en permanence à la caserne pour y attendre les ordres du Gouverneur. Vers 11 heures, on entendit des décharges d'armes à feu. On crut que, pour le coup, la troupe marchait. On fut tiré de cette erreur par un officier qui venait chercher des rapports : les coups de fusil étaient tirés par les mutins ; il assura toutefois que les troupes se concentraient au palais du Roi. Le colonel chargea cet officier de faire savoir au général de Bylandt que la garde communale avait un grand nombre de fusils à la caserne et un approvisionnement de cartouches ; il laissait au général le soin d'envoyer un détachement de soldats pour défendre la caserne. Le général envoya un peloton de grenadiers et de chasseurs commandés par les lieutenants Roëmer et Boccop. Vers 2 heures, MM. Lesbroussart rédacteur au *Courrier des Pays-Bas*, et Coché-Mommens, suivis de quelques individus connus et d'ouvriers, se présentèrent à la caserne de la garde. M. Lesbroussart fit un beau discours pour prouver que la bourgeoisie seule pouvait mettre un terme aux désordres auxquels se livrait le peuple ; qu'en conséquence, il venait demander des armes pour maintenir le bon ordre. Le colonel Germain déclara qu'il n'en livrerait point. Ils se retirèrent en maugréant et revinrent une heure après, munis d'un ordre du gouverneur qui enjoignait au

colonel de délivrer des armes aux bourgeois. Cet ordre imprudent fut exécuté : des groupes de bourgeois se succédèrent pour venir prendre des fusils.

Dès le commencement de cette distribution d'armes, le colonel pensant en neutraliser l'effet, ordonna à un de ses jeunes officiers, le comte Fortuné du Chastel, de se placer à la tête d'un certain nombre de bourgeois armés et de faire une patrouille dans la ville. Cette petite troupe, commandée par un capitaine de la garde communale en uniforme, fut bien accueillie à son passage. Elle fut acclamée Montagne de la Cour; mais, arrivée au coin de la rue d'Or et de la rue de l'Escalier, elle se trouva en face de 200 ou 300 mutins armés. Ces émeutiers criaient : « Vive Napoléon II ! » et agitaient un lambeau d'étoffe aux trois couleurs françaises. Le capitaine du Chastel voulut les repousser; mais ses bourgeois refusèrent de faire usage de leurs armes, prétextant le trop grand nombre d'opposants. Non contents de ne leur opposer aucune résistance, ils leur livrèrent leurs fusils, se dispersèrent et laissèrent l'officier seul au milieu de cette multitude, qui augmentait d'instant en instant. Le comte F. du Chastel s'adossa à une maison et, l'épée à la main, attendit. Il fut reconnu par plusieurs, qui l'acclamèrent. Ils se mirent à crier : « Voilà notre général ! » ils lui

offrirent le commandement de leur troupe, qui, disaient-ils, s'élevait déjà à 3,000 hommes bien armés. Il déclina cet honneur. On insista. Fort de son serment prêté au roi, il refusa de nouveau. Des prières on passa aux menaces. Alors un Français le frappa de son fusil. Ce fut le signal : on lui porta des coups de différentes armes. Il allait succomber lorsque survint M. Cattoir, lieutenant-colonel de la garde communale, membre de la régence. Celui-ci se jeta résolument dans la mêlée, arracha l'officier des mains de ces furieux et tenta de les calmer. Un garçon peintre défendit aussi le capitaine du Chastel avec une inconcevable énergie. Enfin il fut sauvé par M. Labiniau, pharmacien, Montagne de la Cour, qui, l'entourant de ses bras, le fit entrer chez lui. La foule, appelée ailleurs, se dispersa peu à peu dans toutes les rues.

Vers 10 heures, le peuple était maître de la ville. On vit déboucher bientôt de la rue de l'Empereur une colonne de prolétaires armés, tambours en tête, groupés en pelotons ayant leurs commandants. On pouvait calculer qu'elle était de près de 4,000 hommes. Elle gravit la Montagne de la Cour et s'en fut parader sur la place Royale. Les mutins se dispersèrent ensuite par groupes nombreux, dont quelques-uns allèrent insulter les troupes rangées devant le palais et d'autres se répandirent dans les différents quar-

tiers de la ville, où ils pillèrent les magasins de comestibles. Cependant les bourgeois, cette fois justement alarmés, s'organisèrent spontanément pour s'opposer à cette populace armée et ivre. Sous les ordres d'officiers de la garde communale, ils se répandirent à leur tour dans les rues et parvinrent, au moyen de quelque argent et aussi par la force, à désarmer un grand nombre de prolétaires. La nuit, on ramassa bon nombre de fusils sur les boulevards, où des insurgés dormaient dans un état complet d'ivresse.

Pendant ces événements, M. Wellens, bourgmestre de Bruxelles, s'était éclipcé. Il ne reparut plus jamais sur l'horizon politique. Le gouverneur, baron van der Fosse, homme capable et d'un caractère ferme, s'était caché chez le concierge de l'hôtel de ville. Singulière retraite en un pareil moment! Quelques bourgeois vinrent lui demander d'organiser une garde bourgeoise dont l'état-major siégerait à l'hôtel de ville. Il signa instantanément la nomination de M. Pletinckx comme commandant en second. M. de Neufcœur, échevin, vint sur la Grand'Place et présenta au peuple M. Pletinckx. Celui-ci prit à l'instant le commandement, en attendant le résultat d'une démarche faite auprès de M. de Bast, à qui on était allé offrir le commandement en chef. Après quelques heures d'hésitation, celui-ci refusa.

Alors on se tourna vers le baron d'Hooghvorst, qui, moitié gré, moitié de force, se laissa nommer à des fonctions qu'il occupait déjà en fait. Pendant ces allées et venues, M. Pletinckx ne resta pas inactif : il obtint une autorisation du gouverneur de s'emparer de toutes les armes de la garde communale. Muni de ce pouvoir, il courut à la caserne de la rue de Louvain, accompagné de M. Fleury-Duray, l'entrepreneur du bassin de Bruxelles, et suivi d'un certain nombre d'inconnus. Le colonel Germain dut de nouveau se soumettre à cet ordre singulier : les armes ramassées dans les rues et celles en réserve furent livrées.

Peu après, le gouverneur donna à M. Pletinckx et à M. Fleury une lettre qui devait leur servir d'introduction auprès des généraux, dont le quartier général se trouvait au palais du Roi. Ces deux envoyés devaient insister pour qu'ils quittassent la ville avec leurs troupes. Ils réussirent dans leur mission : une convention fut conclue à cet effet. Mais les généraux stipulèrent qu'elle n'aurait pas d'effet si la populace se livrait à de nouveaux excès. Chose incroyable, les généraux leur donnèrent trois cents fusils et des cartouchières de soldats ! Plus tard, le prince d'Orange adressa à ce sujet une verte réprimande au général de Bylandt ! L'après-midi, des bandes armées

commirent encore des excès et les généraux furent forcés de rompre la convention.

Quel rôle M. van der Fosse a-t-il joué dans ces journées? A-t-il agi par ordre du gouvernement en venant en aide à l'émeute, a-t-il trahi ou son ingénuité l'a-t-elle perdu? On l'ignore.

Le soir, les bourgeois, bien dirigés, réussirent à désarmer la majeure partie du peuple et, le 27, ils furent, à leur tour, les maîtres de la ville. Des corps de garde furent établis aux portes et au centre de la ville et des patrouilles circulèrent pour maintenir l'ordre. Le surlendemain, soit que les exaltés fussent mécontents de ce que le peuple était désarmé, soit pour toute autre cause, il se forma des attroupements menaçants devant les postes occupés par les bourgeois. On tenta les moyens de persuasion pour écarter la populace. Les meneurs répondirent par des menaces. Alors un corps de bourgeois, de patrouille sur la place Royale, fit feu. Un homme, celui qui dirigeait le mouvement, fut tué. A l'instant, tous se dispersèrent et le peuple ne reparut plus armé et en force que vers le 18 septembre.

On ne saurait trop le répéter, la grande majorité de la bourgeoisie de Bruxelles n'approuvait pas la levée de boucliers qui venait d'être effectuée; elle ne voulait agir que par des moyens légaux; tout en murmurant contre l'arbitraire du ministère,

auquel elle attribuait tout le mal, elle sentait la nécessité de maintenir le royaume des Pays-Bas, qui lui avait apporté une grande prospérité ainsi qu'à toute la Belgique. Elle reconnaissait que cette prospérité lui venait du roi et le nom de Guillaume I^{er} était respecté. Il est vrai que l'exaspération contre M. Van Maanen était extrême : on savait que cet homme d'Etat avait un grand empire sur l'esprit du roi et on n'ignorait pas qu'il avait pour les Belges une haine profonde. Mais, en ce moment encore, malgré ce qui s'était passé, la bourgeoisie regardait comme absurde l'idée d'une révolution. Le gouvernement eut la rare inhabileté d'en laisser faire une !

Quelques jours après, le bruit se répandit que des patrouilles suspectes parcouraient la ville portant les couleurs françaises. On engagea les bourgeois à porter les couleurs brabançonnnes comme signe de ralliement. Ces bruits furent-ils une ruse pour faire adopter d'autres couleurs que celles du roi ? En tout cas, bon nombre de citoyens bien pensants ne voulurent pas porter ces couleurs et se retirèrent des rangs de la garde bourgeoise.

On se demandera ce que faisait, pendant ces heures critiques, l'autorité militaire. Le général de Bylandt avait envoyé au roi un rapport relatant les événements qui s'étaient passés à Bruxelles

et l'attitude passive qu'il avait cru devoir prendre vis-à-vis d'une émeute qui ne lui avait pas paru sérieuse à l'origine ; il finissait par demander les ordres ultérieurs de Sa Majesté. Il lui fut répondu qu'on approuvait sa conduite et il ne lui fut donné aucun ordre pour l'avenir. Jamais général ne se trouva aussi embarrassé !

Sur le tard, ce même jour, des bandes nombreuses de factieux étaient venues s'aligner devant la maison du comte Fortuné du Chastel, qui faisait ses préparatifs pour se rendre à La Haye. Ils dirent aux domestiques qu'ils étaient décidés à le prendre pour chef, que le baron d'Hooghvorst avait été nommé chef de la bourgeoisie et qu'ils voulaient avoir un chef pour eux, choisi dans la noblesse. Ce mouvement était-il dû à l'initiative du peuple ou était-il instigué par les meneurs, qui n'avaient pas de confiance dans les bourgeois ? Pour éviter une nouvelle aventure, le comte du Chastel les engagea à revenir le lendemain et prit la résolution de quitter la ville immédiatement. Ce ne fut pas sans peine qu'il put s'échapper : les portes de la ville étaient fermées par ordre du baron d'Hooghvorst et il dut franchir la nuit des palissades pour gagner la campagne. Arrivé près de Louvain, il rencontra Jean De Neef, surnommé le roi de Louvain, que l'on a accusé d'avoir organisé le

massacre du major Gaillard (1). De Neef se mit à parler de l'entrée probable du prince d'Orange à Bruxelles et de l'offensive que pourrait prendre le corps d'armée du prince Frédéric. Lui et ses compagnons ne parlaient de rien moins que de s'emparer par la ruse de la personne des princes et de leur faire subir le sort de Louis XVI!

Cependant une députation belge avait été envoyée au roi pour lui exposer la situation. Elle était composée de MM. le baron d'Hooghvorst, comte Félix de Merode, Gendebien, Frédéric de Sécus et Palmaert père. Le roi leur fit bon accueil. Ils lui soumirent leurs doléances. Lorsqu'ils articulèrent l'inégalité dans la répartition des emplois publics, Sa Majesté en parut affligée, ne contesta pas leurs allégations et dit simplement : « Il est difficile de contenter tout le monde. »

En effet, parmi les ministres on ne comptait qu'un Belge, M. Van Gobbelschroy, et 6 Hollandais. Les secrétaires généraux étaient Hollandais et, parmi les administrateurs et directeurs généraux, il n'y avait qu'un Belge et 13 Hollandais; parmi les premiers commis des ministères, on comptait 11 Belges et 106 Hollandais; parmi les employés du ministère des Finances, un Belge et 50 Hol-

(1) Quelques années plus tard « Jean De Neef » mit fin à son existence en allant se noyer dans le canal de Louvain.

landais; au Ministère de la Guerre, 3 Belges et 89 Hollandais. Dans l'armée, les états-majors étaient presque exclusivement composés de Hollandais. De même pour les établissements publics : toujours la Hollande était la mieux dotée. A La Haye, se trouvaient la Chambre générale des comptes, l'imprimerie de l'État, le Conseil suprême de noblesse et plus tard la haute Cour de justice civile; à Utrecht, le Collège des conseillers et maîtres généraux des monnaies, la haute Cour militaire, l'École vétérinaire; à Leyde, les invalides; à Bréda, l'École militaire; à Amsterdam la Chancellerie des deux ordres. Étaient aussi en Hollande, à La Haye, le département des recettes, l'administration des contributions directes, accises, droits d'entrée et de sortie, l'administration de l'enregistrement, du cadastre et des loteries, l'administration des postes, les ministères de la Guerre, de la Marine et, cela va sans dire, les grands chantiers de l'État; ailleurs, la direction de la Société de commerce des Pays-Bas et celle du syndicat d'amortissement. Pour combler la mesure de ce système de monopole, bien qu'il n'y eût ni mines, ni carrières en Hollande, on fixa l'administration des mines et tous les bureaux à La Haye. Cette direction, qui demandait des connaissances spéciales et locales, était entièrement du ressort des Belges. On ne voulut même pas leur laisser ce

léger avantage : deux Hollandais furent successivement placés à la tête de cette direction ; en ignorant complètement les premiers éléments, ils durent se retirer : ils furent remplacés par un Allemand !

Pour en revenir à la députation de Bruxelles et à l'exposé des autres griefs, le roi ne répondit que par des lieux communs ; il ne chercha qu'à gagner du temps. En Belgique, on attendait dans une fiévreuse impatience les décisions de la Couronne : l'heure de l'arrivée de la poste du Nord était un moment de véritable anxiété. Cependant on apprit l'entrée des princes à Vilvorde et la concentration des troupes dans cette localité. Cette mesure jeta dans le peuple de l'irritation et elle ne fit que s'accroître lorsque le prince d'Orange publia une proclamation dans laquelle il annonça « qu'il occuperait Bruxelles avec les troupes lorsque les couleurs illégales auraient été déposées et dès que les insignes qu'une multitude égarée avait fait disparaître auraient été replacés ». Quant à des concessions, Son Altesse Royale n'en disait pas un mot. Bientôt les exaltés reprirent une grande influence, même parmi les bourgeois qui, jusqu'à ce jour, avaient ardemment désiré le retour de l'ordre. Cinq mille cocardes oranges ayant été confectionnées chez M. Bertrand et en partie distribuées, des meneurs se répandirent aussitôt dans la foule, affirmant que le gouvernement ne

voulait faire aucune concession, qu'il cherchait simplement à s'emparer de la ville pour substituer au régime de l'arbitraire suivi jusqu'à ce jour « celui du sabre ». Ces paroles, traîtreusement répétées et commentées, excitèrent de grandes clameurs. Les boutiques furent fermées, des milliers d'habitants se mirent à dépaver les rues, des barricades furent construites et l'on fit arme de tout !

Le prince d'Orange, ayant appris le mauvais effet produit par sa proclamation prit une héroïque résolution : celle d'entrer à Bruxelles seul, sans armes et sans escorte. Il y jouissait d'une grande popularité qu'on avait en vain tenté de miner au moyen d'accusations qui touchaient à sa vie privée (1). Son Altesse Royale se figurait, en se présentant ainsi au peuple, terminer l'insurrection d'un coup. Mais lorsque, dès son entrée, il n'aperçut que des drapeaux aux couleurs

(1) Malheureusement ces accusations absurdes avaient été répandues dans la populace et l'on entendait des femmes qui criaient stupidement : « Il a volé les diamants de sa femme. » Le procès auquel on faisait allusion avait été une comédie arrangée par M. Van Maanen. L'accusé Polari avait un complice. Celui-ci, dont il n'est pas fait mention dans tout le cours du procès, n'était pas le prince d'Orange. On couvrait un mystère par du mystère ! L'homme qui a été exposé en place publique à La Haye avait le visage couvert et il a été impossible de le reconnaître !

brabançonne, qu'il vit cette masse armée et qu'il n'entendit que quelques cris isolés de : « Vive le prince d'Orange ! » aussitôt étouffés qu'articulés, il fut pris d'une incommensurable tristesse. Des craintes sérieuses pour l'avenir se firent jour à travers son esprit et ce fut sous cette douloureuse impression qu'il fit le long trajet de la porte de Laeken au centre de la ville. Le prince, vis-à-vis de la rue de la Colline, voulut continuer sa marche pour gagner la rue de la Madeleine. Mais là se trouva une grande foule, qui s'opposa à son passage. On le força à prendre la rue de la Colline. Par-ci, par-là, des voix amies avaient glissé à l'oreille du prince : « N'entrez pas à l'hôtel de ville ! » Lorsqu'il s'approcha du monument vers lequel on le poussait, ces mêmes avertissements lui furent répétés. Alors le prince piqua des deux, franchit les barricades et, malgré les obstacles que des gens mal intentionnés tentèrent d'opposer à son passage, il arriva heureusement à son palais, où il fut accueilli avec le plus grand enthousiasme par la troupe néerlandaise.

Pourquoi les meneurs conduisaient-ils Son Altesse Royale à l'hôtel de ville ? Leur intention était de l'engager à paraître au balcon afin de le proclamer « roi des Belges ». Pleins des souvenirs de Paris, ils espéraient trouver en lui un d'Orléans. Mieux que le prince français, il sut se soustraire à

cette ovation, qui l'eût mis en opposition avec le roi son père. On espérait, à Bruxelles, que le prince d'Orange arrivait porteur de concessions importantes et l'on attendait avec anxiété ce qui allait survenir. Les bourgeois couraient dans les rues à la recherche des nouvelles ; ils s'abordaient pour se communiquer leurs craintes et leurs espérances. Lorsqu'ils virent la journée et celle du lendemain s'écouler sans que rien parût, le mécontentement fut visible. Le nom du roi passa de bouche en bouche avec des épithètes malsonnantes. On l'accusa d'entêtement : « Il ne veut plus de nous, s'écriait-on, ou s'il veut de nous, c'est à la condition que nous restions placés sous ses Hollandais ! » Telles furent les conséquences, pour le Gouvernement établi, de cette malencontreuse politique du « laissez faire ».

C'est à ce moment que, par mille moyens détournés, par des supplications et des menaces, les gens entrés dans le mouvement révolutionnaire firent tous leurs efforts pour y entraîner les officiers belges qui servaient dans l'armée régulière, ainsi que ceux qui avaient des fonctions à la Cour.

Les événements marchaient rapidement. Quelques membres des Etats Généraux étaient allés rendre compte au prince d'Orange de la situation. Il en fut fort effrayé et leur dit « qu'il en référerait

au roi ». Ce même jour, la Grand'Place était presque déserte lorsqu'un bourgeois de Bruxelles échappé depuis peu de jours d'une maison d'aliénés et qui n'avait pas encore la tête bien saine, sortit d'un cabaret et se dirigea gravement vers la lanterne de fer qui, à cette époque, se trouvait au milieu de la place ; il en monta les marches et, en faisant des contorsions, se mit à débiter d'une voix sépulcrale des choses inintelligibles. Les rares passants s'arrêtèrent et sourirent en disant : « C'est ce pauvre fou de M*** ! » Quelques jeunes gens sortis du même cabaret vinrent grossir le petit groupe qui se trouvait au bas des marches. Tout à coup, ils se mirent à crier à l'unisson : « Oui, cet honorable citoyen a raison : il faut que les troupes rendent les armes et quittent la ville ! » D'autres jeunes gens sortant de divers cabarets et mêlant leurs voix à ces cris discordants ajoutaient : « Le peuple appelle d'Hooghvorst et Van de Weyer ! » Et le fou de répéter « d'Hooghvorst et Van de Weyer ». Ces deux messieurs, qui étaient près de l'hôtel de ville et semblaient prévenus de cette comédie, furent acclamés par les comparses. M. Van de Weyer se leva gravement, fit un signe qui amena un complet silence, puis d'une voix flûtée : « Que désirent les citoyens ? » « Nous voulons que les troupes rendent les armes et quittent la ville, que ces

suppôts de la tyrannie ne souillent plus nos places publiques et nos rues de leur présence. » « Nous nous rendons avec empressement à votre appel, » répondit M. Van de Weyer. Et le petit homme ajouta : « Fiers de la confiance de nos concitoyens, nous allons porter les vœux du peuple au prince d'Orange, etc. » « Vive d'Hooghvorst ! Vive Van de Weyer ! » Et ce petit bourgeois, sous l'égide de d'Hooghvorst, se fit conduire au palais du prince d'Orange où il dit à Son Altesse Royale, avec une hardiesse extrême, que « le peuple était dans une grande excitation, qu'une multitude énorme s'amassait, qu'on ne répondait plus de la tranquillité publique, que la foule demandait à cor et à cris que les troupes rendissent les armes et quittassent la ville, sinon qu'une collision était à craindre. » Son Altesse Royale, le toisant du regard, s'écria : « Vous ne savez pas ce que vous demandez là, faire rendre les armes à des soldats ! Général de Bylandt, allez vous mettre à la tête des troupes. Nous périrons jusqu'au dernier avant de rendre les armes ! Allez, général, vous repousserez la force par la force. »

Dans les entretiens que le prince eut à Bruxelles en ces moments critiques avec les hommes plus ou moins engagés dans le mouvement, il leur témoigna la crainte que les Belges ne voulussent

une réunion à la France. Depuis qu'il s'était malheureusement rapproché de M. Van Maanen, — ce qui avait été une grosse faute, — on lui avait suggéré cette idée, qui était une des armes de guerre dont on se servait pour opprimer les Belges. On lui donna les assurances les plus positives que à de rares exceptions près, on ne songeait nullement à cette combinaison. Et plus tard, avec cette franchise qui le distinguait, Son Altesse Royale regretta d'avoir prêté l'oreille à des calomnies.

Le prince d'Orange s'était refusé à accepter le titre de roi des Belges. Convaincu que sa présence était inutile puisqu'il sollicitait en vain des concessions du roi son père, lequel, d'accord avec ses ministres, ne répondait que par des fins de non-recevoir, il quitta la ville en donnant aux troupes un ordre tout contraire à celui qu'il avait donné au général de Bylandt : il leur enjoignit d'aller rejoindre celles qui se trouvaient déjà à Vilvorde et partit pour La Haye. Ce fut là une faute plus fâcheuse que toutes les autres, car abandonner une ville comme Bruxelles sans y laisser une force armée, un gouvernement, une magistrature et des autorités communales constitués c'était forcer pour ainsi dire tous les citoyens raisonnables à former « un gouvernement provisoire » et à prendre en main la direction du pouvoir abandonné; c'était abdiquer aussi toute

responsabilité des événements ultérieurs. Sans les excuser, une trahison étant toujours blâmable, on peut comprendre maintenant comment beaucoup d'hommes honnêtes et loyalistes se soient tout à coup trouvé mêlés à la révolution.

Pendant ce temps, le corps d'armée du prince Frédéric bivouaquait dans la plaine au delà de Vilvorde. Le temps était affreux; la pluie tombait sans discontinuer. On était mouillé jusqu'aux os, on couchait dans la boue et la nourriture était insuffisante. Malgré ces misères, l'armée, admirablement bien disposée, attendait avec impatience l'ordre de marcher sur Bruxelles. Un matin, à l'aube du jour, un officier d'ordonnance vint apporter l'ordre de la levée du camp. Ce fut un moment de joie générale; on crut que l'on allait marcher de l'avant. Qu'on juge de l'étonnement des officiers : c'était pour Malines que l'on partait, c'était une retraite ! Cette résolution imprévue jeta la consternation dans l'armée : « On cède à la révolte. Des concessions ou le combat ! » s'écriaient les officiers belges. L'armée s'ébranla sous ces tristes impressions et entra à Malines dans un piteux état. Le surlendemain, elle faisait son entrée à Anvers, soidisant pour se refaire.

Le 20 septembre, on apprit qu'on allait enfin marcher sur Bruxelles. L'armée était sous les

ordres du lieutenant général Trip; le chef de l'état-major était le lieutenant général de Constant, qui était un officier fort instruit, mais qui avait peu de connaissance pratique de la guerre; le prince Frédéric devait jouer le rôle de modérateur ou conciliateur. Ce prince, homme d'esprit et doué d'un caractère plein d'aménité, eût été très propre à jouer ce rôle, si le roi son père lui eût donné les pouvoirs pour traiter. Malheureusement il n'en fut rien! Les mauvaises passions avaient repris le dessus en Hollande: on n'y songeait plus, après tant de tergiversations, qu'à une sanglante répression. Le corps d'armée s'avança le 23 septembre jusqu'à Dieghem. Ce-jour là des insurgés sortirent de Bruxelles au nombre de deux ou trois cents pour attaquer les avant-postes. C'étaient les plus exaltés que les bourgeois avaient excités à aller combattre les troupes, pour les faire écharper et en être débarrassés. Ces audacieux s'étant aventurés dans la plaine furent sabrés par la cavalerie; mais le capitaine Kennens, qui les avait taillés en pièces, fut blessé. Cette attaque faite par une poignée d'insurgés était un avertissement qu'on ne devait pas dédaigner, car elle prouvait qu'on devait s'attendre à une forte résistance.

Les principes les plus élémentaires de la guerre enseignaient donc de ne point pénétrer directe-

ment dans la ville de Bruxelles; il fallait la cerner et employer la cavalerie à battre les chemins et les campagnes pour tenir en respect ceux du dehors qui voudraient tenter d'y entrer. C'était le plan arrêté et la preuve en est que, dans une circulaire envoyée aux légations néerlandaises à l'étranger, on leur faisait part de l'intention de « *cerner* la ville pour l'amener à composition ». Les bourgeois bien intentionnés avaient conseillé d'entrer à Bruxelles la nuit et sans combat. Cette entreprise eût été facile à exécuter : le mur d'enceinte était construit dans un fossé profond et, sur une grande étendue, ses bords intérieurs et extérieurs étaient de niveau avec le faite de la muraille, de sorte qu'on n'avait qu'à y placer des planches pour établir des passages. Les planches ne manquaient pas : il y avait là un grand nombre de maisons en construction. Un mot malheureux fit décider qu'on recourrait à la force en plein jour. Pendant qu'en conseil au quartier général on débattait la question, un officier supérieur (dont on taira le nom par égard pour sa famille) s'écria : « On nous a chassés de Bruxelles sur l'air de *La Muette de Portici*; nous devons y rentrer en plein soleil sur l'air de *La Muette*. » Cette proposition enfantine fut acclamée; on résolut de mettre ce beau projet à exécution.

En effet, le 23, vers 7 heures du matin, par un

beau soleil d'automne, la 9^e division d'infanterie, qui tenait la tête de la colonne, marcha sur Bruxelles et sa musique jouait la marche de *La Muette de Portici*. En entendant cette marche, on battait des mains au quartier général. La division fut reçue à coups de canons par ces « patriotes » tant méprisés et elle recula rapidement. On la reforma et elle marcha de nouveau en avant. Accueillie de la même manière, elle s'enfuit en désordre. C'était une division médiocre et mal commandée. Alors on ordonna aux grenadiers d'emporter la porte de Schaerbeek (1). En un instant, une compagnie commandée par le capitaine Hardi fut devant la porte. Elle fut assaillie

(1) En 1814, le 1^{er} février, les cosaques étaient entrés par cette même porte, par une tempête de neige qui devait leur rappeler leurs froides steppes natales. Ces cosaques furent parfaitement accueillis par la population, qui leur offrit à boire et à manger. Parmi eux se trouvait un Anversois. Il causa longtemps et en fort bon français avec des bourgeois de garde à l'Amigo et, à en juger par son ton, ses manières et les informations qu'il prit sur plusieurs familles distinguées d'Anvers, ce faux cosaque, qui n'était même pas sous-officier, devait appartenir à une classe élevée de la société. On ne parvint pas alors à connaître son nom. Mais on apprit ensuite que c'était un M. Rothiers, mort depuis général au service des Pays-Bas. En 1830, attaché à l'état-major général il entra ainsi pour la seconde fois à Bruxelles à la tête de troupes moins sauvages, mais qu'on accueillait hélas ! d'une toute autre façon.

par une terrible fusillade. Les grenadiers eurent beaucoup de peine à s'emparer de la porte. Ces premières troupes se portèrent rapidement au Parc, où elles s'établirent : elles avaient passé à travers un feu très vif que les insurgés dirigeaient sur elles le long de la rue Royale. D'autres troupes furent envoyées pour nettoyer les maisons de cette rue et des rues adjacentes.

Pendant que s'opérait ce mouvement, des insurgés placés dans des demeures longeant les boulevards et d'autres introduits dans des maisons de nouvelle construction hors de la porte de Schaerbeek dirigeaient leur feu sur le quartier général. Les officiers belges de l'entourage du prince Frédéric avaient le cœur navré en songeant qu'il fallait verser le sang de leurs concitoyens ; mais ils furent tirés de ces douloureuses pensées par des détonations partant de toutes parts. Son Altesse Royale faillit être tuée. Ordre fut donné de déblayer le terrain, ce qui fut fait en un instant. Le matin le prince, en sa qualité de « modérateur », avait publié une sorte d'ordre du jour-proclamation, pièce impolitique dans laquelle on ne promettait pas de concessions, mais bien des punitions pour les plus coupables. Cette maladresse donna gain de cause aux partisans de la résistance, dont le nombre s'accrut d'instant en instant.

Les généraux hollandais, qui étaient tous des

hommes de guerre d'une excessive médiocrité, il faut bien l'avouer, pénétrèrent dans la ville, passèrent à travers les barricades mal défendues, eurent quelques officiers blessés, quelques soldats tués, mais enfin arrivèrent à la place Royale. Le général-major Schueremans, qui commandait cette attaque au lieu de s'emparer sans coup férir des angles de la place, fit parader la troupe en ordre de bataille. Les insurgés, revenus de leur première surprise, voyant que les troupes restaient inactives, reprirent courage, se logèrent dans les maisons et dirigèrent sur l'ennemi un feu meurtrier. Le général perdit complètement la tête ; il ordonna aux troupes de se jeter dans le Parc, où étaient déjà les grenadiers, et fit occuper les palais du roi et du prince d'Orange. Les insurgés arrivant par bandes, surent prendre de si bonnes dispositions que tout mouvement agressif occasionnait des pertes aux troupes royales.

Pendant que ces événements s'accomplissaient dans la haut de la ville, une colonne se présentait à la porte de Laeken. Aux premiers coups de fusil tirés par les insurgés, elle rebroussa chemin et ne reparut plus. Une autre colonne pénétra en ville par la porte de Flandre. N'ayant pas trouvé de résistance, elle s'avança rapidement. Tout à coup un certain M. Trumper accourut et excita le peuple à la lutte. Le combat s'engagea ; des coups de

fusil partirent des maisons; on jeta sur les troupes, par les fenêtres, des pierres et des meubles. Forcées de battre en retraite, elles ne purent y réussir sans essuyer des pertes sensibles et laisser entre les mains des insurgés un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels un lieutenant-colonel.

Dans le malheureux plan qui avait été arrêté, il avait été prévu de laisser libre la porte de Hal pour permettre à ceux qui se sentaient trop compromis de gagner les champs. La faute fut grave! Des secours en hommes et munitions purent entrer dans Bruxelles pendant ces quatre journées. Il eût fallu occuper la porte de Hal comme les autres pour couper toutes communications avec le dehors.

Dans le courant de l'après-midi, la canonnade et la fusillade furent très vives dans le haut de la ville. A la tombée de la nuit, le feu cessa entièrement. Le général Crossard, vieil émigré français qui avait blanchi sur les champs de bataille, vint au quartier général offrir au prince Frédéric les conseils de son expérience; il avait été l'après-midi visiter les positions; à son retour, il dit : « Vous faites une guerre de pots de chambre. Il faut retirer la troupe, cerner Bruxelles et faire venir d'Anvers de la grosse artillerie. » L'aveuglement était si grand qu'on se moqua de lui; on repoussa tous ses conseils; on ne fut même pas

poli envers lui, ce qui l'affecta beaucoup. « On joue ici, dit-il, stupidement la couronne du roi. Je suis convaincu que tout cela se terminera par une catastrophe. » Il jugea très sévèrement les généraux, qu'il accusa d'ineptie et déclara qu'il n'avait trouvé au quartier général que deux officiers supérieurs ayant de véritables notions de l'art de la guerre : MM. Malherbe et List. Il disait avoir connu autrefois le général de Constant et qu'il n'avait jamais été qu'officier d'habillement : « Il est instruit et brave, mais ne peut pas diriger les opérations. » Malheureusement le major Malherbe, par la franchise de son langage, s'était attiré le mécontentement du général de Constant, qui de fait commandait l'armée. Le général le lui témoigna en présence d'un groupe d'officiers et lui ordonna de cesser tout service. Cette disgrâce imméritée priva l'état-major des services de son meilleur conseiller.

Le soir, quelques individus se présentèrent au quartier général et furent admis chez le prince Frédéric. Ils venaient faire une tentative de conciliation ; mais sous le coup de copieuses libations, ils n'eurent pas une attitude convenable ; seul M. Delfosse eut de la tenue. Cette démarche n'aboutit à rien. Le prince Frédéric, ainsi qu'il a déjà été dit, n'avait pas plus que le prince d'Orange des pouvoirs suffisants pour faire des

concessions. On voulut toutefois, du côté hollandais, faire une tentative dans le même sens et, à peine ces étranges négociateurs eurent-ils quitté Son Altesse Royale que le commandant du quartier général pria le comte Fortuné du Chastel (devenu officier d'ordonnance du prince Frédéric) de l'accompagner à Bruxelles parce qu'il voulait tenter de calmer les esprits et engager le peuple à se soumettre. Ils prirent quelques hommes de la maréchaussée à cheval pour se couvrir et se présentèrent à une tranchée creusée en avant de la rue de Schaerbeek en criant : « Parlementaires ! » Aussitôt les insurgés, des hommes de la lie du peuple, vinrent causer avec eux. Les deux parlementaires leur représentèrent combien il était déplorable que des enfants d'un même pays combattissent les uns contre les autres. On leur fit des promesses de tout genre ; bref, ils se laissèrent désarmer ; ils ouvrirent passage pour les chevaux et conduisirent les arrivants à la porte d'un cabaret où ils cherchèrent un pot de bière, et l'on but à la fraternité universelle ! En ce moment, deux hommes accoururent : « Quoi ! s'écria l'un d'eux, des officiers hollandais ici ? Des parlementaires ? Il n'est pas question de parlementer ! » Cet individu était Allemand. Les officiers voulurent tirer parti de la circonstance et dirent aux hommes qui les entouraient de ne pas s'en laisser imposer par

un étranger. Mais celui-ci ordonna du ton le plus impératif aux parlementaires de se retirer, en ajoutant que dans deux minutes il ferait tirer sur eux. Entre-temps des insurgés étaient accourus en grand nombre. Les deux officiers repassèrent la tranchée en essayant une décharge qui heureusement n'atteignit personne : la profonde obscurité qui régnait les sauva.

Le lendemain, dès la pointe du jour, la canonnade et la fusillade recommencèrent de plus belle. L'après-midi un certain M. Smit (un boiteux qui depuis figura parmi les « blessés de septembre ») vint dire au comte F. du Chastel que, depuis la veille, on avait entassé un grand nombre de prisonniers belges dans sa remise. L'officier les fit chercher sous escorte. Il y en avait au delà de cent ; le plus grand nombre était des ouvriers. A les entendre ils étaient tous innocents. Beaucoup d'entre eux avaient les mains noircies par la poudre ; ceux-là prétendaient avoir été « forcés de se battre ». Il se trouvait parmi les prisonniers un nommé Daxbeek, depuis employé à l'hôpital Saint-Jean. Il avait reçu un coup de sabre qui lui avait fendu le nez et cet appendice ne tenait plus qu'à un fil. On le laissa s'évader. Un second, mourant, fut transporté à l'hôpital. Les autres furent envoyés au procureur du roi à Anvers. Les plus excités furent dirigés sur le fort de Loewestein.

Peu après, on arrêta et on amena au quartier général M. Pletinckx, dont il a déjà été question. Celui-ci avait été décoré après Waterloo et avait ensuite servi dans l'armée des Indes. Revenu en Europe, il s'était marié et avait renoncé au service. Doué d'un caractère énergique et passionné, il s'était jeté avec ardeur dans l'opposition au gouvernement; dans un moment d'exaspération, il avait même renvoyé au prince Frédéric sa croix et le brevet de sa pension. M. Pletinckx protesta énergiquement contre son arrestation, attendu qu'il s'était présenté en parlementaire. En effet, le lieutenant de Ravenne ayant été envoyé avec un drapeau blanc chez les insurgés pour remettre un pli à l'adresse des membres du Gouvernement provisoire, qui s'était formé la veille, le peuple s'était emparé de lui et allait lui faire un mauvais parti lorsque M. Pletinckx le sauva des mains de ces furieux. Il lui fit rendre ses armes et le conduisit à l'hôtel de ville. Le Gouvernement provisoire avait chargé M. Pletinckx de remettre sa réponse aux avant-postes hollandais. On s'était traîtreusement emparé de lui : c'était une action déloyale. Il fut conduit dans une maison de campagne située sur la chaussée de Schaerbeek, où un maréchal des logis de gendarmerie fut placé près de lui avec ordre de s'opposer à toute tentative d'évasion. On songea à tirer parti de M. Pletinckx, que

l'on considérait comme un des principaux chefs de la résistance; on le menaça de le fusiller s'il n'employait pas son influence à faire terminer la lutte. Il s'empressa de remarquer « qu'on pouvait la terminer en accordant franchement les justes concessions que les Belges réclamaient, sinon que c'était une guerre à mort, que son influence n'existait plus maintenant qu'il était prisonnier, que d'ailleurs il n'y avait pas de chefs avec lesquels on pût s'entendre, que le peuple se battait pour son compte et que chacun agissait à sa guise ». Il lui fut répliqué « qu'il devait essayer et qu'en cas de réussite il éviterait une plus grande effusion de sang, car l'intention bien arrêtée du roi Guillaume était de se rendre maître de Bruxelles coûte que coûte ». Après de longs pourparlers, pendant lesquels il conserva toujours beaucoup de dignité et de fermeté, il consentit à écrire une lettre. Il le fit tout en disant « que cette lettre serait une tentative inutile et que, pour lui, il préférerait mourir plutôt que de voir la ville prise ». Le major de Ceva, aide de camp du prince Frédéric, remit cette lettre à Son Altesse Royale qui n'eut pas l'occasion d'en faire usage. Le lendemain on apprit, non sans étonnement, que M. Pletinckx avait été placé sur une charrette et conduit à Vilvorde, d'où le commandant de place le fit trans-

porter en voiture à Anvers, où il fut emprisonné. Plus tard, le prince d'Orange le fit mettre en liberté.

Le général de Constant, qui avait été blessé à la main, quitta l'armée. En partant, il donna le mauvais conseil de persévérer dans la tactique qu'on avait si maladroitement adoptée. On continua donc cette malheureuse lutte dans laquelle on perdait du terrain au lieu de faire des progrès.

Le 26 septembre, on apprit au quartier général qu'on avait engagé tous les hommes courageux de Bruxelles à se rendre armés à la place Saint-Michel (aujourd'hui place des Martyrs), parce qu'il avait été résolu d'attaquer au milieu de la nuit, à l'arme blanche, les troupes placées dans le parc. On ajouta foi à ce bruit, qui n'était qu'une ruse de guerre de la part des insurgés pour effrayer le prince Frédéric, dont on connaissait les dispositions pleines d'humanité. En effet, le prince, voulant éviter une plus grande effusion de sang, ordonna qu'on fit retirer les troupes de la ville. On eut alors recours aux lumières du major Malherbe et la retraite se fit avec tant d'ordre que les révoltés ne s'en aperçurent pas. Un autre officier, le major Nepveu, se montra aussi fort habile en ces circonstances. Entre-temps, on était parvenu à retirer du local de

la Société Générale la plus grande partie des fonds que le roi possédait. Ils avaient été placés dans des caisses; des fourgons d'artillerie les avaient transportées à Anvers; les employés de l'administration s'étaient montrés d'une fidélité admirable. En cette même journée du 26, un grave incident s'était produit dans les lignes néerlandaises. Le prince Frédéric inspectait les positions lorsqu'arrivé à la porte de Louvain, un officier belge, le major Mertens, placé à la tête de quelques escadrons de dragons, lui déclara qu'il lui répugnait de faire une guerre semblable, de voir répandre le sang de ses frères et de ses amis, de voir brûler et saccager sa ville natale, mais qu'il était prêt à tirer le sabre contre les ennemis du pays et qu'on pouvait l'envoyer aux Indes, si on le jugeait convenable. Le lendemain soir, le major fut arrêté et conduit en prison à Anvers. Le jour suivant, 22 officiers belges déclarèrent ne vouloir plus tirer l'épée contre leurs concitoyens. La plupart d'entre eux furent envoyés en Hollande, d'où ils désertèrent.

Le comte de Ficquelmont, major de la garde communale de Bruxelles, était venu diverses fois en habits bourgeois au quartier général donner des renseignements sur la situation de la ville. Quand la conduite aussi impolitique que maladroite de l'état-major hollandais eut enfin rendu

la résistance formidable, que de défensive elle fut devenue offensive, qu'il n'y eut plus qu'à ordonner la retraite, le comte de Ficquelmont vint exposer sa situation personnelle. On savait qu'il était venu au quartier général; il était donc gravement compromis. Son cas fut soumis au prince Frédéric, qui l'autorisa à rester au quartier général. C'est ainsi qu'il suivit l'armée jusqu'en Hollande. Mais il n'occupa de position officielle que le 1^{er} avril 1831, époque à laquelle il fut attaché à l'état-major du prince Frédéric.

Après quatre jours de lutte, on organisa donc la retraite. A minuit, on donna l'ordre de partir pour Vilvorde et d'y rétablir le quartier général. Mais l'avant-garde reçut, en y arrivant, un courrier lui disant que le quartier général était resté à Evere et à Dieghem. On lui ordonnait de rebrousser chemin parce qu'on avait pris position pour offrir la bataille. Les généraux avaient espéré, en effet, que les insurgés enorgueillis par le succès sortiraient en masse de la ville et les attaqueraient en rase campagne, où on en aurait bon marché; mais ceux-ci, plus habiles, ne les inquiétèrent nullement. Après vingt-quatre heures d'attente, le mouvement de retraite continua. On donna successivement l'ordre d'aller établir le quartier général à Malines, puis à Wahlem, enfin à Anvers.

Le prince d'Orange arriva alors à Anvers revêtu du titre de gouverneur général. Tout se bornait d'ailleurs au titre, car il n'avait pas plus de pouvoirs discrétionnaires qu'autrefois : c'était là encore une de ces demi-mesures qui couronnait une série de fautes commencées en 1815. Le prince lança une proclamation dans laquelle il sembla affirmer l'indépendance administrative de la Belgique. Son Altesse Royale fut aussitôt entourée de traîtres autant que d'amis. Il se passa toutes espèces de scènes déplorables : des réconciliations, des récriminations, des brouilles. Il y eut des allées et venues à toute heure de jour et de nuit. Le Palais était une fourmilière ; on proposait, on élaborait des plans. Force projets furent tour à tour adoptés puis rejetés ; ce furent, pour la troupe, des ordres et des contre ordres continuels. On ne vit jamais pareille confusion ! Le vieux et brave général Chassé écoutait patiemment, mais n'exécutait pour sa part les ordres des princes que s'ils s'accordaient avec les instructions générales qu'il avait reçues de La Haye.

Parmi les projets soumis au prince d'Orange, il en était un qui avait des chances réelles de réussite et qui allait à son caractère aventureux. Quelques officiers supérieurs belges proposaient de se mettre avec lui à la tête des soldats belges de l'armée, de marcher sur Bruxelles et de le

faire proclamer roi, sauf à régulariser ensuite la situation. Son Altesse Royale sembla d'abord entrer dans ces vues ; mais, tout à coup, craignant le mécontentement du roi son père, elle refusa. Devant ce refus, les soldats belges et plusieurs officiers désertèrent. On les y poussait déjà depuis longtemps : une conspiration dans ce but avait été ourdie par trois officiers de l'armée, dont l'un était officier général. Un homme, qui a figuré à la Chambre des Représentants depuis la formation du Congrès, était l'agent qui portait les ordres de Bruxelles. Ses instructions étaient cousues dans le collet de son habit. A la suite de ces désertions, le reste des troupes tomba dans un complet état de démoralisation.

Sur ces entrefaites, le lieutenant général Findal avait été nommé général en chef de l'armée de campagne. Dès son arrivée de La Haye, il eut une longue conférence avec les princes. Lorsqu'elle fut terminée, on offrit au général de le conduire à son logement : « Cela n'est pas nécessaire, dit-il, je retourne à l'instant en Hollande. Que ferais-je ici ? On m'a appelé au commandement d'une armée qui n'existe plus. D'ailleurs ma santé est mauvaise. » Ce fut la seule fois que les troupes virent ce glorieux débris des armées de Napoléon I^{er}. Il y avait servi avec la plus grande distinction.

Quelques jours après, le lieutenant général Van Geen, nommé à son tour au commandement en chef de l'armée de campagne, vint à Anvers avec de pleins pouvoirs pour accorder des démissions honorables aux officiers belges qui ne voulaient plus servir et renvoyer dans leurs foyers les soldats belges qui jusqu'alors étaient demeurés sous les drapeaux. C'était là encore une mesure impolitique ; car ou bien le gouvernement admettait la séparation des deux pays, au moins administrativement, et alors il était absurde de tenir campagne soi-disant pour reconquérir Bruxelles ; ou bien les Pays-Bas existaient toujours dans l'esprit du ministère et, par cette distinction entre militaires belges et néerlandais, on établissait cette séparation et on donnait des cadres et des hommes à la révolution. Dès ce jour, l'armée fut « hollandaise ». Au régiment des grenadiers, il restait encore trois ou quatre cents soldats belges, des troupiers éprouvés. Ce fut *contre leur gré* qu'on les renvoya : ces braves étaient désespérés. Il en fut de même pour un grand nombre d'artilleurs. Mais il semblait vraiment qu'on eût hâte de séparer, de scinder de plus en plus les deux pays après avoir poursuivi jadis, et avec trop d'ardeur, une unification impossible à réaliser. Les gentilshommes belges de l'entourage des princes furent très peinéés de cette mesure car ; si,

fidèles à des sentiments de loyalisme qui furent toujours de tradition dans leurs familles, ils restèrent attachés à leur serment, ils ne se firent plus guère d'illusions sur le succès de leurs armes et l'avenir de leur carrière. Leurs cœurs saignaient de devoir porter des coups aux frères d'une même patrie qui était la leur; ils comprenaient, en enviant parfois leur sort, que d'autres gentils-hommes, qui n'étaient pas liés par les mêmes attaches d'honneur, prissent une autre cocarde et fissent flotter au vent un nouvel étendard.

Le général Chassé était profondément affligé; il aimait le séjour de la Belgique et avait de l'estime pour les habitants d'Anvers, chez lesquels il y avait réciprocité en sa faveur; il ne dissimulait pas les fautes commises par le gouvernement. Le général était vieux et cassé pour son âge; il avait assez de corpulence; il était haut en couleur; son esprit avait déjà cette lenteur propre aux vieillards; mais le regard était encore vif. Le général Chassé, d'accord avec les princes, avait confié au comte Fortuné du Chastel le soin de porter au roi des dépêches confidentielles. Celui-ci n'arriva qu'avec peine à La Haye. Les environs d'Anvers étaient infestés de bandes de soi-disant patriotes, qui ne valaient guère mieux que des pillards. Ce ne fut que plus tard que l'on parvint à mettre un peu d'organisation dans ces corps éparpillés

et qu'on arriva à constituer une armée belge. Après avoir lu les dépêches, le roi regarda ce jeune capitaine avec bonté et lui dit : « Monsieur, vous avez rempli vos devoirs en fidèle sujet. Je regrette de n'en pouvoir dire autant de beaucoup d'autres gentilshommes belges. » Il lui fit ensuite force questions sur les hommes et les choses en Belgique et le congédia de la manière la plus bienveillante.

Peu de jours avant, le roi avait demandé à un autre officier belge, le colonel comte de Dam, à quoi il attribuait la révolution. Celui-ci, un original plein d'esprit, lui avait répondu : « La révolution s'est faite parce que Votre Majesté a récompensé ses ennemis et oublié ses amis. » En effet, on reprochait à la maison d'Orange de pratiquer l'ingratitude. Le roi le savait et il avait peur d'en être taxé. Voici à ce sujet un souvenir assez piquant. On avait fait à Bruxelles la découverte d'un ancien manuscrit relatif à la maison d'Orange. Il s'y trouvait un long passage consacré à démontrer que les membres de cette famille étaient coutumiers du fait. Le roi le remit un jour à M. Van Maanen, après avoir marqué le passage en question. « Qu'en pensez-vous ? demanda le roi. Le ministre embarrassé répondit par un profond salut et ajouta : « Cette page est un peu effacée, Sire, je l'ai déchiffrée difficilement. — Courtisan, riposta

le roi en riant! J'espère qu'on ne m'accusera jamais de ce défaut. »

Un nouveau fait grave se passa à ce moment : la plupart des Belges qui occupaient des fonctions civiles en Hollande furent, par arrêté royal, mis en non-activité. Presque tous donnèrent leur démission et retournèrent en Belgique; en prenant congé des officiers belges restés fidèles, ils leur prédirent un triste avenir; ils avaient appris à connaître l'esprit exclusif de la nation hollandaise qui a tant d'admirables qualités, mais qui demeure toujours hostile à tout élément étranger. Cet arrêté du roi n'annonçait en effet rien de bon pour les Belges qui prenaient la résolution de rester en Hollande.

Le roi, en frappant une vingtaine d'individus, avait lui-même consacré la séparation au civil comme au militaire. Il semblait, après cela, que Sa Majesté, pour être conséquente avec elle-même, ne devait plus s'acharner, comme elle le faisait, à poursuivre à outrance le rétablissement du royaume des Pays-Bas. Tout au plus, pouvait-elle espérer conserver le trône de Belgique à un prince de sa maison. Or, on l'a déjà dit, le roi s'était opposé à tous les projets qui avaient été formés en faveur du prince d'Orange et on l'accusait d'avoir dit « qu'il préférerait perdre la Belgique plutôt que de la voir ériger en royaume indépendant en faveur de son

filis ». Le roi s'énervait; il prenait les Belges en horreur, les taxait d'ingratitude. Le comte Dominique du Chastel, son grand-écuyer, l'entendit dire à un dîner de la Cour : « Les Belges doivent nous être livrés pieds et poings liés. » Ce à quoi il avait osé riposter : « Sire, cet état de choses durerait six mois, et alors, au lieu de nous trouver, moi et les miens, dans vos rangs, vous nous trouveriez en face. » Le roi le regarda longuement, puis sourit selon son habitude (1).

Le général Van Geen, commandant en chef de l'armée de campagne, avait reculé son quartier général à Bréda, à la suite de diverses escarmouches avec des corps francs belges qui le harcelaient. Dans le courant du mois de novembre, il dirigea en personne une fausse attaque contre Anvers pour donner le change à l'ennemi afin de faciliter le passage d'un convoi que le duc de Saxe-Weimar devait introduire dans Maestricht. On fit une marche de nuit par un temps détestable; il soufflait une bise glaciale et il tombait de la

(1) Dans la correspondance du comte Albéric du Chastel, adjudant du roi, on trouve, à cette époque, de nombreuses traces de l'exaspération des Nassau contre les Belges. Ces réflexions des membres de la famille royale sur un grand nombre de personnes ne sont pas à publier. — L'intimité des princes avec les du Chastel remontait à la bataille de Waterloo, où l'un d'eux le comte Camille, avait été tué sous les yeux du prince d'Orange.

neige. A la pointe du jour, les Hollandais attaquèrent une poignée de volontaires belges cantonnés à Esschen, lesquels prirent la fuite et allèrent jeter l'alarme dans Anvers. Le stratagème réussit complètement. A la fin du même mois, la garnison de Maestricht fut serrée de près par les Belges. Le général Van Geen se mit à la tête des troupes dont on pouvait disposer et marcha pour dégager cette ville. Mais entre-temps la diplomatie s'était mêlée des affaires et avait fait des efforts couronnés de succès pour obtenir la conclusion d'un armistice entre les parties belligérantes. Cet armistice devait durer jusqu'au 1^{er} août 1831. Le général venait d'arriver à Vucht lorsque le comte de Goltz, officier d'ordonnance du prince Frédéric, vint lui apporter des dépêches qui lui ordonnaient d'arrêter son mouvement offensif et d'établir son quartier général dans cette commune. On y passa l'hiver et, au mois de mars, le quartier général fut de nouveau transporté à Bréda.

Le 1^{er} avril 1831, le prince Frédéric vint prendre le commandement de l'armée et il remit au Général Van Geen un diplôme qui l'élevait à la dignité de baron; il lui annonça en même temps qu'on lui avait réservé le commandement de la 1^{re} division, composée de troupes d'élite. On devait entreprendre une campagne en Belgique dans les premiers jours du mois d'août si l'armistice, qui

expirait le 1^{er} de ce mois, n'était pas prolongé. On profita des dernières semaines pour négocier avec les hommes influents de ce pays. Le 20 juillet, le comte de Ficquelmont, qui servait d'intermédiaire entre l'état-major général et les orangistes de Bruxelles, reçut une lettre qui développait le plan de campagne à suivre contre le général Daine, qui allait prendre le commandement des Belges. On lui mandait aussi qu'un dîner serait préparé le 10 août, chez Dubosch, en l'honneur de la rentrée des Hollandais à Bruxelles et que, ce jour-là, « la champagne coulerait à flots ». On ajoutait toutefois : « si l'occasion se présente les Belges vous feront sentir que s'ils voulaient s'opposer à votre rentrée en Belgique, vous seriez promptement battus. »

En effet, l'émeute, d'abord hésitante en dehors de Bruxelles, commençait à s'organiser un peu partout en Belgique ; la révolution marchait de l'avant. Le Gouvernement provisoire avait, par un arrêté du 4 octobre 1830, convoqué un Congrès national, qui s'était réuni le 10 novembre. Le 18, « l'indépendance de la Belgique » avait été proclamée. Le 24 « l'exclusion perpétuelle des membres de la maison d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique » avait été votée à la majorité de 161 voix contre 28. Au mois de février 1831, le Congrès avait élu le duc de Nemours roi des Belges. Il avait eu pour compétiteur le duc de

voix avaient été don-
d'Autriche. La confé-
protocole resté secret,
du Congrès, prononcé
mours et de Leuchten-
été confirmée par un
février, qui avait été
belge. Louis-Philippe
mpossibilité, comme roi
le trône de Belgique
; M. Surlet de Chokier
lgique. Le 4 juin, le
ce Léopold de Saxe-
elui-ci hésita beaucoup
é à la députation belge
adres. Il finit toutefois
llet, il fit son entrée à

O
E
P
de
va
de

III

Le 31 juillet 1831, comme on l'avait annoncé, le prince d'Orange vint rejoindre le prince Frédéric et prendre le commandement de l'armée néerlandaise avec ordre d'entamer les hostilités. On commença par faire deux marches forcées. Dans la première, au point du jour, on surprit une bande d'insurgés. On les fit prisonniers. Voici ce que rapporte à ce sujet un officier belge : « Le même jour, nous retournâmes dans nos cantonnements sous l'empire de pénibles impressions. En marche, nous eûmes beaucoup de peine à soustraire quelques prisonniers, parmi lesquels se trouvait une jeune fille qui avait suivi son amant, à la méchanceté d'un groupe nombreux de gardes communaux de La Haye, qui voulaient les outrager. Toute cette marche fut désolante. En passant par les villages belges nous vîmes la plupart des maisons inhabitées. Une grande partie de la population s'était sauvée à la suite de mauvais traitements qu'elle avait eu à subir de la part de nos soldats. »

Les troupes se conduisirent, en effet, fort mal dans beaucoup de localités. Le général en chef fut accablé de plaintes; il eut fort à faire pour mettre un terme à ces excès. Les officiers étaient bien disciplinés; mais les troupes, recrutées un peu au hasard, laissaient beaucoup à désirer. En somme, c'était une armée excessivement médiocre et tout à fait impropre à prendre l'offensive. Elle ne comptait dans ses rangs que trois généraux qui inspirassent quelque confiance : le duc de Saxe-Weimar, le général Van Geen et le général-major Destombes. L'infanterie était commandée par des officiers supérieurs médiocres au point de vue militaire. La cavalerie et l'artillerie étaient mieux partagées; cependant il fallait descendre jusqu'aux grades inférieurs pour trouver des officiers énergiques et réellement capables. Cet état de choses provenait de ce que le roi avait entièrement négligé l'armée: outre qu'il tenait à conserver les vieux militaires de la période impériale afin de ne pas leur payer de pensions, il y laissait ordinairement un grand nombre de places vacantes qu'il ne remplissait pas par mesure d'économie. Les avancements s'étaient faits lentement, de sorte que beaucoup de chefs se trouvaient être des hommes âgés, peu propres à faire la guerre. Ce déplorable système avait, en répandu le découragement et l'ennui dans

l'armée. Le roi avait retenu des officiers jeunes, braves et distingués quatorze et quinze ans dans le même grade ; il les trouvait toujours trop jeunes. Lorsque le comte Orloff, envoyé par l'empereur Nicolas de Russie en mission auprès de Guillaume I^{er}, se rendit au camp de Reyen, le prince d'Orange lui présenta les officiers supérieurs. Lorsqu'ils se furent retirés, le comte Orloff s'écria : « Mais, monseigneur, vous commandez une armée de vieillards ! — Mon père les aime ainsi ! » fut la réponse. De graves inconvénients découlaient encore de cette agglomération de vieillards dans l'armée : la vieillesse est égoïste et l'esprit exclusif régnait dans tous les corps. C'était dire qu'il n'y avait pas de camaraderie et, au lieu de s'exciter mutuellement à bien faire, l'envie et la jalousie s'attachaient à ceux qui montraient de l'entrain militaire.

A la fin du mois de juillet, à la veille d'entrer en campagne, le prince Frédéric avait offert à dîner aux officiers supérieurs pour leur annoncer l'arrivée du prince d'Orange comme commandant en chef. L'héritier du trône, par suite de son attitude au commencement de la crise belge et de sa proclamation d'Anvers, avait perdu toute popularité en Hollande. Les invités avaient été répartis en diverses tentes ; dans chacune d'elles se trouvait un officier de l'état-major du prince Frédéric.

Une altercation surgit pendant le dîner entre les officiers de la ligne et ceux de la garde communale, à propos de la reprise des hostilités. Ces derniers déclarèrent qu'ils se refuseraient à passer la frontière sous prétexte que la Constitution leur donnait ce droit et qu'il fallait, pour régulariser la situation, obtenir au préalable l'autorisation des Etats Généraux. Cette opposition inattendue était très sérieuse; elle pouvait faire manquer la campagne. On démontra à ces champions peu belliqueux de la garde communale qu'en droit la Belgique faisait encore partie du royaume des Pays-Bas; on leur expliqua qu'en présence du mauvais vouloir que certaines grandes puissances témoignaient au Gouvernement provisoire de Bruxelles, une campagne était le seul moyen de remettre tout en ordre; enfin et surtout, on leur donna l'assurance que, du côté de la Belgique, de bons appuis, même dans l'armée, ne feraient pas défaut. Ces excellentes raisons, arrosées de champagne, apaisèrent cette discussion délicate et, quand le prince d'Orange arriva à Bréda, l'armée entière l'acclama dans un même espoir de gloire et de triomphe. Hélas! les illusions des Hollandais, qui comptaient faire seulement « une promenade militaire » en Belgique, ne furent pas de longue durée.

Cette campagne de 1831, on ne l'eût certaine-

ment pas entreprise avec d'aussi faibles forces et une armée désorganisée si on n'eût pas eu la garantie *positive* que des personnes haut placées en Belgique ne s'opposeraient pas à la tentative qui serait faite pour reconstituer le royaume des Pays-Bas et que les opérations militaires seraient facilitées par le concours d'un grand nombre de chefs de l'armée belge. Parmi les personnes qui espéraient voir se réaliser une restauration, on nommait, avec plusieurs autres nobles, M. Surlet de Chokier. Il avait d'abord désiré qu'on se tournât du côté de la France; mais il changea d'opinion lorsque Louis-Philippe eut refusé la couronne de Belgique pour son fils et dès lors, comme régent, il se montra favorable à l'idée d'une restauration. Parmi les officiers supérieurs belges, il s'en trouvait, vieux débris des cadres napoléoniens, qui voulaient la réunion à la France; d'autres penchaient en faveur de la restauration; pour les uns et les autres le nouveau roi Léopold était un intrus.

Ceux qui se prononçaient pour la maison d'Orange étaient presque tous des officiers qui avaient servi dans l'armée des Pays-Bas; ils étaient soutenus par une partie de la noblesse, le haut commerce, l'industrie et un grand nombre de bourgeois qui ne demandaient qu'une séparation administrative. Mais un groupe nombreux d'offi-

ciers pourvus récemment de grades importants, et les sous-officiers étaient pour « la Belgique libre et indépendante ». Le clergé, la petite bourgeoisie et le bas peuple étaient aussi pour cette solution. La fraction française, parmi les chefs, n'aurait pas vu de mauvais œil une défaite de l'armée belge pour pouvoir, à la suite de cette humiliation, pousser à la réunion à la France. Un pareil résultat convenait aussi au parti orangiste pour qui la défaite de l'armée belge facilitait la restauration. Mais les deux partis étaient convaincus que les soldats se battraient avec acharnement contre l'armée néerlandaise; ils ne pouvaient pas compter, en effet, sur les vétérans qui avaient pu penser comme eux, car le ministre de la Guerre de Bruxelles avait refusé d'enrôler et renvoyé dans leurs foyers, en juin 1831, près de 9,000 vieux soldats belges qui avaient quitté l'armée commune après les incidents d'Anvers.

Au mois d'août 1831, deux divisions belges, formant un ensemble de 24,800 hommes, faisaient face à la Hollande. L'une était commandée par le lieutenant général Daine, dont le quartier général était placé à Hasselt; la seconde obéissait aux ordres du lieutenant général de Ticken, et son quartier général se trouvait à Schilde, à la droite d'Anvers. Le général Daine était donc fort

éloigné de cette dernière ville, ce qui l'exposait, en cas d'hostilités, à être coupé de Bruxelles. « C'est une idée politique qui a déterminé la position de ces généraux, » dit M. Huybrecht dans son histoire politique et militaire de la Belgique. « Il faut bien, ajoute l'auteur, qu'il en soit ainsi lorsque nous voyons le général Daine, dès le 31 mars, prévenir le régent du danger de sa position et de l'avantage que l'ennemi peut en tirer en se plaçant entre les deux corps. Le général Goethals, dans une lettre datée du 29 juin, prévient aussi le ministre du Faily du danger que l'on court. Il annonce prophétiquement le mouvement que le prince d'Orange exécutera plus tard. » — Le 10 juillet, le général de Ticken avait donné au ministre les renseignements les plus complets sur les positions de l'armée hollandaise. Le 25 juillet, le major Brialmont, commandant la place de Venloo, avait confirmé dans un rapport détaillé tous les renseignements déjà transmis par le général. « Ainsi depuis vingt jours, continue M. Huybrecht, le ministre du Faily était informé officiellement de la concentration de l'armée hollandaise, de l'organisation de ses parcs de transport, de ses magasins de vivres et fourrages, etc., et cependant il ne prit et n'ordonna aucune de ces mesures préliminaires non seulement pour parer à une surprise, mais encore pour

se préparer à des hostilités dénoncées dans les formes ordinaires. »

Il a été prouvé par toutes les pièces officielles que la campagne de 1831 n'a pas été « une surprise, » bien qu'on ait tenté de le faire croire au public pour se disculper de l'accusation de complicité avec le prince d'Orange. Le 30 juillet, à 3 heures du matin, le général Daine recevait une dépêche du général du Failly qui lui ordonnait « de se tenir strictement sur la défensive » ordre étrange et qui l'empêchait d'opérer sa jonction avec le général de Ticken. Le 5 août, à 11 heures du matin le même ministre lui enjoignait de se rapprocher du corps d'armée de Ticken. Dans la même journée, à 2 heures après midi, il recevait une nouvelle dépêche par laquelle on l'informait qu'il devait regarder les ordres précédents comme nonavenus; on lui disait de porter son quartier général à Hechtel, afin de marcher sur Venloo : on l'envoyait se promener au large ! « Le prince d'Orange, dit encore M. Huybrecht, n'aurait pu lui-même dicter un ordre qui lui fût plus avantageux. » Le parti révolutionnaire comprit parfaitement le danger de la situation; il ne cessa de demander à cor et à cris la concentration des deux divisions. On répondit par des ordres et des contre-ordres. A la division Daine, le 5 août au soir, le cri de trahison se fit entendre dans les

rangs. Le 7, l'exaspération fut à son comble, et le 8 elle éclata par une tentative d'assassinat sur le général commandant.

L'entente d'un nombre considérable d'officiers de l'armée belge avec le prince d'Orange a été constatée plus tard, voici à quelle occasion. Dès les premiers jours du règne de Guillaume II, lorsqu'on voulut régler les finances du pays, on se trouva en face d'un déficit et de dettes secrètes onéreuses. La seconde Chambre exigea la production de toutes les pièces qui prouvaient l'emploi des deniers publics. Parmi ces documents figuraient des listes contenant les noms de ceux qui, en Belgique, avaient reçu des subsides en 1831, subsides qui montaient à un chiffre considérable. A cette même époque parut en Belgique un ouvrage intitulé : « Les traîtres démasqués », qui dévoila toutes les menées qui se pratiquèrent en Belgique : un général reçut 250,000 florins, un autre 130,000 francs, fait qui a été confirmé, pour ce dernier, par son ancien aide de camp. Ces sommes avaient été données aux conspirateurs orangistes par anticipation, comme un dédommagement au cas où ils perdraient leur place par suite de l'une ou l'autre éventualité. Ces officiers supérieurs portaient une vive affection à Son Altesse Royale. Le général Daine, entre autres, lui est resté dévoué jusqu'à sa

mort. Au mois de juin 1841, il chargea un officier belge, resté au service de la Hollande, de dire à Guillaume II « que Sa Majesté pouvait compter sur lui en tout et pour tout, comme toujours, à la vie et à la mort ». Etrange chose que les révolutions !

Il faut bien, pour être impartial, dire que tous ces honnêtes gens avaient des motifs vraiment spécieux pour servir, en ces temps troublés où la légalité ne semblait plus résider nulle part, l'un et l'autre gouvernement à la fois. Ils se disaient : une révolution que nous considérons comme une grande catastrophe pour notre patrie a éclaté en Belgique. Nous aussi nous désirions que le gouvernement fit des concessions devenues indispensables ; mais, pour les obtenir, il fallait rester dans la légalité et ne pas se révolter. La révolte, que nous considérons comme un suicide, nous indignait. Nous nous avançons pour la combattre lorsque le prince d'Orange, à Anvers, nous engagea en secret à donner nos démissions et à nous rendre à Bruxelles pour y organiser une armée en faveur de sa dynastie. « C'est une mission que je confie à votre honneur, disait-il ; j'espère que vous y serez fidèles ! » Son Altesse Royale avait, à Anvers, reconnu l'indépendance administrative de la Belgique ; elle avait donc ratifié les couleurs que nous pouvions porter et nous pou-

vions préparer sa rentrée. Tout était arrangé pour l'assurer lorsque tout à coup le Congrès élut un prince étranger pour nous gouverner. Un engagement sacré pris vis-à-vis de notre légitime souverain d'une part, d'autre part des obligations forcées vis-à-vis d'un prince qui nous était imposé : que pouvions-nous faire ? L'intérêt réel du pays et ce que nous envisagions comme un devoir d'honneur l'emportèrent chez nous, et nous facilitâmes les opérations militaires des Hollandais en Belgique pour permettre au prince d'Orange de restaurer un magnifique royaume que des intrigants, des écervelés et des étrangers avaient brisé. Et plus tard, quand le prince Léopold de Cobourg prit le commandement de l'armée et exigea de nous un nouveau serment fallait-il donner nos démissions ? Fallait-il tout sacrifier sans aucune compensation ? Nous dûmes donc forcément nous plier sous la fatalité des circonstances ! Voilà ce que disaient, ce que dirent plus tard les officiers supérieurs qui favorisèrent la cause du prince d'Orange. Hélas ! il faut bien le reconnaître, si les projets de restauration avaient réussi, on eût considéré ces généraux comme des hommes inébranlables dans leurs sentiments de fidélité envers un souverain malheureux ; les chances ont tourné contre eux et on n'a voulu voir en eux que des traîtres.

Des personnes haut placées en Hollande prétendent que même le roi n'aurait jamais permis d'entreprendre la campagne de 1831 s'il n'avait pas eu la *certitude* d'une coopération de la part des chefs belges. Cette hésitation partait d'un sentiment fort honorable : les deux armées étaient composées de l'élite de la nation ; les familles les plus distinguées y avaient envoyé leurs fils. Le moins de sang possible des deux côtés : telle était la principale préoccupation du roi, du prince d'Orange et des chefs belges. Ils craignaient aussi que des luttes sanglantes ne jetassent une haine implacable entre les deux parties du royaume, ce qui aurait rendu une restauration impossible.

Les plans de campagne qui avaient été débattus de commun accord tendaient tous vers ce but. Le premier était que les Belges attaquaient les cantonnements hollandais dans de mauvaises conditions et qu'alors les officiers supérieurs s'efforçassent de provoquer du désordre et de débander l'armée. Le second était de faire marcher directement l'armée hollandaise sur Bruxelles pendant qu'une division manœuvrerait devant celle du général Daine (1). Le second plan, même si le premier ne réussissait pas sur toute la ligne,

(1) Ces deux plans, présentés par les orangistes belges, avaient été approuvés de la main de Guillaume I^{er}.

était simple et facile à exécuter. Malheureusement l'état-major hollandais voulut faire une brillante campagne dans toutes les règles de l'art, ce qui amena une grande perte de temps et permit à une armée française de venir s'interposer entre un souverain et des provinces révoltées, bien qu'un puissant parti y facilitât le rétablissement de l'autorité légale (1).

(1) A Bois-le-Duc, pendant l'hiver de 1831 à 1832, le prince d'Orange avait convié un petit nombre d'officiers à un souper. Il fut parlé de la campagne de 1831 et de ses suites et il fut demandé à Son Altesse Royale comment, en cas de restauration, on aurait pu conserver les grades aux officiers de l'armée belge. Il répondit : Tout cela se serait arrangé ! C'était prévu.

Beaucoup de Belges en dehors des chefs de l'armée trempèrent dans le complot. Quelques-uns restèrent toutefois inabordables, comme le marquis de Chasteler. M. Goubeau, ancien Directeur du culte catholique, lui avait écrit de La Haye : « Mon cher marquis, c'est du salut du pays que l'on s'occupe, mais non de son malheur. Coopérer à la restauration des Nassau en Belgique, c'est agir en patriote. Mettez donc de côté vos appréhensions, songez que la tranquillité de notre patrie dépend du succès de notre entreprise. Ce qu'il importe avant tout, c'est de nous entourer d'hommes influents comme vous pour rencontrer dans tout le pays le moins d'obstacles dans l'accomplissement de notre entreprise. C'est à cette fin que l'on s'est assuré de votre ami le baron ***, des généraux *** (six sont nommés) et d'une foule d'autres officiers et fonctionnaires publics. On en circonvient encore

Il serait trop long de décrire dans ses moindres détails cette courte et lamentable campagne de 1831. Inutile de rappeler tous les noms de ceux qui ont joué un rôle actif dans ces circonstances extraordinaires. On aurait trop de regret de devoir constater, du côté de la Belgique, à chaque pas la trahison et, du côté de la Hollande, la pusillanimité. Il suffira de donner quelques souvenirs et appréciations tirés des lettres des officiers de l'entourage des princes.

Le 2 août, l'armée d'invasion, comptant un effectif de 38,000 hommes, avait passé la frontière. Ce jour-là un bataillon d'infanterie de la 18^e division (ancienne dénomination), commandé par le major Tegelaer, se trouva près de Raevens en présence d'une avant-garde belge conduite par le général Niellon. Le bataillon se jeta dans un bois, où il soutint un feu très vif. Les princes d'Orange et Frédéric, entendant le bruit des décharges, se précipitèrent de ce côté. Ils trouvèrent dans le bois le duc de Saxe-Weimar, qui

d'autres. Si vous croyez ne pas devoir vous compromettre, attendez les événements pour agir après quelques triomphes. Mais, dans votre intérêt, comme dans celui de votre pays, évitez autant que possible toute coopération dans une guerre civile contre nous. Comptant sur votre loyale discrétion, je reste votre dévoué, Goubeau. — 20 mars 1831. >

était également accouru sur le lieu du combat. Cependant la lutte se prolongeait; le bataillon avait éprouvé des pertes sérieuses et les hommes étaient harassés de fatigue; la position devenait critique. Aussi le duc de Saxe-Weimar proposa-t-il d'aller attaquer l'ennemi et ce projet fut adopté. Le duc se plaça à la tête de la troupe et avança. Un sergent belge suivi de quelques hommes eut la témérité de se précipiter au-devant de la colonne d'attaque. Dans la mêlée qui s'ensuivit le duc le tua de sa main. En ce moment, un régiment de cavalerie et une batterie d'artillerie arrivèrent sur les lieux et les Belges opérèrent leur retraite.

Le 3, la division Saxe-Weimar engagea un nouveau combat avec cette même avant-garde. Le duc éprouva une opiniâtre résistance et se vit arrêté pendant plusieurs heures. Brave, audacieux et capable, il maugréa ce jour-là comme il le faisait à chaque rencontre en 1830. Enfin le général Niellon se retira et la division put aller occuper Turnhout. Les princes, qui avaient marché avec la division Van Geen, passèrent aussi la nuit à Turnhout. En longeant la chaussée près de Vosselaer, les officiers de leur suite avaient vu une scène de désolation. La garde communale de La Haye s'était portée à de graves excès dans ce village. Le général Van Geen avait fait arrêter

quelques hommes, les plus coupables, et avait ordonné qu'ils fussent fusillés sur l'heure. Mais, à force de supplications, M. van Dam van Isselt obtint leur grâce : ce fut un acte de faiblesse ! A l'arrivée des Hollandais, la plupart des habitants de Turnhout avaient pris la fuite. Les soldats, échauffés par un soleil ardent et par une longue marche, trouvant des boissons de toutes espèces, oublièrent toute tempérance. Il en résulta vers le soir un désordre indescriptible. Les soldats n'écoutèrent plus la voix des officiers; l'autorité des princes même fut méconnue ! On crut que la ville allait être pillée. Le prince d'Orange était en proie à une violente agitation; il arpentait la Grand'Place, ne sachant que faire, lorsque subitement il s'écria : « qu'on me cherche des tambours ! » Son Altesse Royale ordonna de battre la retraite et cette mesure ramena le calme dans la ville. Les soldats ivres rentrèrent à leurs cantonnements. « Vous voyez, messieurs, dit le prince, ils ne sont pas méchants, nos hommes; mais la poudre porte à la tête : je sais cela depuis Waterloo. » Cependant le lendemain un ordre du jour fut adressé à l'armée afin de prévenir le retour de ces désordres.

Les princes se rendirent à Gheel, où le quartier général demeura deux jours. Il fallait en effet s'assurer si le programme arrêté s'exécutait,

c'est-à-dire si les conspirateurs étaient parvenus, par des ordres et contre-ordres, à empêcher la jonction des deux divisions belges (en maintenant celle du général Daine du côté de Hasselt) ce qui permettait au prince d'Orange de se jeter entre elles avec toute son armée. Lors de l'entrée des troupes à Gheel, les cloches sonnèrent à toute volée: ces mêmes cloches avaient sonné la veille en faveur de la révolution! Pendant qu'il était à Gheel, le prince d'Orange recevait les nouvelles relatives aux opérations stratégiques.

Le général Meyer, commandant la 3^e division, en marchant le 5 août sur Beeringen, eût pu débander deux bataillons belges qui semblaient avoir été placés devant lui à cette fin: l'un était cantonné à Oostham, l'autre à Beeringen. Ces bataillons se trouvaient là sans cavalerie et sans artillerie, éloignés de plusieurs lieues de tout secours. Le premier se retira sur Hasselt sans être inquiété. Le second, trahi par son commandant, un officier de l'ancienne armée, faillit passer à l'ennemi. Mais, grâce à l'énergie d'un lieutenant, qui réunit quelques hommes autour de lui et engagea résolument un feu de tirailleurs (ce qui donna le temps aux soldats de se masser), le bataillon se replia sur la division Daine. Le général Meyer, dans son rapport, donna à ce léger incident des proportions gigantesques et son chef d'état-major osa

donner à cette escarmouche insignifiante le nom de « bataille de Beeringen »!

Le général Kortheyligers commandait la 4^e division. Il jouissait en Hollande d'une certaine réputation; on le disait un habile stratège. Il ne montra toutefois, en 1830 et 1831, que de l'irrésolution. Il avait été chargé, au mois de septembre 1830, de conduire une brigade à Bruxelles. Arrivé devant Tirlemont, il trouva les portes de la ville fermées; la populace insurgée avait placé sur les remparts de grands pots à beurre, dits pots de Cologne. Chose inconcevable, il se retira devant ces ennemis supposés, tourna la ville et se présenta devant Louvain. Accueilli par des coups de fusil, il se hâta de rebrousser chemin, sans plus tenter le moindre effort pour opérer sa jonction avec les troupes qui combattaient à Bruxelles. En 1831, la division qu'il commandait était la plus faible sous le rapport du nombre et de la qualité des troupes. Le 5 août, il avait marché sur Hechtel. Là il s'était trouvé en face d'un bataillon de volontaires belges commandé par un ancien sous-officier et ex-contrebandier, nommé Lecharlier (1), qui était plein d'audace et possédait les instincts d'un homme de

(1) Ce même Lecharlier conduisit en Portugal 300 volontaires belges avec lesquels il porta un coup mortel au roi Don Miguel. Il y acquit le grade de général.

guerre. Le général Kortheyligers se laissa amuser toute la journée par les manœuvres de cet aventurier ; finalement il arriva à Houthalen. Lorsqu'il déboucha de ce village, il se trouva en vue de la division belge commandée par le général Daine. Cette division, forte de 9,000 à 10,000 hommes, était rangée en ordre de bataille dans la bruyère de Winterslag, sa droite appuyée au hameau de Hengelhof et sa gauche s'étendant dans la direction de Zonhoven. Le général belge avait fait occuper la chaussée par un bataillon d'infanterie, un escadron de cavalerie et deux pièces de canon. Le bataillon de volontaires de Lecharlier, après avoir longtemps soutenu un feu de tirailleurs, se réunit à cette troupe. Le combat s'engagea, dura plusieurs heures entre ces divers corps et les hollandais. Le général Daine en resta paisible spectateur, malgré les protestations des officiers qui l'entouraient. Ceux-ci le pressaient de tomber sur la division Kortheyligers. Rien ne put le faire sortir de son immobilité calculée. Pendant que le général Daine assistait impassible au combat, le général du Failly, ministre de la guerre, après avoir (on ne sait trop pourquoi) remis son portefeuille au général d'Hane de Steenhuyse, quittait Bruxelles et se présentait inopinément dans le camp du général Daine. Celui-ci, entouré d'un grand nombre d'officiers,

vint le complimenter. Le général du Faily dit aussitôt : « Messieurs, le roi Guillaume vient d'adresser une proclamation aux Belges par laquelle il porte à leur connaissance qu'il pardonne à tous ceux qui ont pris part à la révolution, mais qu'il ne pardonnera pas à ceux qui, pour le moment, s'opposeront à sa rentrée. » Il ajouta : « D'ailleurs la résistance devient impossible. Le prince d'Orange occupe Saint-Trond et Diest; il menace Louvain et demain il occupera Hasselt. » Cette harangue du général du Faily allait droit au but; elle venait couronner les travaux du parti orangiste pour faciliter la restauration. Du reste, le général du Faily, en annonçant l'occupation de Saint-Trond, se trompait ou voulait tromper les officiers. Les Hollandais n'occupèrent cette ville que le 7 août.

Pendant que ces événements se passaient dans la plaine de Winterslag, le général hollandais Meyer, à la tête de sa division de près de 10,000 hommes, s'était avancé jusque près de Hasselt. Les deux brigades d'infanterie étaient commandées par les colonels Hocker et Stoecker, deux vieillards d'une médiocrité désespérante. Cette division était renforcée par une brigade de cavalerie légère et par de la grosse cavalerie; son avant-garde occupait Curange. Le général Meyer avait jeté de l'infanterie dans les bois de Herken-

rode et de Stevoort ; la route était occupée par de l'artillerie appuyée par quelques escadrons de cavalerie ; une forte réserve était placée à Kermpt ; le reste des troupes était disposé en colonnes serrées. Le 7, vers midi, Curange fut attaqué par les Belges. Le général Daine, qui était rentré dans Hasselt, avait dirigé sur Curange un corps de troupes composé de trois bataillons d'infanterie, de deux escadrons de cavalerie et d'une section d'artillerie. Le colonel Bouchez, un officier de l'ancienne armée, commandait le corps. Après une insignifiante fusillade, les Néerlandais évacuèrent le village. Les Belges attaquèrent alors les positions de Herkenrode et de Stevoort. Après un feu très animé, les Néerlandais les abandonnèrent et se replièrent sur Kermpt, où la lutte devint très meurtrière. Le découragement gagna les troupes hollandaises ; elles battirent en retraite. La brigade commandée par le colonel Stoecker s'avança pour rétablir le combat. Accueillie par un feu meurtrier, elle recula ; puis ramenée au feu elle tenta une seconde attaque, qui lui fut plus fatale encore. Elle se retira en désordre etc elui-ci se communiqua à toute la division, qui battit en retraite avec précipitation jusqu'au delà de Herckla-Ville, où elle avait laissé ses fourgons de bagage. La cavalerie belge occupa cette ville. Tout le temps que dura cette sanglante affaire, le général

Daine, pas plus qu'à Houthalen, ne fit le moindre mouvement pour soutenir le petit corps aux prises avec des forces si supérieures; il resta sourd aux énergiques protestations qui lui furent adressées par de jeunes officiers partisans de la révolution. Seulement le soir, vers 6 heures, pour sauver les apparences, il se présenta à Kermpt, félicita la troupe et ordonna d'évacuer Herk-la-Ville où les hollandais s'empressèrent de rentrer.

Cependant la défaite que la division Meyer venait d'essuyer à Kermpt, avait jeté la consternation dans les rangs hollandais. Le soir les officiers blâmèrent énergiquement la campagne qu'on avait entreprise: « Si une avant-garde belge a obtenu cet avantage, disaient-ils, que sera-ce demain quand nous aurons tout le corps d'armée sur les bras? Que va-t-on dire en Hollande de ces misérables résultats? » Le jour même du combat de Kermpt, les princes, avec la 1^{re} division, avaient fait leur entrée à Diest. La population de cette petite ville prit une attitude morne et silencieuse, ce qui irrita les troupes. Il s'ensuivit quelques désordres auxquels on mit fin promptement. Toutes les autorités avaient pris la fuite. Seul un échevin était resté et s'efforçait de pourvoir aux besoins de la troupe lorsqu'un major, commandant de la garde communale de la Gueldre, l'injuria et lui imputa à crime d'occuper des fonc-

tions sous un gouvernement ennemi. Sans l'intervention de M. van Dam van Isselt et les ordres du général Van Geen, il allait le faire fusiller ! L'après-midi on fit courir le bruit d'une nouvelle déroute de la division Meyer. Le prince d'Orange courut vers Herck-la-Ville et y arriva quand y régnait le plus grand désordre. Dans un moment d'irritation, il adressa de dures paroles à un régiment de cavalerie légère.

Le lendemain, 8 août, les princes montèrent à cheval avant l'aube et prirent la route de Hasselt. Ils la trouvèrent encombrée par une brigade de la division Van Geen qui allait renforcer la division Meyer. Celle-ci était échelonnée le long de la route, un mauvais chemin de terre, étroit, bordé de fossés, avec les deux côtés généralement plus élevés et plantés de taillis. Dans cet espèce de défilé, on avait massé l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie sans le moindre déploiement. Il faut convenir que c'était là une singulière disposition le lendemain d'une quasi-défaite ! Des coups de feu ne tardèrent pas à être entendus du côté de Curange, occupé par les Belges, qui avaient de grand matin évacué Berbroeck et Kermpt. La fusillade continua un moment, puis survint un calme complet. En ce moment le prince d'Orange était à la tête de ses colonnes à peu près à un kilomètre de Curange ; il s'était adossé à une ferme

et à sa droite se trouvait une clairière parsemée, çà et là, de petits bouquets de taillis. On se tint là dans l'immobilité pendant plus de deux heures; pas le moindre bruit ne se faisait entendre; pas un seul officier ne se présentait pour apporter des nouvelles ou pour recevoir des ordres; personne ne parlait; le prince écoutait et avait l'air agité. Le général Meyer vint enfin rendre compte de l'arrivée de la brigade du général Van Geen et fit observer à Son Altesse Royale qu'il pouvait y avoir du danger à laisser tout un corps d'armée massé dans un chemin étroit. Le prince, pour la forme, fit déployer un peloton de tirailleurs près d'une section d'artillerie qui avait été placée isolément dans une clairière. Après quoi le général, qui avait été très froidement reçu, se retira.

Tout à coup le canon se fit entendre; le bruit venait d'au delà de Hasselt. Sur un signe du prince d'Orange, les deux pièces de canon dont il a été question plus haut répondirent chacune par un coup. La toile allait-elle se lever sur un drame ou sur une comédie? « En avant, messieurs, s'écria le prince. » Son visage était rayonnant! Après une rapide course, les princes d'Orange et Frédéric entrèrent à Curange. Le curé vint les complimenter. Mais on ne s'arrêta pas; on partit au galop pour Hasselt. A peu de distance de la ville, le bourgmestre en vint offrir

les clefs. Le prince d'Orange lui demanda s'il occupait ses fonctions ayant la révolution ; sur sa réponse négative, il le traita avec assez de rudesse ; il s'informa si toutes les troupes belges avaient évacué la ville, et, après en avoir reçu l'affirmation, il la traversa au galop sans s'arrêter. En arrivant sur la route de Tongres, à une petite distance de Hasselt, on trouva quelques charrettes de bagages abandonnées, ainsi que deux pièces de canon, dont l'une était renversée dans le fossé ! Ces deux pièces, auxquelles on fit depuis une entrée triomphale à La Haye, furent fondues et transformées en croix de bronze pour les officiers néerlandais. Il est vrai que les Belges en firent fondre aussi de leur côté, mais pas avec des canons, car, sauf les canons d'Anvers qui restèrent aux mains des Français, on n'en prit aucun à l'armée hollandaise.

Cependant un régiment de dragons légers commandé par le colonel Du Monceau, suivi d'une batterie de campagne, défilait au grand trot pour poursuivre l'arrière-garde belge dans la plaine. Ce mouvement agressif fut arrêté à Wimmertigen. Les Néerlandais trouvèrent tout à coup devant eux un corps belge qui leur offrit la bataille. Quelques officiers partisans de la révolution, de leur propre initiative, avaient pris cette résolution. Comme cette troupe occupait de fort bonnes posi-

tions et montrait une contenance très ferme, on jugea inutile de l'attaquer, à quoi bon d'ailleurs : on savait que les généraux Daine et du Faily conduisaient la division à Liège, où on devait tenter de la désorganiser pour qu'elle ne reparût plus sur la ligne d'opérations !

Les princes avaient fait une halte sur la route. Les hommes ouvrirent les malles et valises abandonnées par les Belges et trouvèrent, parmi les effets des officiers, force cocardes et écharpes oranges. A ce moment, un officier vint dire au prince d'Orange que les Belges faisaient mine de se retourner et de vouloir attaquer : « C'est bien, répondit-il, j'enverrai des ordres ! » et se tournant vers ses aides de camp : « Messieurs, retournons à Hasselt. » Arrivé sur la Grand'Place, on lui remit quelques lettres saisies à la poste. Le prince en examina les adresses : « Oh ! dit-il, voilà une lettre du général Daine à sa femme. Voyons ce qu'il écrit ! » et il fit à haute voix la lecture suivante : « Ma chère amie, hier j'ai battu le général Meyer ; j'espère battre aujourd'hui le prince d'Orange. Votre fils s'est conduit avec distinction. » Son Altesse Royale ajouta : « Ce fils est mon filleul, le cher enfant ! » Les officiers belges de la suite des princes attribuèrent à cette lettre tout juste la valeur qu'elle méritait, c'est-à-dire qu'ils la considérèrent comme une tentative faite

pour mettre Daine à l'abri des soupçons de trahison. Jeter une lettre à la poste au moment où l'on évacue une ville qui va être occupée par l'ennemi, c'est vraiment assez étrange ! Le lendemain, le lieutenant-colonel de Tuyl, aide de camp du prince d'Orange, fut envoyé à Liège sous prétexte d'une mission auprès du général Daine; mais le but était de s'assurer de l'état de son corps d'armée et de savoir où en était sa désorganisation (1).

Mais que s'était-il donc passé dans la division belge à Hasselt, que les « Patriotes » nommaient pompeusement « l'armée de la Meuse » ? Après des tiraillements et même un échange de gros mots entre les partisans de la révolution et les officiers orangistes, les généraux Daine et du Faily s'étaient décidé à évacuer Hasselt. Ils s'étaient mis à la tête de la colonne et ne s'étaient plus occupés du reste du corps d'armée. Un lieutenant-colonel, ancien et brave officier entièrement dévoué au prince d'Orange, avait été chargé du commandement de l'arrière-garde. A la vue de quelques pelotons de cavalerie néerlandaise, il se mit à crier : « Sauve qui peut ! » donna l'exemple et entraîna la troupe.

La convention secrète avait été fidèlement

(1) Détail tenu du lieutenant-colonel de Tuyl lui-même.

exécutée. En veut-on la preuve en résumé? D'abord, des ordres et contre-ordres avaient été donnés pour maintenir le corps d'armée Daine à Hasselt et pour permettre au prince d'Orange de se jeter avec toute son armée entre les deux divisions de la Meuse et de l'Escaut. Puis, au lieu de concentrer son armée, le général Daine avait éparpillé des bataillons à Beeringen, Hechtel et Oostham. Il ne marcha pas sur Westerloo, ce qui lui eût permis de se réunir à la division de l'Escaut, mais promena son corps d'armée de Hasselt à Winterslag et de Winterslag à Hasselt. Il laissa le général Kortheyligers faire paisiblement sa retraite à Houthalen, tandis qu'il eût pu facilement l'écraser et, par une suite de manœuvres imprévues, transforma le brillant fait d'armes de Kermpt en une retraite précipitée, évidemment concertée avec les partisans du souverain qu'il considérait comme légitime. A la suite de la harangue du général du Failly et de l'attitude suspecte du général Daine le mot de « trahison » circula de plus en plus dans les rangs belges. Pendant la retraite sur Liège, l'exaspération fut à son comble. Des menaces de mort furent prononcées contre les chefs et (seconde tentative d'assassinat) un maréchal des logis se jeta sur le général Daine et lui tira un coup de pistolet à bout portant. Heureusement l'arme rata et on s'empara de ce furieux.

Il est convenu aujourd'hui d'invoquer l'incapacité du général Daine. C'est une absurdité ! Daine était un homme d'une bravoure éprouvée, un audacieux soldat ; il était entouré d'hommes capables ; il commandait des soldats pleins d'énergie ; il savait ce qu'il faisait ; il exécutait un plan arrêté et, en conscience, à tout prix, voulait la restauration du royaume des Pays-Bas. Si l'on ne peut approuver les moyens employés, il faut avouer que le but, le but final, en valait la peine (1).

On a pu, par ce qui précède, se faire une idée des événements qui se sont passés, le 7 et le 8 août, aux environs de Hasselt. Or, le prince d'Orange envoyait à La Haye un bulletin relatif à ces deux journées, daté du 8 août. Il y relatait que les Belges étaient, le 7, en forces supérieures, mais que l'infanterie de la 1^{re} brigade de la 3^e division

(1) Comme on témoignait un jour de l'étonnement au général Wilmare, ministre de Belgique à La Haye, de ce que le roi Léopold n'avait pas sévi contre les conspirateurs après la campagne de 1831, il répondit : « Le Roi a nommé un conseil de guerre sur lequel, et pour de nombreuses raisons, on ne pouvait par compter. D'ailleurs, le nombre des coupables était pas trop considérable. Alors le Roi étouffa l'affaire et voulut qu'on passât l'éponge sur le passé et aujourd'hui plus que jamais il n'aime pas qu'on remue ce passé. » On assurait à La Haye que le général Wilmare était au nombre des accusés, mais rien ne prouvait que le fait fût vrai.

sous les ordres du colonel Stocker, avait repoussé immédiatement jusqu'à Kermpst cette colonne, qui était retournée ensuite à Curange. Les détails concernant la journée du 8 n'étaient pas plus véridiques.

Le 10, le quartier général se trouvait à Saint-Trond. Ce jour-là les princes allèrent dîner chez la comtesse douairière d'Oultremont, à Duras. En prenant congé d'elle, le prince d'Orange lui dit : « Dans huit jours, j'aurai le plaisir de vous recevoir chez moi à Tervueren. — Serait-il vrai, Monseigneur? — Soyez tranquille, tout s'arrangera au mieux. » Ce même jour Son Altesse Royale envoya un de ses aides de camp chez M. Surlet de Chokier, qui se trouvait à la campagne. Le 11 août, les princes couchèrent à Tirlemont, où M. Couvreur van Maldeghem, l'un des agents les plus actifs du parti orangiste, après avoir passé à travers mille dangers, vint conférer avec eux. Il lui fut confié une mission périlleuse, qu'il accepta résolument.

Pendant ce temps, on se battait à Boutersem; les troupes néerlandaises étaient repoussées jusqu'à Roosbeek. Le lendemain, les princes se rendirent de grand matin aux avant-postes. Les Belges étaient placés dans une position avantageuse. L'aile droite du corps d'armée du général de Ticken de Terhoeven était forte de 10,000 hommes de troupes régulières et de 4,000 à 5,000

gardes civiques sans organisation ni discipline. Ce corps devait faire face aux divisions Meyer et Van Geen. Cette dernière marchait sur Louvain et devait, d'après ses instructions, occuper le pont de Camphout. Le duc de Saxe-Weimar manœuvrait du côté de Hamme pour aller se placer sur la chaussée entre Bruxelles et Louvain et s'étendre jusqu'à celle de Malines. Une canonade s'engagea et les chasseurs de Groningue furent lancés en tirailleurs; à peine au feu, ils refusèrent de continuer le combat; le prince de Saxe-Weimar les renvoya sur ses derrières. Le prince d'Orange, qui avait rejoint les troupes, se trouvait placé au milieu de la chaussée; à sa droite, on voyait des terres labourables en pente, à sa gauche quelques vieilles mesures entourant un moulin situé sur un petit cours d'eau se déversant dans la Velpe. Chose curieuse, le prince ne se donna pas même la peine d'examiner les positions de l'armée belge. Ce fut la même immobilité et la même attente qu'à Hasselt. Le prince Frédéric était à côté de son frère; des officiers de leur état-major et du grand quartier général étaient rangés à la gauche de la chaussée, faisant face à Leurs Altesses Royales; d'autres officiers se trouvaient derrière eux. Un boulet de canon vint briser le toit d'une mesure; un autre, qui descendait lentement la pente de la chaussée, heurta une pierre,

ricocha et, en s'élevant, brisa une jambe de devant au cheval que montait le prince d'Orange. L'animal tomba sur les genoux. Son Altesse Royale éprouva une violente secousse et porta vivement la main à l'épaule à laquelle il avait été blessé à Waterloo. On crut le prince blessé. Mais il refoula son émotion, releva son cheval et dit : « Ce n'est rien, messieurs. Ce n'est pas la première fois que cela m'arrive. » La même aventure lui était, en effet, survenue pendant la guerre de la péninsule espagnole.

Cependant les Belges avaient fait un mouvement agressif. Aux boulets succédait une grêle de mitraille, qui heureusement passait par-dessus les têtes. La situation était critique. Le prince d'Orange fit venir un bataillon d'infanterie pour renforcer les avant-postes. A la mauvaise grâce avec laquelle il s'avançait, on pouvait juger qu'il serait d'un faible secours. Apparemment le général de Rebecque fut du même avis car, il se porta vivement en avant pour prendre la tête du bataillon; mais son cheval, effrayé des décharges successives, se montra fort indocile. Le prince d'Orange donnait des marques d'impatience. Après quelques pourparlers avec des officiers, on suivit le conseil du colonel List, qui était de faire des démonstrations sur les ailes du corps d'armée ennemi. Ce mouvement fut exécuté ; les

Belges battirent en retraite, mais ils allèrent prendre une autre position à Lovenjoul. Les Hollandais marchaient en avant quand on annonça un parlementaire. Le prince d'Orange reconnut Lord William Russell, avec qui il avait eu des relations d'amitié. Comme ils s'embrassaient en s'abordant, l'intrépide colonel Nepveu s'écria : « C'est le baiser de Judas ! » Il ne croyait pas si bien dire ! Lord William Russell apportait une lettre de Sir Robert Adair, ministre d'Angleterre à Bruxelles. Elle était à l'adresse du duc de Saxe-Weimar parce qu'on croyait que le duc commandait le corps néerlandais, contenait la demande d'une suspension d'armes et annonçait que l'avant-garde d'une armée française se trouvait déjà dans les environs de Wavre. Le prince d'Orange déclara qu'il consentirait à une suspension d'armes dès qu'il aurait l'assurance positive d'une intervention armée de la France, « mais qu'il voulait occuper Louvain ». Le prince congédia le gentilhomme anglais avec froideur ; il se remit en marche et dit d'un ton soucieux : « Messieurs, une armée française est entrée en Belgique. Nous ne ferons plus qu'une promenade militaire. » Alors tous les officiers se mirent à s'écrier : « A Bruxelles, Monseigneur, à Bruxelles ! — Je ne le puis, les ordres du roi sont positifs : je dois m'arrêter devant une armée française. Mais pour l'honneur

de nos armes, je veux occuper Louvain. » Ces paroles sont une réponse au reproche adressé au prince d'Orange dans les *Notices et souvenirs biographiques* du comte van der Duyn. On l'y accuse d'avoir risqué un engagement le 12 août ayant en poche l'ordre du roi de faire retraite devant l'armée française, dont il connaissait l'entrée en Belgique; on le rend responsable du sang versé ce jour-là. Ce reproche n'est pas juste : Son Altesse Royale devant terminer la campagne tâchait d'emporter les honneurs de la guerre. La retraite du corps d'armée du général Daine n'était qu'un succès contestable; les opérations secondaires n'avaient pas répondu à l'attente des chefs; le 11 août, on s'était battu à Boutersem et l'avantage était resté plutôt aux Belges. Lorsque Lord William Russell vint annoncer l'entrée des français en Belgique, les Belges avaient été refoulés de leur position de Boutersem. Son Altesse Royale tira parti de ce succès pour leur imposer des conditions : celles qu'impose un vainqueur. Le prince agit en cette circonstance comme tout général qui, se trouvant à la tête d'une armée, tient à l'honneur de son pays et de son drapeau. Il envoya des officiers d'état-major aux généraux commandant les divisions de l'armée néerlandaise pour leur faire part de l'état des choses et pour leur ordonner de suspendre leurs mouvements

stratégiques, qui étaient combinés de manière à enfermer le roi Léopold dans Louvain.

Cependant, à Lovenjoul, une nouvelle canonade s'engagea. Les Belges quittèrent cette position et furent en prendre une autre à Corbeek-Loo. Là une batterie belge dirigea son feu sur le grand quartier général. « Messieurs, dit le prince d'Orange, éloignez-vous. Un aussi nombreux états-major m'attire des coups de canon. » Et, piquant des deux, il partit au galop, se portant sur son extrême droite, suivi seulement du colonel de Styrum et du capitaine du Chastel ; il rejoignit un petit corps de la 1^{re} division composé des chasseurs de Van Dam, de deux escadrons de lanciers commandés par le major Bellefroid et de deux pièces de canon sous la direction du colonel Gay, officier distingué de l'armée des Indes.

Le prince d'Orange regagnait la chaussée de Tirlemont à Louvain lorsqu'on vint lui annoncer l'arrivée du ministre d'Angleterre à Bruxelles, sir Robert Adair. Ce diplomate venait insister pour une suspension d'armes. Son Altesse Royale déclara vouloir l'évacuation de la ville de Louvain par la division belge et son occupation, pendant vingt-quatre heures, par les troupes néerlandaises. Sir Robert Adair prit sur lui de faire exécuter ces conditions. Peu après, les Belges abandonnèrent leurs positions. Le prince, ayant

avec lui deux pièces de canon, arriva en haut de la montagne dite Looberg, presque vis-à-vis de la porte de Tirlemont. Les pièces furent placées en batterie. Les officiers hollandais virent alors défiler à leurs pieds les derniers corps de la division belge. Quelques escadrons de lanciers et une batterie d'artillerie belges, n'ayant apparemment reçu aucun ordre, rentrèrent en bon ordre dans Louvain. Un officier supérieur voulut canonner cette troupe; le prince s'y opposa en disant qu'une convention allait être conclue. Un officier de l'armée belge, M. Baudry, ancien lieutenant de la garde communale de Bruxelles, se présenta en parlementaire. En le voyant Son Altesse Royale s'écria : « Comment! Baudry, c'est vous? Vous êtes parmi mes ennemis? » M. Baudry balbutia quelques mots. Le prince demeura quelque temps absorbé dans ses pensées, puis lui demanda le sujet de sa mission. Il était chargé de s'informer des conditions que le prince voulait dicter. Il lui fut répondu que le ministre d'Angleterre les ferait connaître et il fut congédié.

On avait rangé en bataille, à une portée de fusil des remparts, des deux côtés de la porte de Tirlemont, deux bataillons d'infanterie, les étudiants de Leyde, deux régiments de cuirassiers et de l'artillerie. Tout à coup des coups de fusil se firent entendre à l'extrême gauche. Qui violait

la convention? Le prince d'Orange envoya à l'instant le capitaine de Styrum, un des gentils-hommes de l'Etat-major du prince Frédéric, pour s'enquérir de ce qui se passait. Quelques jeunes gens en gaieté du corps des étudiants de Leyde avaient tiré des coups de fusil en l'air, étourderie dont ils n'avaient pas prévu les conséquences; car aussitôt on vit un grand mouvement sur les remparts de Louvain, des allées et venues d'hommes en blouse autour de pièces de canon placées en batterie. Le prince, averti, fit remarquer « qu'une attaque des Belges n'était pas possible puisqu'on était en négociations. » Le général de Constant braqua sa longue-vue. Après un moment d'examen, il affirma qu'il se préparait quelque acte d'hostilité et qu'il fallait faire retirer la troupe. Le prince s'emporta et répliqua avec vivacité : « C'est impossible ! Il faudrait que les négociations soient rompues pour que de nouvelles hostilités se produisent. » Le prince d'Orange, dans ses tristes préoccupations, — car il était profondément affecté de l'entrée des Français en Belgique, — oubliait la sottise provocation des étudiants de Leyde. A peine avait-il prononcé ces paroles qu'une canonnade fut dirigée sur le Looberg. Sauter à cheval, descendre la montagne semée de trèfle au risque de se rompre le cou et arriver sur le Looberg fut pour Son Altesse

Royale l'affaire d'un instant. Dans cette course, le groupe de l'état-major fut presque renversé par les cuirassiers n° 9 qui fuyaient à bride abattue. Dès les premiers coups de canon, le colonel Gaillières avait été grièvement blessé ainsi que son fils; son régiment, sous l'empire d'une panique subite, s'était mis à fuir et avait renversé dans sa course le lieutenant général Trip et son cheval. Le général dans cet instant avait aussi perdu la tête; s'adressant aux troupes, il avait crié d'une voix de Stentor : « En arrière ! » A ce singulier commandement le 9^e régiment était parti d'un seul élan. Il était cependant composé d'homme courageux et énergiques; longtemps commandé par le comte Dominique du Chastel, il était regardé comme un régiment d'élite.

Une partie de l'aile droite néerlandaise, qui se trouvait encore placée près du Looberg, était exposée au feu de la place. Le lieutenant Prinsen, de l'artillerie, fut emporté par un boulet de canon. Le prince Frédéric, avec le sang-froid et le calme qui le distinguaient au feu, examina quelques instants la situation, puis engagea son auguste frère à faire retirer la troupe et à ne pas risquer lui-même sa vie. « Mon nom, s'écria le prince d'Orange, n'est pas encore inscrit sur un de ces boulets ! » Il répugnait à cette nature généreuse d'ordonner un mouvement de retraite

et de ne pas braver personnellement le danger. Après quelque hésitation, il donna cependant l'ordre de changer de position. Ce mouvement ne s'exécuta point sans qu'il s'ensuivît une grande confusion; les soldats écoutèrent peu les commandements et prirent le pas de course. Le prince, à la vue de ces mouvements désordonnés, se porta vivement sur la chaussée, ordonna à l'un de ses officiers d'aller quérir du canon et fit placer une batterie en face de la porte de Tirlemont, afin de la canonner au cas où l'ennemi aurait tenté une sortie. Le capitaine Van de Wal avec sa batterie exécuta l'ordre du prince. Celui-ci courut ensuite vers la gauche, où régnait aussi une grande confusion. Un bataillon de la garde communale de la Frise avait pris la fuite; il ne restait sur place qu'un capitaine nommé Kylkonna, l'adjutant-major Petit (un Français) et quelques hommes, qui tous se plaignaient de la conduite de leur chef. Les étudiants de Leyde, cause de toute cette affaire, avaient également pris la fuite; il n'était resté que quelques jeunes gens avec le lieutenant de Docker. Par contre, le régiment de cuirassiers n° 3 conservait une tenue calme et vraiment courageuse (1). On mit la troupe autant que possible à

(1) Le comte Louis du Chastel, plus tard ministre plénipotentiaire, y servait comme volontaire; son frère Charles du Chastel était aux lanciers.

couvert du feu de la place, derrière une grande ferme à la gauche de la chaussée, puis derrière le Looberg. Tout à coup le prince d'Orange s'arrêta vis-à-vis des remparts de la ville. Sans s'en douter, il s'était placé entre deux feux : entre celui de l'ennemi et celui de la batterie de douze commandée par un brillant officier, le capitaine Cohorn. « Messieurs, nous sommes entre deux feux ! Au plus heureux ! » Ce disant, il se coucha sur le cou de son cheval et partit ventre à terre ; il regagna la chaussée et monta sur le Looberg, où il descendit de cheval et fut se placer au bord de la petite montagne vis-à-vis de la ville. Il y était exposé au feu que l'ennemi avait concentré sur cette position. Le prince d'Orange, remarquable par son grand panache blanc, avait l'air de vouloir braver la mort. La cherchait-il ? Peut-être ! Ne voyait-il pas toutes ses espérances détruites ? Quelle poignante douleur, pour ce prince dont l'attachement à la Belgique était si vrai et si profond, de voir s'évanouir toute probabilité de rétablissement du royaume des Pays-Bas ! Une restauration paraissait certaine deux ou trois jours avant et, à l'instant où le succès le plus complet semblait couronner son entreprise, il voyait ce rêve brillant s'évanouir. Hélas ! qui mieux que les quelques gentilshommes belges qui l'entouraient pouvait comprendre son désespoir ?

Quelques-uns d'entre eux s'étaient bercés de l'espoir de rentrer dans leurs belles provinces après avoir étouffé la révolution, et voilà que l'arrivée des Français anéantissait ces espérances, que la partie était perdue à jamais! Quoi qu'il en fût, le prince d'Orange n'abandonna cette place, où une mort certaine l'attendait, qu'à la suite de pressantes sollicitations. Lorsqu'il se retira, les clameurs qui s'élevèrent sur les remparts de Louvain prouvèrent qu'on l'avait reconnu. Ces cris semblèrent l'exaspérer. Il revint sur ses pas, regarda tous ces hommes en blouse qui grouillaient sur le bastion et leur jeta cette apostrophe : « Canailles! » Il fallait qu'il fût bien irrité, car pareil langage n'était ni dans son caractère ni dans ses habitudes.

Le 13, Louvain fut cependant occupé par les troupes néerlandaises en vertu des conditions dictées par le prince d'Orange. Ce jour-là le bruit se répandit au quartier général, sans que la preuve en ait été faite, que des généraux belges avaient offert à Son Altesse Royale de joindre leurs troupes aux siennes et d'engager, d'un commun accord, le maréchal Gérard à se retirer en France. Le 14, l'armée hollandaise commença à opérer sa retraite, se repliant devant l'armée française. Le 15, un peloton de lanciers belges parut devant Tirlemont et vint attaquer un poste

d'infanterie placé à l'une des portes de la ville. Les lanciers appartenaient à la division du général Daine, qu'on n'avait pu complètement désorganiser malgré tous les moyens qui avaient été employés pour y parvenir. Un grand nombre d'officiers supérieurs avaient été jusqu'à donner la démission simulée de leur grade et on avait excité sous-officiers et soldats à retourner dans leurs foyers. Tout avait été inutile : les partisans de la révolution avaient fait opposition. La division était, en ce moment, placée sous le commandement du colonel de Brouckère, que le roi Léopold avait envoyé pour la ramener sur la ligne stratégique. Son nouveau chef lui avait adjoint quelques bataillons éparpillés, de sorte qu'elle était forte de près de 12,000 hommes et six batteries d'artillerie. Elle se disposait à attaquer les troupes néerlandaises, parce que le colonel de Brouckère ignorait la convention de Louvain. Le prince d'Orange envoya un de ses aides de camp pour l'en prévenir. Peu d'instants après Son Altesse Royale se rendit elle-même au milieu des Belges et passa quelques régiments en revue ; en prenant congé des officiers, elle leur dit avec une vive émotion : « Messieurs, au revoir, j'espère bien ! » A la suite de cet incident, on fabriqua en Belgique des bagues portant l'inscription « Au revoir ! » que les dames orangistes fidèles portèrent pendant longtemps.

On peut maintenant se rendre compte de ce qui s'était passé près de Louvain, où la même entente cordiale qu'à Hasselt devait faciliter la rentrée des Hollandais en Belgique. Le 11 août, les tirailleurs néerlandais se trouvaient près de Lovenjoul lorsqu'un corps belge composé du 12^e régiment d'infanterie, des chasseurs de Chasteler, de 300 gardes civiques de Mons et de trois escadrons de lanciers les refoulèrent jusqu'à Boutersem, où s'engagea un combat qui dura jusqu'au soir. Ce corps belge, comme cela avait eu lieu à Kermpt, fut abandonné à lui-même. Il était commandé par le colonel Pletinckx. Là, comme à Kermpt, un général bien connu par son attachement au prince d'Orange vint entraver les opérations et finit par ordonner brusquement de s'arrêter au milieu d'un complet succès. Les Belges prirent position à Boutersem. Le lendemain, on se canonna longtemps et enfin les gardes civiques belges, une multitude mal armée, sans discipline ni organisation, vinrent se jeter dans les rangs des troupes régulières et y apportèrent une grande confusion. L'occasion était trop belle pour que les officiers orangistes n'en tirassent pas profit. Ils augmentèrent la panique par des ordres et des contre-ordres et finirent par entraîner les soldats débandés vers Louvain. Si, dans ce moment, les troupes néerlandaises avaient montré de l'élan, elles se

seraient emparées de la majeure partie du matériel de l'ennemi, tandis que, grâce à leur mollesse, celui-ci put sauver son train, son artillerie et ses munitions. Pendant la canonnade de Boutersem, un général orangiste, sans en avoir reçu l'ordre, avait été retirer le corps de gardes civiques commandé par le général Kockelberg et posté à Héverlé. Cette trahison eut pour résultat que le duc de Saxe-Weimar put, sans tirer un coup de fusil, se rendre maître de la chaussée de Louvain à Bruxelles et s'étendre vers celle de Malines. A Boutersem comme à Hasselt, des officiers belges vinrent passer la nuit dans le camp hollandais et s'entendre sur les moyens à employer pour permettre à l'armée du prince d'Orange d'avancer sans péril. Tout le reste ne fut que surprise et imprévu !

Selon les termes de la convention et comme on vient de le voir, l'armée néerlandaise battait en retraite vers Tirlemont; son état-major y arrivait. Presque en même temps un régiment de cavalerie française y faisait son entrée. Le maréchal Gérard, informé, s'empessa de venir faire sa cour au prince d'Orange. Pendant qu'ils s'entretenaient, un des aides de camp du maréchal communiqua à plusieurs officiers du grand quartier général « que son chef avait reçu l'ordre de Louis-Philippe de rentrer en France au cas où le prince d'Orange

eût occupé Bruxelles ». Il était temps que ce régiment français entrât à Tirlemont, où, sa présence eut pour effet de prévenir de déplorables excès. Des gardes civiques belges et des hommes du peuple avaient pu s'introduire en grand nombre dans la ville ; ils s'étaient mis à insulter un bataillon de gardes communales de la Frise, qui se trouvait sur la Grand'Place, et une collision était imminente lorsque les Français dispersèrent cette troupe de patriotes exaspérés. Si ces révolutionnaires avaient déployé le même courage à Boutersem, ils eussent eu plus de mérite : au feu ils n'avaient montré qu'une ardeur médiocre et une grande indiscipline.

Pendant les mouvements exécutés par l'armée en campagne, des opérations secondaires avaient eut lieu. Une colonne commandée par le colonel Bosson (1) était sortie de Berg-op-Zoom et s'était portée sur Anvers. Attaquée par le colonel de Lescaille, elle avait été mise en déroute et avait dut rentrer à Berg-op-Zoom. Une conspiration fut ourdie à Anvers pour livrer la ville au général Chassé, qui était réfugié dans la citadelle ; mais, au moment de l'exécution, le parti révolutionnaire belge averti la fit échouer. Un officier gravement compromis se sauva en Hollande. On l'arrêta et

(1) Ne pas confondre avec le colonel baron de Posson, qui commandait les lanciers.

il fut traduit devant un conseil de guerre, parce qu'il était Hollandais et avait déserté en 1830. Il parvint à se tirer d'affaire: il excipa des services qu'il avait rendus à la cause orangiste et il finit même par obtenir une pension. Quant au général Chassé on n'osa pas réclamer son départ d'Anvers dans les premiers arrangements. Ils fallut une seconde intervention française pour l'en faire sortir avec tous les honneurs de la guerre.

Un autre corps d'armée s'était avancé vers la Flandre; il devait se porter rapidement sur Gand, où quelques milliers d'ouvriers comptaient le renforcer, puis continuer sa marche sur Bruxelles. Ce corps, attaqué par les Belges, fut immédiatement repoussé. Le général De Kok, commandant supérieur en Zélande, attribuant cette prompte défaite à l'incapacité du chef de corps, prit le commandement de la colonne. Il ne fut pas plus heureux que son prédécesseur; complètement battu, il se replia sur le territoire hollandais. Nous passons sous silence l'abandon d'un fort situé sur l'Escaut, que les troupes néerlandaises occupèrent sans coup férir: c'est là une affaire assez étrange et sur laquelle le dernier mot n'a pas encore été dit.

L'armée, rentrée vers le 20 août en Hollande, reprit ses cantonnements. S'il n'y avait pas eu un grand élan au cours de la campagne, en revanche il fut immense lorsqu'il s'agit d'obtenir des récom-

penses; il se communiqua à toutes les classes de la société et dépassa l'imagination. On se démena, on intrigua pour fils, pour neveux, pour amis. Le jour où les listes de décorés parurent, il y eut des croix plein un boisseau! Cependant, jamais dans une armée ne s'affirma un mécontentement pareil. Pour quelques noms bien accueillis, combien d'autres honnis et conspués? Que de cris d'indignation contre certains officiers connus publiquement pour n'avoir pas tenu devant l'ennemi! Cette fois encore, le gouvernement de Guillaume I^{er} ne fut pas habile et, par sa partialité, il découragea définitivement les derniers partisans belges que cette malencontreuse campagne lui avait conservés. Le roi, pour calmer les mécontents, fit publier un ordre dans lequel il disait « que la campagne avait été trop courte pour que des *actes de courage* pussent avoir été accomplis; qu'en conséquence les croix accordées n'étaient autre chose que des marques de la bienveillance personnelle du roi ». C'était une maladresse à ajouter à tant d'autres. Napoléon I^{er} avait dit déjà : « Ce sont toujours les mêmes hommes qui se font tuer ! Ceux-là ne peuvent se faire décorer et ces colifichets sont pour les autres ! »

Dans cette campagne, l'infanterie néerlandaise ne fit pas preuve d'une grande consistance; la cavalerie et l'artillerie eurent une meilleure atti-

tude. Quant aux gardes communales (Schutterijen), elles furent en dessous de tout et presque égales en indiscipline aux gardes civiques belges. La garde communale de la Frise, a-t-on raconté depuis, s'était battue à Kermpth avec un tel acharnement que les hommes s'étaient servis de leurs couteaux. Malheureusement, c'était là une légende faite à plaisir. Toute l'action s'était passée à coups de canon et de fusil, à de respectueuses distances ; il n'y eut pas de rencontre à la bayonnette ; encore bien moins fit-on usage de couteaux. Quelques pelotons de cavalerie seulement échangèrent des coups de sabre, mais la Schutterij était bien loin en arrière.

Telle fut la campagne qu'en Hollande on appela « la campagne de dix jours ». Son résultat, médiocre au point de vue militaire, fut cependant, à La Haye, jugé bon dans l'ensemble. Il rendit au prince d'Orange la confiance des Hollandais et réhabilita suffisamment en Europe l'armée néerlandaise, dont la réputation avait été quelque peu compromise dans la bagarre de 1830. Cette campagne permit aussi à la Hollande d'obtenir de meilleures conditions dans les négociations entamées avec les grandes puissances pour régler la séparation des deux pays. C'étaient là, pour elle, des avantages d'un ordre assez élevé pour s'en contenter. On eut le tort de vouloir faire une

affaire de « gloriole » d'une campagne dont le succès modeste était dû principalement à une « entente cordiale » appelée par d'autres trahison. On n'osa pas publier à La Haye les détails des faits militaires tels qu'ils s'étaient réellement passés; on les tint soigneusement cachés au public (1).

(1) A ce propos, il est naturel de parler du livre de M. BOSSCHA, *La vie de Guillaume II*. L'auteur avait été chargé de ce travail par la reine-mère Anna Paulowna et était en position d'être parfaitement instruit de tous les faits concernant la campagne d'août 1831. Il est pitoyable de voir avec quelle inexactitude et quel parti-pris cet auteur parle de cette campagne!

A signaler aussi l'ouvrage de M. KNOOP. Il perçoit dans cette relation une bonne intention : celle de montrer la vérité dans un horizon lointain. Mais l'auteur est mal à l'aise, on le voit, et sa loyauté est mise à une rude épreuve.

Il existe encore, en Hollande, une relation écrite immédiatement après la campagne, par M. CH. DURAND. Elle eut un grand succès d'actualité et contient des détails intéressants.

Enfin, en Belgique, un livre a été publié avant beaucoup d'autres : *Histoire politique et militaire de la Belgique en 1830 et 1831*, par M. J.-A. HUYBRECHT, officier supérieur pensionné, livre auquel il a déjà été fait allusion. L'auteur avait longtemps servi dans l'armée des Indes, où il se trouvait encore au commencement de l'année 1831. C'est à cette longue absence de son pays qu'il faut probablement attribuer quelques appréciations erronées sur les causes qui ont si malheureusement provoqué la révo-

lution de 1830. Mais sa relation de la campagne de 1831 est écrite avec impartialité et, sauf quelques détails secondaires, en connaissance de cause.

Quoi que l'on ait écrit depuis, ces ouvrages restent encore les meilleurs à consulter. Ils ont l'avantage sur les nouveaux venus d'avoir été écrits au moment de la lutte, quand les canons fumaient encore et, ce qu'ils perdent peut-être en impartialité et en sang-froid, ils le gagnent en chaleur et en coloris.

IV.

On ne peut mieux faire, pour la narration qui va suivre, que de laisser la parole au comte Fortuné du Chastel, en se contentant de supprimer, dans ses lettres, les détails tout à fait personnels.

La campagne était terminée. Nous étions partis pleins d'espérances; nous en revenions désillusionnés, sans aucun espoir de voir désormais se rétablir le royaume des Pays-Bas. En regagnant la Hollande et en traversant les belles contrées du nord de la Belgique que j'avais parcourues tant de fois dans ma jeunesse, j'étais sous l'empire d'une incommensurable tristesse. Il me semblait que je leur disais un éternel adieu.

L'armée fut cantonnée dans le Brabant septentrional. Le prince d'Orange établit son quartier général à Tilbourg, où régna bientôt une grande animation. Les femmes vinrent apporter des branches de laurier à leurs maris, les pères embrasser leurs enfants. C'étaient des congratulations et des félicitations sans fin! Il n'y avait

vraiment pas de quoi être si fier ! Le Roi vint à Tilbourg et passa l'armée en revue. A cette occasion, il y eut un grand dîner auquel Sa Majesté invita nombre d'officiers supérieurs qui venaient d'être décorés. On dressa la table dans le jardin de M. Van Doren, chez qui le Roi et le prince d'Orange étaient logés. Il y avait une soixantaine de convives, parmi lesquels plusieurs officiers qui n'avaient pas été très brillants au feu. Au moment de se lever de table, le Roi, debout, le verre à la main, d'un air un peu moqueur, s'écria : « Aux braves ! » Sa Majesté semblait vouloir faire la leçon à ceux dont la pusillanimité avait été évidente. Le Roi, les princes et les officiers belges présents se trouvaient dans l'obligation de faire bonne mine à mauvais jeu ; Dieu sait cependant à quel point ils étaient attristés ! Aux premiers jours de novembre, le quartier général fut transporté à Bois-le-Duc pour y passer les mois d'hiver.

Entretiens le peintre C. Kruseman était venu au camp pour exécuter un grand tableau représentant le moment où, à Boutersem, le cheval du prince d'Orange avait été abattu par un boulet de canon. C'était à qui paraîtrait sur cette toile, même parmi ceux qui n'avaient pas assisté à la scène. Vu l'état de marasme dans lequel je me trouvais, j'étais demeuré entièrement étranger à cette affaire. M. Kruseman se présenta chez moi

et me dit que les princes avaient fait remarquer que je devais figurer parmi les personnages reproduits dans le tableau. Peu de temps après, il saisit un moment où j'étais de service pour venir prendre mon portrait. Ce fut à cette époque aussi que me vint trouver le major Roloff, de l'État-major général, un officier de grande distinction et jouissant de l'estime de l'armée. Il me confia qu'il était question d'organiser un mouvement orangiste dans le Luxembourg pour l'étendre ensuite en Belgique. Un grand nombre de jeunes Belges de bonnes familles devaient venir se ranger sous le drapeau néerlandais et tenter une guerre de partisans. Le duc de Saxe-Weimar était désigné pour le commandement en chef et le major Roloff devait être son chef d'état-major avec le grade de lieutenant-colonel. Ce dernier était chargé de choisir dans l'armée les officiers indispensables pour tenter cette entreprise et il venait, en conséquence, m'offrir le commandement d'un bataillon avec le grade de major. La vie de combats et de périls était trop dans mes goûts pour que je n'acceptasse pas de suite. Le major Roloff m'engagea à me tenir prêt, l'ordre de départ pouvant survenir d'un moment à l'autre. Sept à huit jours s'écoulèrent et le major vint, tout désolé, m'apprendre que nos songes avaient été emportés par le vent de la politique! Le Gouver-

nement prussien s'était opposé à la levée de boucliers qui se préparait dans le Luxembourg. Cette déception m'accabla ; la perspective d'une existence active pouvant mener à quelque résultat avait remonté les ressorts détendus de tout mon être ; je retombai dans mon état de marasme. Notre service pendant cet hiver ne donnait guère lieu à des distractions. Il se bornait à faire à tour de rôle le service d'honneur chez le prince Frédéric et à dîner chaque jour chez le prince d'Orange.

Un matin, il arriva que quelques officiers appartenant à la garde communale de la Frise firent irruption dans mon logement. Tout surpris, je leur demandai une explication. L'un d'eux s'avança et me dit : « Capitaine, reconnaissez-vous mes traits ? — Vous êtes le capitaine Hylckonna, répondis-je ! et lui de s'écrier aussitôt : Quand, à Louvain, au milieu du feu, vous êtes venu près de nous, vous avez trouvé notre bataillon en fuite. Il n'était resté près de moi que quelques officiers et une poignée de soldats. Eh bien, notre chef de bataillon, malgré sa couardise, a été décoré de l'Ordre militaire de Guillaume. Sous l'influence d'une vive indignation, nous avons dit publiquement que le major n'était pas digne de porter ces insignes, et voilà que, abusant de l'autorité que lui donne son grade, il a l'audace de nous traduire devant un conseil de guerre. Nous venons vous prier de vou-

loir bien déposer devant le conseil de guerre des faits tels qu'ils se sont passés à Louvain. » Ces officiers avaient raison de s'effrayer de comparaître devant le conseil de guerre. Ils se rappelaient qu'un officier avait été cassé pour avoir dit, dans un café, à Eindhoven, que le chef de son corps s'était caché dans un fossé pendant un combat en 1830. Le fait était cependant vrai, incontestable. Je me rendis à l'instant chez le prince Frédéric. Tout en cheminant, j'eus une de ces vellétés qui sont souvent de grandes tentations : celle de briser mon épée et d'en jeter les tronçons aux quatre vents. Je trouvai Son Altesse Royale très mal disposée. Je lui déclarai que, si le major ne retirait pas sa plainte, j'irais déposer devant le conseil de guerre. Dans ce moment d'exaltation, je me permis de dire au prince quelques vérités relativement aux criantes injustices qui avaient été commises et sur la déconsidération qui en rejaillissait sur la croix de Guillaume. Comme le fond était vrai, le prince excusa la forme trop peu respectueuse. L'affaire se termina en faveur du capitaine et de ses coaccusés. La plainte fut retirée et le scandale étouffé.

Au printemps, le quartier général fut derechef transféré à Tilbourg. Il y eut deux camps : l'un à Beyen, l'autre à Oirschot, et tout l'été se passa en revues, inspections et manœuvres.

Cependant, la Conférence de Londres avait proposé le traité du 15 novembre et la Belgique l'avait accepté. Quant au roi Guillaume I^{er}, non seulement il n'y adhéra pas, mais il protesta énergiquement. Le roi Léopold I^{er} avait demandé que la Hollande fût tenue d'évacuer la portion du territoire qu'elle occupait encore en Belgique. Le roi Guillaume refusa. La France et l'Angleterre se constituèrent alors définitivement en champions du peuple belge. Tirant parti de l'apathie des autres puissances, leurs flottes vinrent bloquer les côtes de la Hollande et une armée française, sous les ordres du maréchal Gérard, assiégea la citadelle d'Anvers. La diplomatie disait hypocritement qu'elle ne faisait pas la guerre au roi de Hollande, qu'elle voulait seulement expulser ses troupes des points stratégiques qu'elles occupaient encore en Belgique. Le canon grondait à Anvers et nous nous tenions à quelques lieues de là, l'arme au bras; nos frères d'armes se faisaient tuer et nous demeurions immobiles! Cette idée me devint insupportable. D'ailleurs, c'était une magnifique occasion pour trouver un glorieux trépas et, cette fois-ci, me disais-je, ce ne sera pas contre mes compatriotes que je tirerai l'épée. Tous les hommes de cœur comprendront ce sentiment! Je m'adressai au prince Frédéric, qui, dans ce moment, se trouvait à La Haye, pour le supplier de me permettre de

me rendre à la citadelle d'Anvers. Plusieurs de mes camarades offrirent de m'accompagner : le capitaine Mey, de la garde communale, le lieutenant de cuirassiers Casembroot, le lieutenant de la garde communale Van de Walle et d'autres. Au bout de cinq jours, je reçus une réponse, écrite par le colonel Waldkirch, au nom du prince, dans laquelle on me faisait connaître que, les communications étant coupées avec la citadelle, ma proposition ne pouvait être prise en considération.

Après une dizaine de jours de siège, le bruit se répandit au quartier général que des généraux belges avaient offert au prince d'Orange de joindre leurs troupes aux nôtres et de tomber, de commun accord, sur l'armée française, si elle ne consentait pas à rentrer en France. Cette même proposition avait déjà été faite le 13 août 1831. Y avait-il quelque chose de fondé dans ce bruit? Je ne puis l'affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai entendu débattre sérieusement le pour et le contre de cette proposition; que la conviction, que l'on avait acquise, que la Prusse persisterait dans son inaction, a seule empêché, m'a-t-on dit, d'accepter l'offre des généraux belges. Il y avait là de quoi tenter un homme aussi aventureux que le prince d'Orange. Nous avions 120,000 hommes sous les armes; les Belges en possédaient tout autant. On aurait donc pu opposer 240,000 hommes à la France,

qui, surprise, n'aurait certes pas eu des forces suffisantes à mettre immédiatement en ligne contre nous. Dans les discussions qui s'élevèrent, j'observai que je doutais fort que les soldats belges consentissent à marcher. On me répondit : « L'armée suivra ses chefs, parce qu'elle est indignée de voir une armée étrangère dans le pays... N'est-ce pas la seconde humiliation qu'on lui fait subir ? »

Après une défense de trois semaines, la citadelle se rendit avec tous les honneurs de la guerre. La garnison fut emmenée en France. On nommait ironiquement ces prisonniers « des prisonniers de paix ». Si l'honneur de l'armée fut sauf, on le dut spécialement à deux officiers de mérite : le colonel de Gumoëns, un Suisse, qui mourut à la suite de graves blessures, et le lieutenant-colonel allemand Zylick.

L'armée française repassa ses frontières et les négociations relatives à la séparation de la Belgique et de la Hollande reprirent leur cours. Le roi Guillaume, fort de ses droits, les disputa pied à pied; il montra une grande ténacité; mais, à la fin, il fallut céder. On crut qu'il préférerait abdiquer plutôt que de reconnaître la Belgique et on lui reprocha plus tard l'opiniâtre résistance qu'il mit dans cette affaire. Ce reproche fut-il juste? Quel est le souverain, je dirai plus, le particulier qui,

se voyant privé de la moitié de son bien, ne tenterait pas des efforts pour le récupérer ?

Des documents historiques publiés par le comte van der Duyn et le baron van der Cappellen sont venus éclairer l'opinion publique sur les raisons secrètes du mauvais vouloir de la France vis-à-vis de la dynastie des Nassau. Dès 1820, des menées politiques se pratiquèrent en France en faveur du prince d'Orange, qu'un parti extravagant voulait, assurait-on, faire nommer roi des Français en haine des Bourbons des deux branches. Si incroyable que cela puisse paraître, il est certain qu'en 1821 MM. Teste, depuis ministre sous Louis-Philippe, et de Voyer d'Argenson présentèrent au roi Guillaume I^{er} un projet pour l'engager à suivre à l'égard de la France l'exemple de Guillaume III en Angleterre en 1688. Le Roi, trop sage pour adopter ce projet chimérique, commit cependant la faute de ne pas repousser assez nettement ces propositions insensées. Les souverains du Nord ayant eu connaissance de ces vagues projets tinrent, eux aussi, depuis lors, le Roi en suspicion. Le prince d'Orange s'était autrefois rendu au camp de Compiègne, où se trouvait le roi Charles X, pour pénétrer les intentions de celui-ci relativement à un projet élaboré secrètement par son ministère et en vertu duquel la Belgique (au moins la Wallonie) eût été cédée à

la France. Charles X rassura entièrement son hôte à cet égard. Pendant le séjour que le prince fit au camp, une conspiration orangiste fut ourdie en sa faveur; des propositions formelles lui furent faites. Le prince répondit à ceux qui les lui soumi- rent qu'il serait peu loyal de sa part de les accepter au moment où le Roi de France le com- blait de bontés et de prévenances.

On ne pouvait plus citer aucune tentative du même genre après la campagne de 1831, quoi qu'en aient dit certains historiens, de sorte que l'animo- sité des cadets de la maison de Bourbon ne pouvait se justifier. Mais, comme preuve que les imagina- tions françaises n'ont pas de limites, vers l'année 1838, un certain M. Pailhès vint, au nom de quelques mécontents, renouer avec le prince d'Orange les négociations d'antan. Ce M. Pailhès avait été recom- mandé à La Haye au major de Facq, et leurs relations devinrent intimes. J'ai connu personnel- lement ces deux messieurs et je sais que le prince d'Orange, peut-être pour s'en amuser, ne décou- ragea pas complètement M. Pailhès. Après l'abdi- cation du roi Guillaume I^{er}, les voyages de M. Pailhès en Hollande devinrent plus fréquents. La dernière fois qu'il vint à La Haye, le prince d'Orange, devenu Guillaume II, recula devant un commencement d'exécution, Pailhès s'affecta de cet échec; déjà atteint d'une grave maladie, son état devint alar-

mant ; malgré toutes les observations qui lui furent faites, il s'obstina à quitter La Haye. Le major de Facq le transporta aux diligences Van Gend et Loos. Il arriva mourant à Bruxelles et expira à l'hôtel de Suède. On trouva parmi ses effets une cassette avec l'inscription : « Papiers pour S. M. le Roi des Pays-Bas. » Le Roi envoya à Bruxelles un référendaire dans lequel il avait une grande confiance pour réclamer la cassette. Guillaume II n'y trouva que de vieux journaux. Une main habile avait soustrait les papiers, qui furent chèrement vendus plus tard, m'a-t-on assuré.

L'année 1839, un heureux événement vint réjouir la famille royale. Le prince d'Orange, plus tard Guillaume III, épousait une fille du roi de Wurtemberg, une jeune et charmante princesse, pleine d'esprit et qui possédait tout ce qui pouvait apporter le bonheur à celui qui était capable de l'apprécier. Le jeune couple fit son entrée à La Haye au milieu des acclamations enthousiastes de la multitude. Le même jour, mon frère aîné, le comte Dominique du Chastel, rendit le dernier soupir (1). Ce digne serviteur de la

(1) Le comte Dominique eut deux fils, les comtes Charles et Louis du Chastel. Tous deux servirent dans l'armée néerlandaise comme officiers de cuirassiers. L'aîné, après avoir pris tardivement sa retraite, se fit natu-

Maison royale avait été en butte à toutes espèces d'intrigues : un Belge occupant une des plus hautes positions actives à la Cour, cela n'était plus tenable! disait-on. Le Roi eut la faiblesse de céder à ces obsessions. Sous prétexte qu'il était trop âgé pour remplir ces fonctions, il lui ôta sa charge de grand-écuyer et le nomma grand-veneur honoraire. Il lui conserva, il est vrai, toutes ses prérogatives de grand dignitaire de la Cour et continua à le voir presque chaque jour. Sa Majesté, lorsque le comte de Heerdt lui apprit sa mort, fut profondément affectée et, se retournant les larmes aux yeux, dit : « Tous mes vrais amis s'en vont ! » Il y avait vingt et un ans que le comte du Chastel était attaché à la personne du Roi. Il avait été son aide de camp avant de devenir son grand-écuyer.

Le 24 décembre de cette même année 1839, la veille des fêtes de Noël, la ville de La Haye se trouvait dans un grand état de surexcitation; il y avait quelque chose de menaçant dans l'attitude de la population. Le soir, le bas peuple, qui est partout le même, se réunissait dans les cabarets. Des maisons étaient marquées d'une croix blan-

raliser Belge et mourut à Gand général de la garde civique. Le second passa au service diplomatique, fut ministre plénipotentiaire du Roi des Pays-Bas auprès du Pape Pie IX et garda la nationalité hollandaise jusqu'à sa mort.

che, signe sinistre et précurseur d'une tempête politique. Toutes ces menaces, tous ces projets de désordre provenaient du bruit, qui s'était répandu, que Guillaume I^{er} se proposait d'épouser une catholique, une Belge, une dame d'honneur, la comtesse H. d'Oultremont. La police prit d'énergiques mesures et le lendemain, à grand renfort de phrases laudatives en l'honneur de Sa Majesté, on démentit officieusement le bruit qui avait si singulièrement remué le sentiment national et protestant, toujours prêt à s'irriter en Hollande. Tout rentra dans le calme. Mais il resta dans les esprits une certaine inquiétude qui, quelque temps après, prit plus de consistance, car tout à coup de nouvelles rumeurs relativement au mariage du Roi, alors âgé de 68 ans, se firent jour. On disait même qu'il était question d'abdication et que Sa Majesté voulait se retirer en Belgique, toujours avec l'arrière-pensée d'y travailler à la reconstitution du Royaume des Pays-Bas. Tout cela prouvait combien, neuf ans après la séparation, les esprits étaient encore surexcités, et il fallait avouer que la Cour et le Gouvernement faisaient bien peu de chose pour les calmer. On continuait à se bercer, comme tous les pouvoirs dépossédés, de je ne sais quel vague espoir de restauration quand, nous disait-on, le roi Léopold I^{er} aurait commis des fautes si graves qu'il se serait fait mettre

à la porte de la Belgique. Mais tout cela n'était qu'illusion, et boudier éternellement devant les faits accomplis devenait de plus en plus difficile. Les finances se trouvaient en mauvais état; on parlait de banqueroute. L'opinion publique en Hollande demandait à son tour la responsabilité ministérielle et les autres libertés que les Belges avaient en vain réclamées en 1830. Le Roi, à la veille d'accomplir son mariage morganatique, voyait les rênes du pouvoir lui échapper; il se trouvait dans la pénible situation de devoir, au premier jour, signer la paix avec la Belgique; il était peiné, agacé, ennuyé et, il faut bien l'avouer, son successeur, qui, dans l'intimité, ne se faisait pas faute de blâmer respectueusement son père, semblait impatient de régner.

Un soir, je fus informé que le prince d'Orange se rendrait la nuit, à 3 heures, à la plaine d'exercices, où les troupes de la garnison seraient réunies; que Son Altesse Royale leur donnerait connaissance de l'abdication du Roi son père et qu'elle recevrait leur serment de fidélité à sa personne. Je me rendis à la plaine à cette heure bien étrange pour une pareille proclamation. J'y trouvai une certaine quantité de troupes de toutes les armes et fort peu de curieux, car le public était dans la plus complète ignorance de ce qui allait se passer. Le prince, seul de sa famille et suivi de quelques personnes, arriva au galop; il fut se placer au milieu

des troupes. Alors on fit lecture de quelques pièces officielles que personne n'entendit distinctement, et le prince fut proclamé Roi. La troupe, au commandement, cria : « Vive Guillaume II! » et aussitôt celui-ci repartit ventre à terre. Cet événement se passait en 1840. La scène à laquelle je venais d'assister avait fait sur moi une grande impression : un souverain légitime n'ayant à craindre aucune opposition à son élévation au trône, allant, au milieu d'une nuit d'hiver (car il tombait une pluie fine et glaciale), exiger le serment de fidélité de la troupe, il y avait là, me semblait-il, un manque complet de dignité et de tact. C'était montrer de la défiance envers une nation fidèle sur laquelle le prince d'Orange allait régner. Et, en effet, on s'étonna et on murmura un peu. J'avais été instruit longtemps à l'avance, par l'agent le plus actif qui avait conduit cette intrigue, des menées secrètes qui avaient été employées pour forcer Guillaume I^{er} à abdiquer. Dans le désir du prince d'Orange de s'emparer du pouvoir entraient pour beaucoup les intrigues ourdies en Belgique en faveur d'une restauration, qui, de l'avis général, ne pouvait s'accomplir que sous un règne nouveau. Le Roi son père était un obstacle à la réalisation de ce projet, qui avorta, du reste, piteusement dans l'échauffourée de 1841, sur laquelle je reviendrai plus loin.

Peu après l'avènement au trône de Guillaume II,

M. Van Maanen, ce mauvais génie des Nassau déposa son portefeuille et se retira dans la vie privée. Il était alors mon plus proche voisin ; je le voyais assez souvent. Je trouvai dans cet homme d'Etat, si altier et si despote au pouvoir, plutôt de l'indécision que de la spontanéité dans le caractère. Peut-être ses facultés physiques et morales étaient-elles affaiblies par l'âge. Mais que d'hommes n'ont de l'énergie que par la position qu'ils occupent et dans laquelle ils se sentent fortement appuyés ! M. Van Maanen n'en était pas moins alors un beau vieillard, qui paraissait encore robuste. Le roi Guillaume II voulut le remplacer par M. Boret, membre du Conseil d'Etat, un homme supérieur et généralement estimé. Cette intention du Roi jeta la terreur dans l'âme des autres ministres et fit trembler le parti protestant, parce que M. Boret professait la religion catholique. Eût-il possédé le génie de Richelieu réuni à celui de Lord Chatam, il devait être exclu du cabinet ! Les ministres « non responsables » menacèrent le Roi de déposer tous ensemble leurs portefeuilles s'il persistait dans cette intention. Guillaume II céda et nomma ministre de la justice M. De Jongh, un calviniste pur-sang. Dès ce jour, le parti qu'on appelait « le parti occulte » fut le maître de la situation ; il vit qu'il pouvait tout oser avec un prince d'un caractère faible.

A peine le nouveau Roi fut-il assis sur le trône qu'on s'aperçut d'un grand changement dans le maniement des affaires publiques. Aux manières cauteleuses et pleines de lenteur de Guillaume I^{er} succédèrent des procédés empreints de brutalité et qui frappèrent tout le monde de stupeur. Le Roi, sous l'empire d'une grande nervosité, était plutôt remuant qu'actif. Il voulait faire marcher toutes les affaires avec rapidité, mais n'en dirigeait aucune. Ses ministres savaient tirer habilement parti de cette disposition pour frapper dans leurs positions officielles les catholiques néerlandais et surtout les Belges restés en Hollande. A la conclusion de la paix avec la Belgique, rien n'avait été stipulé en faveur de ces derniers. Ils étaient donc à la merci de gens qui ne leur pardonnaient pas d'appartenir à un pays qui s'était soustrait à leur domination. Pour ceux qui n'avaient pas de fortune, le sort était cruel : plus de patrie et leur avenir compromis à tout jamais !

A la suite du traité de paix, le prince de Chimay, qui était resté jusqu'à la fin, ainsi que toute sa famille et presque toute la grande noblesse belge, attaché à la Maison d'Orange, fut nommé ministre de Belgique à La Haye. Son arrivée dans cette résidence fut un gros événement. Voir les « mutins » officiellement représentés, devoir les traiter d'égal à égal, c'était dur pour les Hollandais. La position

du prince de Chimay fut délicate; il montra du calme, de la dignité et du tact. Guillaume II le traita toujours avec bienveillance; les autres membres de la Famille royale se tinrent dans une attitude réservée. Une partie de la haute société lui fit un mauvais accueil et ne se présenta pas dans ses salons. A un bal chez le prince Frédéric auquel assistait le ministre de Belgique, la princesse Marianne s'ouvrit un passage à travers la foule pour arriver jusqu'à moi et me dire : « Que pensez-vous de voir le prince de Chimay représenter ici Léopold? » Je lui répondis : « Altesse, il y a des situations fausses auxquelles tout le monde ne se plierait pas. » Le prince de Chimay, peu satisfait de sa position en Hollande, demanda son rappel. Il fut remplacé par un excellent homme, le général Prisse. M. Vermersch et le baron van Zuylen continuèrent leur service auprès du nouveau ministre. Peu après, les membres de la légation belge devinrent à la mode dans le monde. On les invitait à des parties intimes à la Cour du jeune prince d'Orange; on y jouait la comédie et ils y remplissaient les principaux rôles. Ils étaient reçus et choyés là où nous, Belges de La Haye, nous n'étions que rarement reçus. Le général Prisse devint un canal de grâces et bientôt ce fut lui qui plaïda, en quelque sorte, notre cause. Il n'y comprit rien lui-même; il me dit un jour tout ahurri :

« Guillaume II compte sur nous comme si nous étions encore ses sujets! » Et, de fait, en prodiguant ainsi leurs faveurs aux Belges nouvellement accrédités, les princes espéraient encore, au fond du cœur, une restauration désormais impossible et comptaient gagner la légation à la cause orangiste.

Ces diplomates, en gens honorables, appréciaient cette conduite à sa juste valeur et par contre, nous témoignaient, en toute occasion, la plus grande estime. Ils se montraient indignés de nous voir traités avec ingratitude. Personne, en Hollande, sauf les diplomates étrangers, ne semblait comprendre tout ce qu'il y avait de regrettable dans ces procédés. Je le constate sans aucune amertume; mais seulement pour prouver que la révolution n'avait qu'aigri davantage les dirigeants hollandais sans rien changer à leurs idées étroites. Le roi Guillaume II était, comme son père, incapable de réagir contre les exigences de ces calvinistes autoritaires qui le considéraient, en souvenir des temps du Taciturne, comme leur chef religieux élu, plutôt que comme le souverain d'un pays ayant sa place parmi les pays civilisés d'Europe. Le Roi, étant prince royal, avait fait des promesses à la population catholique du royaume, dont la triste situation lui était connue. Il voulut donner suite au projet qu'il avait conçu de laisser

arriver les catholiques aux fonctions publiques dont ils avaient été systématiquement tenus éloignés. Il apporta même dans cette affaire, d'une nature très délicate, toute l'impatience de son caractère. Il voulut obtenir à l'instant ce qui ne pouvait se faire que lentement. Par son imprudente conduite, le Roi, malgré son bon vouloir, n'arriva qu'à blesser la susceptibilité protestante et fit plus de mal que de bien. Bientôt il se déclara une violente réaction; les protestants exclusifs créèrent des associations secrètes dont les travaux furent dirigés contre les intérêts politiques et matériels des catholiques. Les sociétés *Unitas*, *Weldstand*, *Christelijk*, *Hulpbetoon* et *Phylacterion* formèrent une ligne qui se nomma *Tuenda*. Ce fut une sorte de provocation à la guerre civile.

Il se forma même une ligue contre la Maison d'Orange. Pour tromper le public sur ses tendances, on la nomma « l'antijésuitique ». MM. van Dam van Isselt et Nahuys, de la Cour des comptes, en étaient les créateurs et les chefs. *L'Indépendance Belge*, dans une correspondance particulière, signala l'existence de cette association secrète. Cette révélation causa une grande sensation dans le pays et grande fut aussi la frayeur des chefs. Ceux-ci purent surprendre la bonne foi d'une feuille libérale modérée, *De Nieuwe Rotterdamsche Courant*, laquelle publia un article qui tourna

l'affaire en dérision. Une seconde lettre de *L'Indépendance Belge* vint confirmer les dires de la première. La feuille de Rotterdam, continuant son rôle de dupe, inséra de nouveau un démenti dans ses colonnes. Il s'ensuivit une polémique dans le journal *De Fakkel* entre M. van Dam van Isselt et M. Runtje von Flos, lequel avait ébruité les tendances de la ligue. Elle dégénéra bientôt en altercation très vive et tourna à l'avantage de ce dernier. M. van Dam van Isselt, battu et couvert de confusion, jeta dans son journal *De Fakkel* des statuts bâclés à la hâte pour prouver que l'association était fort innocente. Mais le public ne s'y laissa pas prendre. M. Runtje von Flos, en dévoilant les menées secrètes dirigées contre la Maison d'Orange-Nassau, rendit alors un grand service à la Famille royale.

Les ministres de Guillaume II continuèrent à abuser de sa propension à traiter les affaires avec légèreté. On retourna contre lui la politique astucieuse dont s'était servi le Roi son père; on lassa sa patience par des lenteurs calculées, par des fins de non-recevoir, par des calomnies. Les Hollandais, qui passent en Europe pour un peuple froid et méthodique, sont enclins aux rancunes mesquines qui les font s'entre-déchirer calmement les uns les autres, avec une perfidie secrète qu'on ne soupçonnerait pas chez des gens d'apparence tran-

quille. Dès que j'eus pris, dans quelques réunions mondaines, la défense des dissidents catholiques opprimés, on tâcha de me perdre dans l'esprit des princes et des chefs des missions étrangères, en m'attribuant des articles que la presse publiait contre le Gouvernement. J'eus à ce sujet de désagréables démêlés avec Sir A. Disbrowe, ministre d'Angleterre, et M. Dubois de Saligny, ministre de France. Ces mensonges pouvaient paraître habiles; mais, en tout cas, ils étaient absurdes et odieux.

A l'aide de tels moyens, on finissait par tout emporter chez Guillaume II. C'est ainsi qu'on parvint à lui arracher les démissions des catholiques qui occupaient des fonctions publiques et qu'on parvint aussi à lui faire sacrifier les Belges qui étaient restés fidèles au Roi son père. Dans notre situation fausse, quoique honorable, nous avons trouvé, je dois le dire, dans le peuple et dans l'armée, de la sympathie et de l'estime. Je ne rends pas la nation solidaire de la conduite suivie, en haut lieu, à l'égard de la plupart de mes compatriotes. La responsabilité, je tiens à le répéter, en retombe sur les ministres, les hauts fonctionnaires, la bureaucratie et sur certain groupe protestant, qui voyait un ennemi dans chaque catholique et dans chaque Belge resté en Hollande. Dès le commencement de l'année 1839, on

avait fait des tentatives contre nous auprès de Guillaume I^{er}. Ce souverain les avait repoussées énergiquement : « Tant que je vivrai, avait-il dit, on ne touchera pas à mes Belges. » Mais, après son abdication, son fils n'eut plus l'autorité nécessaire pour nous imposer. Jusqu'à l'époque du traité de paix conclu avec la Belgique, notre position resta supportable. Du jour où ce fait fut accompli nous nous aperçûmes d'une transformation radicale. La vague espérance de récupérer la Belgique une fois disparue, nous devenions des « bouches inutiles » et on ne nous pardonnait plus une fidélité qui ne servait plus une cause désormais perdue. Il était certainement désagréable pour les Néerlandais de voir quelques-unes des places auxquelles ils pouvaient prétendre occupées par des gens qui ne savaient même parfois qu'imparfaitement leur langue. Mais encore ne fallait-il pas oublier que les princes avait tout fait pour garder ces gens-là et que la plupart avaient sacrifié leur carrière et leur avenir pour rester fidèles au roi Guillaume I^{er}.

En 1841, survint un événement qui empira encore notre situation. Au mois de septembre, une conspiration orangiste avorta en Belgique. Guillaume II, toujours aventureux, l'avait tramée avec des chefs de l'armée et des particuliers belges. Tout, disait-on, était bien organisé; le trône du

roi Léopold devait s'écrouler sans efforts. Lui et toute sa famille devaient être conduits, avec toutes sortes d'égards, à Ostende et, de là, embarqués pour l'Angleterre. Tout était prêt; le jour de l'exécution fixé; les chefs attendaient avec anxiété l'ordre d'agir. Au dernier moment, le Roi donna connaissance de la conspiration à M. van Doren, vice-président du Conseil d'Etat. Celui-ci effrayé des conséquences qui en pouvaient résulter, démontra à Sa Majesté l'imprudence de cette tentative. « Le Roi n'avait-il pas, par un traité solennel, reconnu l'indépendance de la Belgique? N'était-il pas — apparemment du moins — en rapports de bon voisinage avec le souverain de ce pays? Les Puissances n'avaient-elles pas reconnu la Belgique comme un Etat indépendant et perpétuellement neutre? De quel œil la Hollande verrait-elle une nouvelle levée de boucliers si les deux pays reprenaient les armes? Le Roi ne s'exposait-il pas à se trouver dans une position telle que les deux pays viendraient à lui faire défaut? » Ces considérations d'une haute portée frappèrent fortement l'esprit du Roi, et à l'instant — car c'était sa manière de traiter les affaires — il fit appeler un de ses agents, l'avocat Grégoire, de Liège, qui habitait La Haye. Il lui ordonna de partir pour Bruxelles et de donner contre-ordre de sa part aux chefs de la conspiration. On sait quelles

furent les suites de cette conduite. Des arrestations eurent lieu, qui amenèrent des condamnations capitales.

Cette année, j'avais passé trois mois en Belgique, avril, mai et juin, et j'avais vu, à diverses reprises, la plupart des hommes compromis dans cette affaire. J'avais assisté à un grand dîner où l'on avait bu à la santé de Guillaume II. Tous les convives m'avaient répété à l'envi qu'ils étaient tout dévoués à la Maison d'Orange. Quelques-uns m'avaient chargé de commissions pour le Roi. Mais pas un seul ne m'avait dit un mot de la conspiration; en ce moment, elle n'avait pas atteint peut-être sa maturité. En prenant congé de moi, ils m'avaient dit seulement en me serrant la main : « A bientôt! » En réponse à une de mes observations, l'un d'eux reprit : « Ce sera plus tôt que vous ne le pensez! »

Cette tentative avortée eut un grand retentissement en Hollande. Guillaume II fut généralement blâmé : « Ou bien, disait-on, il ne fallait pas s'en mêler, ou bien il fallait pousser jusqu'au bout! » On saisit habilement cette circonstance pour nous frapper, nous autres, Belges restés au service hollandais, sous prétexte que c'étaient nous qui avions dicté au Roi sa conduite. D'ailleurs, la haine augmentait contre nous parce que nous nous montrions, pour la plupart, fervents catholiques.

Déjà on avait lancé dans le public des brochures qui demandaient le rétablissement de l'Eglise protestante comme religion d'Etat. On voulait revenir aux vieilles traditions d'avant 1795, qui avaient été momentanément rétablies en 1813, à l'arrivée de Guillaume I^{er}. Le Roi s'y était opposé et d'ailleurs cette opinion surannée n'avait pas fait fortune dans les masses. Mais, après l'incident de la conjuration belge, Guillaume II, pris en faute, ne fit plus d'efforts pour défendre les catholiques et, à plus forte raison, abandonna-t-il tout à fait ceux qui étaient, aux yeux de son gouvernement, deux fois coupables, comme catholiques et comme Belges. La débâcle pour nous fut alors complète. Tous les jours, des victimes tombaient sans que personne prit leur défense. La presse demeura muette en présence de ces injustices. Un journal appartenant à l'opinion libérale, l'*Arnheimsche Courant*, répondant probablement à une plainte qui lui avait été formulée, écrivit « qu'il n'avait pas à s'en occuper, attendu que ce n'était là qu'une question de personnes ».

Parmi les Belges atteints par la proscription, il faut citer le baron d'Elderen, un homme d'une intelligence supérieure, d'un véritable savoir et d'une grande modestie. Il était, depuis un grand nombre d'années, référendaire de 1^{re} classe au Conseil d'Etat et détaché près du prince Frédéric.

Un matin, il reçut inopinément sa démission. C'était le résultat d'une intrigue ourdie entre M. van Doren et le Ministre des finances. On avait proposé cette démission au Roi sous prétexte d'économie; mais la vérité était que l'on voulait partager les appointements entre le gendre de M. van Doren, qui était commis d'Etat, et deux de ses collègues. En nommant ces trois messieurs au Conseil d'Etat, on gagnait en quantité ce que l'on perdait en qualité. Le moment était venu, du reste, où nous ne pouvions plus trouver sur notre chemin que des ronces et des épines. L'ardeur de la poursuite alla si loin qu'on l'étendit jusqu'aux enfants. Le général de Lasaraz, d'origine russe, un calviniste zélé, alors ministre des affaires étrangères, fut l'inventeur de ce raffinement. Il avait fait proscrire un Belge, M. Delcourt, référendaire auprès de son département, un fonctionnaire capable et respectable sous tous les rapports. Lorsque M. Delcourt vint prendre congé de son chef, celui-ci lui dit qu'il l'autorisait à aller dépenser sa pension en Belgique sans aucune retenue, ce qui était contraire à l'esprit de la loi sur la matière; puis il ajouta : « Je vous engage à emmener vos deux fils, car je vous préviens qu'ils n'ont rien à espérer dans ce pays-ci. » Le général de Lasaraz avait raison et résumait, par ces mots, l'esprit intolérant du « parti occulte ». Depuis, je me plais à le reconnaître, la

Hollande s'est montrée beaucoup plus reconnaissante et intelligente, et aujourd'hui les fils de ceux que de telles épreuves n'ont pas rebutés sont absolument considérés comme Néerlandais et occupent des places importantes. Mais je rapporte ces faits pour bien peindre l'époque et prouver qu'avant, pendant et après la révolution de 1830 aucune faute n'a manqué.

Dans l'armée, on s'attaqua d'abord à ceux qui étaient en évidence. Deux officiers belges de grande distinction, qui occupaient à la Cour des fonctions importantes, perdirent la raison. L'un d'eux, officier général, avait dîné chez le Roi, qui avait été, comme d'habitude, bon et aimable pour lui. En quittant le palais, il se rendit à la Grande Société. Il y prit la Gazette officielle : sa démission y figurait en tête ! Il languit quelque temps comme foudroyé par cette nouvelle et perdit la raison. Le second se trouvait placé près d'un prince royal dans une fausse position depuis quatorze ou quinze ans. On lui avait fait la promesse formelle d'un avancement avantageux ; mais on n'avait pas osé exécuter cette promesse. Lui aussi s'en affecta jusqu'à devenir dément. Il s'échappa un jour de chez lui en robe de chambre, la tête couverte de son claque surmonté du panache et les reins ceints de son sabre. Il se présenta au palais, où il venait, disait-il, faire son service !

Mon tour vint aussi. Cependant, peu de temps auparavant, le Roi avait dit au général Evers, qui me l'avait répété en présence de plusieurs personnes : « Celui-là je le garde. Je ne souffrirai pas qu'on le sacrifie. » On m'annonça toutefois que les Etats généraux étaient menaçants et que le Ministre de la guerre demandait que je leur fusse offert en holocauste. Il n'y avait rien de réel dans ces affirmations. Un seul membre de la deuxième Chambre avait, en dehors des séances, parlé de moi comme d'un catholique militant qu'il fallait écarter. Quoiqu'il en fût, le jour où cette communication me fut faite, j'éprouvai une vraie émotion. J'adressai une lettre au comte de Nassau (Guillaume I^{er}), dont j'ignore encore aujourd'hui le contenu. Je ne reçus pas de réponse directe, mais on me laissa momentanément en repos. Seulement cette situation, en se prolongeant, éprouva cruellement ma santé. Ma maladie dégénéra bientôt en une hypertrophie du cœur, dont je souffre sans relâche depuis lors (1).

Au mois de mai 1843, j'épousai à La Haye une personne d'un grand et noble caractère, d'une famille qui a fourni plusieurs amiraux aux Pays-

(1) Le comte Fortuné du Chastel est mort en 1866. Il avait épousé Gertrude Haringman, qui lui a survécu de quelques années. Il n'a pas eu de postérité.

Bas et dont le nom est aussi illustre dans l'armée que dans la marine hollandaises. Tout à coup, au commencement du mois d'août, on me prévint que ma carrière militaire était terminée. Le Roi s'était de nouveau montré faible et, malgré ses affirmations contraires, m'avait sacrifié après tant d'autres. Sa Majesté, fort en peine autant que le prince Frédéric, ne voulut pas m'apprendre elle-même qu'elle n'avait pu résister aux instances des calvinistes. Ce fut le ministre de la guerre, le général List, qui s'en chargea et ses paroles méritent d'être livrées à la publicité : « Votre carrière militaire, mon cher comte, n'a plus de raison d'être. Pourquoi rester dans l'armée ? Vous avez épousé une femme riche, donc vous n'avez plus besoin de votre place. » Mais ce ne fut pas tout. Pour éviter la mauvaise impression que mon départ pourrait laisser à la Cour et à l'armée, il me pria « de demander moi-même ma démission pour sauver, disait-il ingénûment, les apparences ». On sollicitait un acte d'abnégation de ma part. J'y obtempérai par égard pour le prince Frédéric, dont le chagrin m'affligea. Je ne tardai pas d'ailleurs à me repentir de ma faiblesse. A peine s'était-il écoulé quelques jours que mon cousin, le comte Albéric du Chastel, dont le dévouement gratuit pour le Roi était payé en retour par une profonde estime et une confiance illimitée, vint à La Haye

terminer des affaires d'une haute importance pour les intérêts particuliers de Sa Majesté. Lorsque tout fut réglé à l'entière satisfaction du Roi, Guillaume II voulut témoigner à cet homme intègre toute sa gratitude pour les éminents services qu'il lui avait rendus. Il le pria de choisir telle récompense qu'il lui plairait de désigner. Pour toute réponse, le comte Albéric pria Sa Majesté de reporter les effets de sa bienveillance sur plusieurs Belges qui étaient encore en Hollande et spécialement sur les membres de sa famille. « Soyez tranquille à cet égard, répondit le Roi, ceux qui portent votre nom sont sous ma protection et je veillerai sur eux. » Mais il était trop tard pour moi, qui avais donné ma démission. La bienveillance du Roi, qui fut longtemps réelle, ne put plus s'exercer que sur mes deux jeunes neveux, qui servaient encore dans son armée. Sa Majesté se borna à me combler d'amabilités avant mon départ de La Haye.

Après moi, le général Van Geen fut aussi atteint. Cet illustre vainqueur de l'île des Célèbes — le plus glorieux fait d'armes accompli aux Indes — avait eu, dans cette guerre, un fils tué à ses côtés. Nommé au commandement en chef de l'armée néerlandaise en 1830-1831, il avait rendu, dans ces temps difficiles, des services qu'il eût été juste de reconnaître. Le Ministre de la guerre le fit brutale-

ment pensionner et tenta, au surplus, de lui escamoter la moitié de la pension à laquelle il avait droit. Le général Van Geen n'hésita pas à aller demander justice au Roi. Sa Majesté, quelque peu confuse de la brutalité de son ministre irresponsable, lui fit rendre la totalité de sa pension, mais pas ses fonctions. Il fallait « faire place aux jeunes », disait-on alors. Parlerai-je de l'étrange conduite tenue plus tard à l'égard du colonel Delacourt, de l'artillerie? Hélas! je n'en finirais pas si je devais décrire tous les actes injustes qui ont été commis à l'égard des Belges et aussi des Hollandais catholiques. Le général pensionné de Cruyckenbourg, ancien frère d'armes du Roi en Espagne, venait en hiver passer quelques semaines à La Haye. Ces visites sans conséquence excitaient la jalousie des hommes du parti exclusif et ils l'exhalaienent en termes fort inconvenants. Ils faisaient un crime au général de ce que ses fils servaient le roi Léopold. Que devait-il faire de ses fils? Auraient-ils fourni, avec les idées de cette époque, une carrière en Hollande?

Du reste, les Belges résidant en Hollande et n'occupant aucune fonction n'étaient pas mieux traités. L'avocat Grégoire, que je vis encore peu de temps avant sa mort, se plaignait, avec des larmes dans la voix, mais sans amertume, de la misère qui était son partage; M. Steven fut abreuvé

de tristesses et de souffrances; le malheureux M. Weemals finit par le suicide. Guillaume II, malgré la légèreté de son caractère et le peu d'aptitudes qu'il apportait aux affaires publiques, finit cependant par s'apercevoir que c'était une persécution à outrance qu'on exigeait de lui sous toutes espèces de formes et de prétextes. Il en arrêta momentanément le cours. Mais les coups, hélas! avaient porté. L'effet produit était irréparable et ceux-là mêmes qui, en Belgique, avaient conservé au fond du cœur de sincères sentiments de loyalisme envers la dynastie des Nassau ne voulurent plus se sacrifier pour un gouvernement qui récompensait si étrangement le dévouement des Belges restés fidèles à des princes malheureux!

P. S. — En terminant cette publication, je tiens à répéter que je ne garantis nullement l'exactitude de tous les faits secondaires contenus dans une volumineuse correspondance remontant à plus d'un demi-siècle.

Ces mémoires, qui s'étendent de 1815 à 1843, sont une chronique naturellement incomplète, mais, à mon avis, intéressante parce qu'elle prouve une grande impartialité et une réelle indépendance de caractère chez ceux qui l'ont écrite.

COMTE AD. DU CHASTEL.

Château de Wez, janvier 1908.

This book is returned to the

